



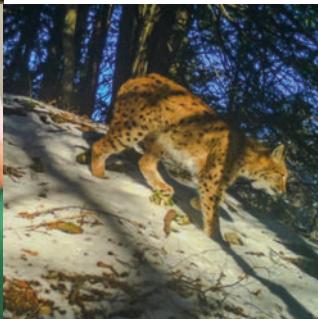
# Rapport d'activité Conseil d'Etat

2024

,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK



---

# Table des matières

---

|          |                                                                                     |           |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Introduction</b>                                                                 | <b>4</b>  |
| <b>2</b> | <b>Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental</b>             | <b>5</b>  |
| 2.1      | Axe stratégique : économie et innovation                                            | 6         |
| 2.2      | Axe stratégique : cohésion sociale                                                  | 13        |
| 2.3      | Axe stratégique : transition environnementale                                       | 20        |
| 2.4      | Axe facilitateur : gouvernance                                                      | 26        |
| 2.5      | Axe facilitateur : digitalisation                                                   | 28        |
| <b>3</b> | <b>L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel</b>                      | <b>32</b> |
| 3.1      | Contexte international                                                              | 32        |
| 3.2      | Conjoncture Suisse et fribourgeoise                                                 | 33        |
| 3.3      | Contexte de fin d'année et perspectives 2025                                        | 34        |
| <b>4</b> | <b>Vie et activités du Conseil d'Etat</b>                                           | <b>35</b> |
| 4.1      | Faits marquants                                                                     | 35        |
| 4.2      | Dossiers spéciaux                                                                   | 36        |
| 4.2.1    | Ukraine                                                                             | 36        |
| 4.3      | Relations extérieures                                                               | 36        |
| 4.4      | Chiffres clef                                                                       | 38        |
| 4.4.1    | Instruments parlementaires                                                          | 38        |
| 4.4.2    | Etat du personnel                                                                   | 38        |
| 4.4.3    | Fluctuation du personnel                                                            | 39        |
| <b>5</b> | <b>Rapport d'activité des Directions</b>                                            | <b>40</b> |
| 5.1      | <b>Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC</b>                   | <b>40</b> |
| 5.1.1    | Faits marquants de l'activité de la Direction                                       | 40        |
| 5.1.2    | Chiffres clefs                                                                      | 45        |
| 5.2      | <b>Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS</b>                     | <b>48</b> |
| 5.2.1    | Faits marquants de l'activité de la Direction                                       | 48        |
| 5.2.2    | Chiffres clefs                                                                      | 53        |
| 5.3      | <b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF</b>              | <b>56</b> |
| 5.3.1    | Faits marquants de l'activité de la Direction                                       | 56        |
| 5.3.2    | Chiffres clefs                                                                      | 64        |
| 5.4      | <b>Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF</b> | <b>67</b> |
| 5.4.1    | Faits marquants de l'activité de la Direction                                       | 67        |
| 5.4.2    | Chiffres clefs                                                                      | 74        |

---

|            |                                                                                                               |            |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>5.5</b> | <b>Direction de la santé et des affaires sociales DSAS</b>                                                    | <b>79</b>  |
| 5.5.1      | Faits marquants de l'activité de la Direction                                                                 | 79         |
| 5.5.2      | Chiffres clefs                                                                                                | 85         |
| <b>5.6</b> | <b>Direction des finances DFIN</b>                                                                            | <b>89</b>  |
| 5.6.1      | Faits marquants de l'activité de la Direction                                                                 | 89         |
| 5.6.2      | Chiffres clés                                                                                                 | 95         |
| <b>5.7</b> | <b>Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME</b> | <b>99</b>  |
| 5.7.1      | Faits marquants de l'activité de la Direction                                                                 | 99         |
| 5.7.1.1    | Climat et durabilité                                                                                          | 99         |
| 5.7.1.2    | Infrastructures                                                                                               | 100        |
| 5.7.1.3    | Mobilité                                                                                                      | 101        |
| 5.7.1.2    | Environnement                                                                                                 | 102        |
| 5.7.2      | Chiffres clefs                                                                                                | 103        |
| 5.7.2.2    | Fluctuation du personnel                                                                                      | 104        |
| <b>5.8</b> | <b>Chancellerie d'Etat CHA</b>                                                                                | <b>104</b> |
| 5.8.1      | Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat                                                       | 104        |
| 5.8.2      | Chiffres clefs                                                                                                | 109        |
| <b>6</b>   | <b>Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2024</b> | <b>110</b> |
| 6.1        | <b>Concernant le compte des investissements</b>                                                               | <b>110</b> |
| 6.2        | <b>Concernant le compte de résultats</b>                                                                      | <b>110</b> |
| 6.3        | <b>Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2024</b>                                             | <b>112</b> |

---

# 1 Introduction

---

Le Rapport d'Activité 2024 du Conseil d'État fribourgeois présente une **synthèse des avancées du programme gouvernemental pour la période 2022-2026**. Il met en lumière, sous forme de tableau d'avancement, les activités ayant guidé l'action publique au cours de l'année, dans les principaux axes stratégiques décidés par le Conseil d'Etat pour la législature.

## Economie et innovation

Le canton a poursuivi son soutien à l'innovation avec le développement de l'économie numérique, de la bioéconomie et du Cluster Food & Nutrition. L'intégration du numérique dans l'éducation s'est renforcée avec le projet BYOD et la stratégie EdNum devenue ENEO. L'attractivité du canton pour les talents et les entreprises a été un enjeu clé, avec des investissements dans la recherche appliquée et les infrastructures universitaires.

## Cohésion sociale

Plusieurs mesures ont été mises en place pour renforcer le système de santé, notamment l'adaptation des capacités en EMS et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'Hôpital Fribourgeois (HFR) fait face à des défis financiers nécessitant des mesures d'assainissement. En matière de jeunesse, l'accent a été mis sur la prévention, l'insertion professionnelle et le travail social en milieu scolaire. Un nouveau plan d'action contre la violence domestique et un programme pour l'accompagnement des victimes sont en cours de mise en place.

## Transition environnementale

L'année a été marquée par l'avancement du Plan Climat, avec 91 mesures déjà mises en œuvre. Une attention particulière a été portée sur la protection des sols, l'aménagement durable, et la préservation de la biodiversité. La transition énergétique a été favorisée par le développement du solaire photovoltaïque et la rénovation énergétique des bâtiments. La mobilité durable a progressé avec l'expansion du réseau cyclable, du RER Fribourg|Freiburg, et des infrastructures pour l'électromobilité.

## Gouvernance et digitalisation

L'Etat a poursuivi la modernisation de ses collectivités publiques avec une réforme en cours de la loi sur les communes et des droits politiques. Le bilinguisme est renforcé par des classes immersives et des échanges scolaires. La digitalisation de l'administration continue d'avancer avec la progression du nombre de prestations en ligne sur le Guichet Virtuel, l'avancement du programme E-justice, et les efforts accrus pour la modernisation du système d'information de l'Etat.

## Finances

Les finances cantonales sont sous pression et le Conseil d'Etat a commencé les travaux pour la concrétisation d'un plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) qui verra le jour en 2025.

## Rapport du Conseil d'Etat et des Directions

Parallèlement, le rapport d'activité présente les principales activités du Conseil d'Etat, des Directions et de leurs Services. Comme lors des deux dernières éditions, il se veut synthétique avec des renvois aux sites internet des entités concernées pour des informations complémentaires.

## 2 Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental

Le [programme gouvernemental de la législature 2022-2026](#) est disponible sur [Internet](#).

Conformément à l'art 109 al 1 de la Constitution cantonale, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature. Ce dernier a été publié en juin 2022. Certains chapitres ont été abandonnés au moment de sa concrétisation. Ceci a entraîné quelques adaptations de la numérotation par rapport à la version publiée en 2022. Le Conseil d'Etat a choisi une nouvelle forme de publication de l'avancement des travaux afin d'en faciliter le suivi.



## 2.1 Axe stratégique : économie et innovation

### 1.1 Formation et éducation numérique

#### 1.1.1 Mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique

Priorité

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                                                                                                                               | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Mise en œuvre de la Stratégie éducation numérique pour les écoles obligatoires ordinaires et spécialisée (Stratégie EdNum) et Mise en œuvre de l'approche BYOD* au post-obligatoire général.<br><br>*BYOD Bring Your Own Device | <p>La Stratégie EdNum vise à donner un cadre pédagogique, matériel et organisationnel clair, harmonisé et sécurisé au volet numérique des plans d'études. Elle accompagne les directions d'école et le corps enseignant dans l'intégration du numérique et leur donne accès à des outils, des ressources numériques adéquats ainsi qu'une formation technique et pédagogique. Elle actualise et remplace l'actuel Concept MITIC.</p> <p>S'agissant du BYOD, sur la base de la stratégie de la CDIP du 21 juin 2018, la transformation numérique doit se poursuivre dans les écoles du S2. L'ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de la personne enseignante. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d'enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d'apprentissage.</p> | <p>Le projet ENEO a été transmis au Grand Conseil à l'automne 2024. Il comprend les adaptations demandées par les député-e-s suite aux débats du Grand Conseil de décembre 2023 sur la Stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée. Les ressources pédagogiques sont désormais intégrées aux budgets ordinaires des services de l'enseignement, permettant aux formations du corps enseignant de démarrer.</p> <p><b>BYOD</b></p> <p>Trois années de formation sur quatre sont dorénavant concernées. La formation continue des enseignants et enseignantes et des directions d'école se poursuit, notamment avec l'appui de l'Université de Fribourg. Une évaluation intermédiaire, réalisée par le CERF de l'UniFr, est en cours de réalisation.</p> |
| DEEF       | Introduction du BYOD et du COPE* dans la formation professionnelle.<br><br>*COPE corporate owned, personally enabled                                                                                                            | Ce sont les ordonnances de formation (OrFo) propres à chaque métier qui déterminent si oui ou non le BYOD est mis en place. Le projet d'équipement numérique des enseignants est achevé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Les OrFo sont révisées tous les 5 ans et de plus en plus de professions ont fait le pas vers la numérisation de l'enseignement. En fonction des révisions, les personnes en formation doivent se munir d'un outil numérique. Le contrat d'apprentissage définit qui, de l'apprenti-e ou de l'entreprise formatrice, paye cet outil. Les enseignants des écoles professionnelles sont tous équipés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### 1.1.2 Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II

| Directions | Projet – Objectif                   | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Révision de la maturité gymnasiale. | <p>L'entrée en vigueur de la révision du règlement/ ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale de la CDIP/SEFRI (RRM/ORM) et du nouveau plan d'études cadre (PEC) est actuellement prévue au mois d'août 2023.</p> <p>Dans la foulée, le plan d'études cantonal, la grille horaire, le règlement des études gymnasiales et les conditions d'accès devront être adaptées afin de délivrer les premiers titres « nouvelle formule » vraisemblablement en 2030. La formation continue du corps enseignant devra tenir compte des nouveautés qui seront introduites.</p> | <p>La DFAC a mandaté cinq groupes de travail composés d'enseignants et enseignantes et de membres de direction d'école qui ont déjà livré des rapports intermédiaires. Le rapport final de 2025 sera le point de départ pour les propositions d'adaptations qui seront apportées à la formation gymnasiale.</p> |

### 1.1.3 Regrouper la formation du corps enseignant sous un même toit

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                 | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Regroupement Institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université (Regroupement UNI-HEP). | <p>Le regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université permettra de créer une entité de formation et de recherche complète avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse, favorisant les synergies entre les différentes unités de formation.</p> | <p>De nombreuses étapes clés ont été franchies en 2024 suivant la planification prévue. Les statuts de l'Université ont été approuvés par le Conseil d'Etat en janvier. Les statuts de la nouvelle faculté et de ses départements ont été approuvés par les organes compétents.</p> |

### 1.1.4 Faciliter l'employabilité des adultes

| Directions | Projet – Objectif                                        | Description                                                                                                                     | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Organisation et gratuité des cours adaptés pour adultes. | <p>Si les effectifs sont suffisants, mise en place de cours adaptés aux adultes (pédagogie, jours et heures de cours).</p>      | <p>La validation des acquis et de l'expérience est mise en place pour certains métiers (santé-social, logistique). Des cours du soir sont organisés pour la culture générale et destinés à des personnes se formant selon l'art. 32 LFP. La révision en cours de la LFP tient compte des enjeux liés à la validation des acquis.</p> |
| DFAC       | Information et conseil aux adultes.                      | Plusieurs prestations d'information et de conseil d'orientation professionnelle aux adultes sont actualisées ou mises en place. | <p>La prestation Viamia financée intégralement par la Confédération aura été un succès, avec un taux de satisfaction de 5.5 sur 6, et de recommandation à autrui de 90 %.</p>                                                                                                                                                        |

## 1.2 Développement des pôles d'innovation

### 1.2.1 Mettre en place un écosystème favorable et attractif et la politique foncière active

| Directions    | Projet – Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF/<br>DIME | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Positionnement de leader dans la bioéconomie et l'industrie 4.0 par le développement des interfaces à haute valeur ajoutée.</li> <li>b) Attirer des talents en mettant en place une stratégie valorisant le potentiel entrepreneurial de la jeunesse.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Développement de stratégies propres y compris programmes phares (bâtiment, bio-tech et l'industrie 4.0).</li> <li>b) Mettre en place des structures propres à cultiver l'innovation.</li> <li>c) Les acteurs et actrices de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables. Les entreprises adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le développement du campus EPFL FR se poursuit avec la création du nouveau Centre pour la construction durable (CWSC) et la construction du bâtiment SLL prévue début 2025. Différentes manifestations d'envergure (Bioeconomy Forum et BioAlps) ont impulsé le développement de la bioéconomie dans le canton. Enfin, une étude a évalué l'importance des sciences de la vie dans l'économie du canton.</li> <li>b) Les réflexions avancent dans le cadre du projet de loi en faveur du développement économique et de l'innovation.</li> <li>c) Un atelier Platinn a sensibilisé les PME fribourgeoises aux nouvelles directives européennes sur la durabilité. Les outils RSE pour les entreprises le plus pertinents sont présentés de manière structurée et concise sur les pages Internet de l'Etat.</li> </ul> |

### 1.2.2 Concrétiser la stratégie agroalimentaire

| Directions    | Projet – Objectif                                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF/<br>DIAF | Etablir le Cluster food & nutrition (CFN).                   | Le CFN coordonne et s'assure de l'implémentation réussie des activités prévues et proposées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et principalement de développement des trois programmes phares thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche favorisant le rayonnement du canton, la création de valeur ajoutée, la durabilité et privilégiant l'économie circulaire. | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le déploiement de la stratégie agroalimentaire du canton (FribourgAgri &amp; Food) s'est poursuivi et l'offre s'est étoffée. De nouveaux projets prometteurs ont pu être soutenus et de nouvelles prestations de services développées, les retours et le bilan sont très positifs.</li> <li>&gt; Augmentation progressive du nombre de membres du CFN pour atteindre 191 membres.</li> </ul>                                                                                    |
| DIAF          | Développement de la section agro-alimentaire de Grangeneuve. | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Développement d'une halle de technologies.</li> <li>b) Création du centre de compétences lait cru et construction de la nouvelle fromagerie.</li> </ul>                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Nombre de mandats similaire à 2023, émanant d'entreprises privées ou comme mesure de soutien de la stratégie agroalimentaire (prototypage de produit).</li> <li>b) En 2024, plusieurs essais ont été réalisés et l'Agroscope est intégré dans les réflexions liées à la nouvelle fromagerie-école de La Grange Neuve. Des discussions ont eu lieu avec l'UniFr pour une intégration via le FRIC (Food Research and Innovation Center) dès 2025. Des synergies existent</li> </ul> |

| Directions | Projet – Objectif | Description | Etat de situation au 31.12.2024                                                                               |
|------------|-------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   |             | également avec le volet « valorisation de la biomasse » soutenue par la stratégie agro-alimentaire du canton. |

#### 1.2.3 Adapter les infrastructures pour la Faculté des sciences et de médecine et la Faculté de droit et positionner l'Institut Adolphe Merkle (AMI)

| Directions | Projet – Objectif                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Le canton de Fribourg poursuit sa politique de positionnement dans le paysage suisse des Hautes Ecoles. | <p>Un rattrapage est nécessaire dans le domaine des constructions universitaires. Les projets suivants sont prévus durant la présente législature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et de médecine ;</li> <li>&gt; Construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri ;</li> <li>&gt; Assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'université.</li> </ul> <p>Par ailleurs, il est prévu de créer une 5<sup>e</sup> chaire à l'AMI afin d'associer le savoir-faire existant à de nouvelles compétences dans le secteur de la technologie alimentaire.</p> | <p>Le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude additionnel de 12 millions de francs pour les travaux d'études nécessaires pour la construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri et un crédit d'engagement de 3,4 millions de francs pour la démolition des bâtiments existants. Le Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises</p> <p>Le Conseil d'Etat a adjugé le marché de planificateur général en technique du bâtiment et le marché de planificateur général construction du bâtiment de chimie PER10. Le Comité de pilotage et le comité de projet pour l'assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'Université de Fribourg ont été nommés.</p> |

#### 1.2.4 Développer le Campus Grangeneuve

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                                                                                                                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | La Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles nationales.                                                                                                                    | Partie Confédération : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) bâtiment labo (124 millions) ;</li> <li>b) bâtiment restaurant / conférence ;</li> <li>c) exploitation agricole.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | a) Remise par étape des locaux prévue entre sept 2025 et juillet 2026.<br>b) Projet réalisé en automne 2024 sous la direction de l'OFCL.<br>c) Prestation d'avant-projet (SIA 31) terminée en automne 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| DIAF       | Grangeneuve renouvelle ses infrastructures et développe les synergies avec Agroscope pour arriver à créer un véritable Campus et pour répondre à l'ambition du canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire. | Projets réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) nouvelle ferme et projet de biogaz.</li> </ul> Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>b) rénovation de la Grange Neuve ;</li> <li>c) cultures fromagères.</li> </ul> Projets en stand-by : <ul style="list-style-type: none"> <li>d) halle de technologie alimentaire.</li> </ul> Projets prévus : <ul style="list-style-type: none"> <li>e) réalisation de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024.</li> <li>f) gestion des flux d'eau, de chaleur et de l'énergie entre Grangeneuve et Agroscope ;</li> <li>g) analyse des synergies entre les exploitations agricoles ;</li> </ul> | a) Ferme laitière (2021) et biogaz (2023) en fonction.<br>b) Avant-projet élaboré en février 2024. Standby en attente de la redéfinition des rôles et responsabilités (Direction des travaux...). Objectif : crédit d'engagement fin 2025.<br>c) Mise à l'enquête prévue début 2025, réalisation fin 2027.<br>d) Projet en standby – sera repris en 2025.<br>e) Construction prévue d'ici l'automne 2025.<br>f) Réflexions communes en cours pour réduire l'impact CO2.<br>g) Coordination des essais pratiques réalisés (p. ex. à Saint-Aubin avec des chevaux ou à Sorens avec les vaches laitières).<br>h) En attente du départ de l'ESSG. |

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b>                                            | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b> |
|-------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|                   |                          | h) regroupement des services DIAF sur le site de Grangeneuve. |                                        |

### 1.2.5 Promouvoir une agriculture innovante

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b>                                                                                                                                                                  | <b>Description</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIAF              | Soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Soutien aux projets agricoles (Hoch- und Tiefbau) avec une priorité pour les projets d'irrigation.</li> <li>b) Adduction d'eau sur les alpages.</li> <li>c) Aide aux projets de fromageries aussi dans les défis liés à l'aménagement du territoire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Stratégie cantonale irrigation en cours d'élaboration. Tous les projets importants avancent, coordonnées entre les cantons (VD, FR et BE) et la Confédération. Un plan d'action pour les projets Amélioration foncière et allouer les moyens financiers sera élaboré en 2025.</li> <li>b) Analyse effectuée par Agri Fribourg sur mandat. Réalisation de nouvelles infrastructures selon budget 2024.</li> <li>c) Difficultés liées à l'aménagement du territoire. Taux de subventionnement de moitié pour les projets avec du lait de la zone de colline et de montagne. Dès 2025, contributions possibles pour la transformation, le stockage et la commercialisation en en région de plaine (p.ex. fromageries).</li> </ul> |
| DIAF              | Assurer la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable.<br>Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épidémies SAAV-SANIMA. | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) assurer la qualité des analyses par un parc analytique performant et reconnu, régulièrement renouvelé et entretenu, en particulier dans l'analyse des épidémies ;</li> <li>b) disposer d'un local de stockage centralisé du matériel d'intervention sur un seul site (actuellement 7 sites) permettant une meilleure disponibilité et opérationnalité de l'équipe d'intervention en cas d'épidémie en partenariat SAAV, SANIMA, PCI (DSJS), SFN ;</li> <li>c) finaliser le remplacement et la construction du centre de collecte de sous-produits animaux à Kerzers et trouver un nouvel emplacement à Romont.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Acquisition de deux machines analytiques lourdes pour un montant de 600 000 francs.</li> <li>b) Une solution a été finalisée et un local conjoint SANIMA et SAAV, à proximité direct des partenaires a été mis en place en 2023 et a fait ses preuves en 2024.</li> <li>c) ---</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 1.3 Tourisme, culture et patrimoine

### 1.3.1 Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Nouvelle stratégie du tourisme fribourgeois avec la mise en valeur d'un tourisme durable et du patrimoine, y compris les produits du terroir. | Après validation de la LT fin 2021, l'UFT travaille sur une nouvelle stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030.<br>Plusieurs mesures ont été lancées à fin 2021 lors d'une rencontre PROtourism sur la durabilité et des actions sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. | <b>Stratégie :</b> poursuite des projets en faveur d'un tourisme durable (stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030).<br><b>Mobilité :</b> plan de mobilité d'entreprise avec 6 nouvelles mesures d'amélioration de la mobilité pendulaire.<br><b>Accessibilité :</b> plus de 300 points d'intérêts touristiques ont été audités par ProInfirmis.<br><b>Avancée de la mesure C.2.4 du Plan climat cantonal</b> sur l'étude « Amélioration d'accueil des interfaces de mobilité ».<br><b>Prestataires :</b> début du projet « Tourisme durable ».<br><b>Programme :</b> pas encore obtenu le niveau Swisstainable Destination en raison du nombre trop faible d'inscrits. |

### 1.3.2 Encourager la culture et en faciliter l'accès

| Directions | Projet – Objectif                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Encourager la culture et en faciliter l'accès. | L'encouragement à la culture se décline en plusieurs projets et notamment par la révision de la LAC/RAC, le lancement des projets d'impulsion innovation-économie-culture-social, le renforcement de l'aide sélective à la création dans plusieurs domaines artistiques ainsi que le soutien au réseau cantonal de bibliothèques de lecture publique et scolaires (Vision 2025) et la consolidation des liens entre le COF et l'école fribourgeoise. | L'avant-projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles a été mis en consultation entre le 21 juin et le 21 octobre 2024. 22 projets d'impulsion visant à renforcer la collaboration entre professionnel-le-s, bénévoles et amateur-e-s, et avec le tourisme ont été primés. La DFAC a adapté plusieurs dispositifs visant en particulier une rémunération plus équitable des acteurs culturels. 19 projets ont été soutenus depuis le lancement de "Vision 2030 des bibliothèques" visant la mise en réseau des catalogues ou la création d'espaces de rencontre et d'animations. Le Bureau COFEC a mis en route le projet pilote de création de projets artistiques en classe « Small is beautiful ». |

### 1.3.3 Valoriser le patrimoine

| Directions | Projet – Objectif                         | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | ISOS & BAUKULTUR et PATRIMOINE RELIGIEUX. | <p>Révision du recensement des sites d'importance nationale (ISOS), régionale et locale.</p> <p>Développement d'une stratégie de culture du bâti/Baukultur au niveau cantonal. Anticiper et orienter l'avenir du patrimoine religieux en collaboration avec les milieux concernés. Etablir un recensement du patrimoine religieux et mise en valeur de ce patrimoine majeur de notre canton.</p> | <p>La révision des sites nationaux (ISOS) s'est poursuivie dans les districts de la Glâne et de la Gruyère alors que la révision des sites régionaux et locaux (SCRoL) a été réalisé dans le district de la Broye.</p> <p>Le projet de recensement des archives et bien culturels meubles des paroisses a progressé : 50 fonds d'archives soit 955 mètres linéaires, sur un total de 144 ont été identifiés. 64 édifices sur un total de 261 ont été visités.</p> |

### 1.3.4 Investir dans les infrastructures : BCU, MHNF, SIC

| Directions    | Projet – Objectif                                                                                                                                                                                                                                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME/<br>DFAC | <p>Extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)</p> <p>Délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux.</p> <p>Construction du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez.</p> | <p>Pour offrir à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles.</p> <p>Pour améliorer sensiblement l'accueil du public au MHNF, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale.</p> <p>Pour améliorer sensiblement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat.</p> | <p>Le bâtiment de la BCU est hors d'eau et hors d'air depuis l'automne 2024. Démontage de l'ensemble des grues depuis décembre 2024. Fin des travaux prévue en décembre 2025. L'ouverture au public est prévue pour fin août 2026 correspondant à la reprise du semestre universitaire.</p> <p>Le chantier, débuté en octobre 2022, actuellement en pleine activité de travaux de gros œuvre. Les principaux travaux 2024 concernaient de la démolition et du terrassement. L'ouverture du musée au public est prévue en automne 2028.</p> <p>SIC : ouverture du chantier prévue au printemps 2025 après la votation populaire prévue le 9 février.</p> |

### 1.3.5 Digitaliser les fonds culturels

| Directions | Projet – Objectif | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHA        | Projet DIGIFONDS. | <p>Un projet commun à toutes les entités culturelles de l'Etat va permettre de manière concertée, sous l'égide des Archives de l'Etat, la mise à disposition en format digital de nombreux documents tels que photos, négatifs, diapositives, plans, rapports et archives sous toutes formes.</p> | <p>Le projet a dû s'adapter aux nouvelles réalités budgétaires du canton. En conséquence il a été décidé de maintenir la partie qui concerne la mise en place d'une infrastructure de stockage commune et de se concentrer sur la rédaction des deux standards concernant le processus de numérisation et l'attribution des métadonnées. La partie concernant le choix et la gestion des équipements prévus au SIC fera aussi partie du cahier des charges du projet. Pour la mise en place d'une</p> |

| Directions | Projet – Objectif | Description | Etat de situation au 31.12.2024                                                       |
|------------|-------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   |             | plateforme de diffusion commune, la question sera réexaminée dans une deuxième étape. |

## 2.2 Axe stratégique : cohésion sociale

### 2.1 Structures sanitaires et santé

#### 2.1.1 Soutenir le développement des infrastructures sanitaires



| Directions | Projet – Objectif                                                                                                                                                           | Description                                                                                                                                                                                             | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS       | Places en EMS et institutions spécialisées.                                                                                                                                 | Adapter le nombre de places en EMS et en institutions aux besoins identifiés dans la planification.                                                                                                     | <p>EMS : le cadre financier permet de répondre aux objectifs de la planification des soins de longue durée. Certaines constructions sont en cours, mais il y a un retard. Prochaine période de planification 2026-2030 (c consultation début 2025)</p> <p>Institutions spécialisées : le nombre de places présentées dans la planification est respecté. En raison des listes d'attente, le nombre de places sur Fribourg et de placements hors canton a fortement évolué.</p> <p>Personnes en situation de handicap : le nombre de places prévu dans le rapport de planification n'a pas pu être atteint. Les situations en institution se complexifient pour les mineurs et les jeunes adultes et les moyens manquent pour renforcer les équipes socio-éducatives. 8 places ont été ouvertes à la Traversée pour pallier le manque.</p> |
| DSAS       | Situation financière critique de l'HFR. Assurer l'excellence opérationnelle, la qualité et la pérennité de l'établissement, dont notamment un meilleur équilibre financier. | Programme de soutien à l'HFR, notamment par une analyse et un programme de mise en œuvre d'excellence opérationnelle en 3 phases, la mise à disposition de liquidités et un programme d'assainissement. | <p>L'HFR doit définir un plan de mesures d'assainissement pour un retour prochain à l'équilibre financier. Une Task force a été créée entre l'Etat et l'HFR et procède à la vérification technique et financière du plan de mesures d'assainissement de l'HFR. Cette TF suit la mise en œuvre des effets financiers des décisions prises par l'HFR et collabore ponctuellement avec un groupe de travail créé par la DFIN pour suivre l'ensemble des engagements financiers de l'Etat envers l'HFR. La DCE suit les travaux.</p> <p>L'octroi d'un prêt et d'un cautionnement en faveur de l'HFR ont été acceptés par le peuple fribourgeois. La mise en œuvre est en cours.</p>                                                                                                                                                           |

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b>                                      | <b>Description</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>             |
|-------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| DSAS              | Nouvelle stratégie Linéa 2025 et reprise des biens par l'HIB. | Stratégie Linéa 2025 +, comprenant un regroupement des activités stationnaires sur le site de Payerne et un centre ambulatoire fort sur le site d'Estavayer.<br>Reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB. | Reprise des bien vaudois et fribourgeois réalisée. |

## 2.1.2 Promouvoir la santé physique et mentale

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b>                                                                                       | <b>Description</b>                                                                                                                   | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS              | Concrétisation de la Stratégie promotion et prévention de la santé selon les priorités définies par le canton. | Programme Alimentation, activité physique et santé mentale.<br>Programme de prévention du tabagisme.<br>Plan cantonal action Alcool. | Alcool : Lancement du deuxième programme cantonal d'action 2024-2028, approuvé par le Conseil d'Etat en mars 2024. Il s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris, tout en proposant des mesures permettant de répondre à des besoins spécifiques mis en évidence ces dernières années, telle la prévention en milieu festif.<br>Actions de sensibilisation (tabac, addictions, prévention routière...) avec les partenaires cantonaux.<br>Santé mentale et alimentation, activité physique : actions de promotion et de formation pour les professionnel-le-s, et les senior-es.<br>Santé à l'école : accompagnement de plusieurs établissements scolaires par REPER pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durables ; mise en place de projets- et formation pour directions d'établissement. |
| DSJS              | Liens avec le programme ci-dessus.                                                                             | Développement et soutiens au sport scolaire facultatif et au mouvement pour tous.                                                    | Les offres de sport scolaire facultatif se développent dans de nouveaux endroits, mais elles s'étoffent aussi beaucoup dans les communes qui en avaient déjà. Nous observons une croissance constante du nombre d'enfants et de jeunes qui participent aux activités du sport scolaire facultatif et des tournois scolaires. Les camps sportifs sont assez stables. La promotion des coordinateurs de sport auprès des communes a été faite en fin d'année et le SSpo continue d'explorer et de travailler sur de nouveaux projets en développement.<br>Parallèlement, d'autres projets tels que le pumprack mobile et l'application « FriActiv » ont contribué à diversifier les activités sportives et de loisirs accessibles à l'ensemble de la population.                                                      |

### 2.1.3 Implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b>                    | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------|--------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS              |                          | Développement de projets spécifiques. | <p>Consultation du plan de mesures 2024-2028 Senior +. Le Conseil d'Etat proroge le plan 2016-2020 jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p>Les montants seront déposés dans les prochaines procédures de budget et de plan financier afin de permettre de mettre en œuvre du nouveau plan de mesures dès 2026.</p> <p>Le travail sur le nouveau plan de mesures handicap (2025-2029) est mis en suspens. Aucuns moyens supplémentaires au B25.</p> |

### 2.1.4 Aider les victimes de violence

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b>             | <b>Description</b>                                                                                                            | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS              | Antenne de médecine des violences.   | Mise en place, en collaboration avec l'HFR et le CHUV d'une antenne fribourgeoise de l'unité de médecine des violences (UMV). | <p>Dans le contexte compliqué des finances cantonales, il n'a pas été possible de transmettre au Conseil d'Etat le rapport de faisabilité pour la mise en place à l'HFR d'une antenne de l'UMV. Malgré les besoins, le projet est en stand-by, alors que les autres cantons romands progressent dans cet agenda (NE en novembre et GE en janvier 2025).</p> <p>La révision partielle de la loi sur les victimes (actuellement en consultation) vise à garantir aux victimes de violence, en particulier de violence domestique ou sexuelle, l'accès à des prestations médico-légales spécialisées et de qualité. Une fois la révision en vigueur, Fribourg devra ainsi se mettre en conformité pour pouvoir dispenser ces prestations.</p> |
| DSJS              | Lutte contre la violence domestique. | a) unité de gestion des menaces (UGM) ;<br>b) mineurs ;<br>c) mœurs et maltraitance ;<br>d) prévention.                       | <p>a) En 2024, 650 situations de violences domestiques prises en charge par la Police cantonale (2023 : 580) dont 153 ayant donné lieu à une expulsion de domicile ordonnées à l'encontre de l'auteur sur les 153 personnes expulsées, ~80% a suivi les 3 entretiens obligatoires auprès d'EX-pressure</p> <p>Suivi de 283 dossiers de personnes à risques (2023 : 254) dont 31 % concernent des situations de violences domestiques.</p> <p>Après une phase test avec la Justice de paix de la Gruyère, déploiement de la plateforme d'échanges d'informations à tous les arrondissements.</p>                                                                                                                                            |

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b> | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------|--------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                          |                    | <p>Participation à la journée de réflexion de Solidarité Femmes Fribourg à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association.</p> <p>Poursuite de la collaboration avec EX-pression.</p> <p>b) Pas de changement.<br/>c) Pas de changement.<br/>d) Pas de changement.</p> |

#### 2.1.5 Poursuivre la mise en place de la médecine scolaire

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b>                                         | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                            |
|-------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS              |                          | Réévaluation globale de la stratégie de médecine scolaire. | Deux Workshops ont eu lieu avec des experts afin de proposer une stratégie adaptée de la médecine scolaire et qui permettraient d'améliorer la situation actuelle en tenant compte de la situation tendue des finances de l'Etat. |

### 2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

#### 2.2.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale d'orientation

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b>                                       | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                        |
|-------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC              |                          | Mettre en œuvre la stratégie nationale de l'orientation. | Une partie mineure de la stratégie nationale a été développée selon les moyens à disposition. |

#### 2.2.2 Aider les jeunes en difficulté à s'insérer

| <b>Directions</b> | <b>Projet – Objectif</b> | <b>Description</b>                                                                                                                                                                            | <b>Etat de situation au 31.12.2024</b>                                                                                                                                                                                               |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF/<br>DFAC     |                          | Offrir le meilleur encadrement possible aux élèves en difficulté, assurer la détection précoce des situations à risque de rupture ; intensifier la collaboration entre les acteurs concernés. | La CJD continue ses travaux dans le domaine en améliorant notamment les relations entre les différents services étatiques et les institutions privées. Le suivi des jeunes en difficulté hors enseignement obligatoire est amélioré. |

### 2.2.3 Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

| Directions | Projet – Objectif                                                                                        | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                         |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024. | Le Conseil d'Etat a approuvé le Concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021. | 74 TSS (58 francophones et 16 alémaniques) sont actifs dans les écoles de la scolarité obligatoire du canton. 3,8 EPT supplémentaires seront déployés dès janvier 2025. |

### 2.2.4 Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

| Directions | Projet – Objectif                                               | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS       | Plan de soutien jeunesse.                                       | Ensemble de 48 mesures soutenant les besoins apparus et exacerbés des jeunes et des enfants lors et à la suite de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, 10 ont été définies comme « urgentes » et leur mise en œuvre est, de fait, impérative pour répondre au mandat. Le plan de soutien se déploie sur une période de 2 ans soit de 2022 à 2023. | Une évaluation du Plan soutien Jeunesse a été effectuée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DSJS       | Lutte contre la violence chez les jeunes.                       | <p>a) CCPS, Conseil cantonal de prévention et de sécurité (Police cantonale, Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme) ;</p> <p>b) Observatoire ;</p> <p>c) Projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire.</p>                                                                 | <p>a) Partenariat TUMULTUM mis en veille (stabilisation de la situation). Réactivé à l'automne 2024 suite à de nouvelles violences entre bandes rivales (Bulle – Fribourg). Situation à la fin d'année 2024, à nouveau stable.</p> <p>b) 1<sup>re</sup> phase → terminé. 2<sup>e</sup> phase → désignation de répondants mineurs au sein de la gendarmerie. Le réseau sera effectif dès 2025. Actuellement, constitution du réseau interne à la police.</p> <p>c) En cours de finalisation.</p> |
| DEEF       | Aides à l'insertion socio-professionnelle locales et bas seuil. | Les semestres de motivation et les préformations ne permettent pas à tous les jeunes de trouver une solution de formation. Ce projet vise un financement des mesures bas seuil et locales afin de soutenir un deuxième train de mesures d'accompagnement.                                                                                           | Les soldes financiers des années 2022-2023 ont pu être transférés en 2024 et 2025.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### 2.2.5 Créer un centre de compétence sport et santé

| Directions | Projet – Objectif      | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                         |
|------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSJS       | Centre sport et santé. | Son organisation doit faciliter les synergies dans la recherche d'efficience du domaine sportif par une approche pluridisciplinaire et transversale devant permettre de soutenir aussi bien les athlètes à la recherche de performances que la population soucieuse de développer une activité saine et régulière. | Le processus et les discussions avec la Ville de Fribourg s'approfondissent sur la faisabilité, l'organisation et la planification détaillée du projet. |

## 2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

### 2.3.1 Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles

| Directions | Projet – Objectif | Description                                                    | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                     |
|------------|-------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS       | PC Familles.      | Introduction de prestations complémentaires pour les familles. | Les PC famille ayant été acceptées par le peuple fribourgeois en septembre 2024, les travaux de préparation à leur mise en vigueur ont commencé (guichets famille). |

### 2.3.2 Renforcer le dispositif de l'aide sociale

| Directions | Projet – Objectif                  | Description                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS       | Réforme LASoc.                     | Révision complète de la loi sur l'aide sociale.                                                                                              | La nouvelle loi sur l'aide sociale a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2024. Celle nouvelle législation renforce l'organisation territoriale du dispositif, améliore les instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR), consolide les règles d'application et développe une politique préventive. Cette loi entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2026, sauf en ce qui concerne la nouvelle organisation territoriale pour laquelle les communes disposent d'un délai jusqu'à la fin 2030 au plus tard pour sa mise en œuvre. |
| DSAS       | Soutien aux personnes vulnérables. | Renforcement de la collaboration avec les associations de soutien aux personnes vulnérables, notamment la Banque alimentaire et Banc public. | Soutien financier au projet pilote de consultations sociales de liaison déployées dans tous les districts par Caritas Fribourg. Suite de l'accompagnement de la Banque alimentaire fribourgeoise pour son déploiement sur le site de la Poya. Signature d'un nouveau mandat de prestations avec espacefemmes. Rédaction du dépliant d'aide lors d'une séparation pour les couples non mariés (dépliant destiné aux couples mariés publié en 2021) en partenariat avec l'Office familial.                                                                         |

### 2.3.3 Pérenniser l'observatoire du logement et de l'immobilier

| Directions | Projet – Objectif         | Description                                                                                                       | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Observatoire du logement. | Pérennisation de l'Observatoire du logement et immobilier et extension des participations communales à ce dernier | Un projet de loi visant à adopter les bases légales nécessaires à la continuation du traitement des données par l'Observatoire a été mis en consultation en octobre 2024 (avant-projet de loi modifiant la loi sur la statistique cantonale (LStat)). La version finale du message est agendée pour le début de l'année 2025, avec l'objectif que la loi soit traitée par le Grand Conseil avant l'été 2025. L'ensemble des partenaires de l'observatoire se sont prononcés pour sa continuation lors de l'assemblée générale, mi-décembre 2024, de l'Association de l'observatoire du logement et immobilier Fribourg. |

### 2.3.4 Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

| Directions | Projet – Objectif                                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS       | Mesures d'aide renforcée et pédagogie spécialisée dans structures extrafamiliales. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | La mesure est mise en place à 100 % pour les auxiliaires de vie en AES depuis août 2023 avec l'introduction de l'art. 11 a RstE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| DFAC       | Ecole à visée inclusive.                                                           | Répondre aux bases légales (loi sur la pédagogie spécialisée, LPS), suivant le principe que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives. Créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avérés. Relever le défi de la prise en charge des élèves ayant un trouble du comportement. | Augmentation des mesures d'aide renforcées en école ordinaire. Mais également augmentation de scolarisation dans les institutions de pédagogie spécialisée (mesures séparatives). Développement de trois axes pour promouvoir les solutions intégratives :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; guide pour faciliter une utilisation flexible des mesures d'aide ;</li> <li>&gt; encouragement aux modalités de co-enseignement ;</li> <li>&gt; encouragement et accompagnement à la conception universelle de l'apprentissage (CUA).</li> </ul> |

### 2.3.5 Intervenir précocement auprès des jeunes atteints d'un trouble autistique

| Directions    | Projet – Objectif                                                                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSAS/<br>DFAC | Dépistage et intervention précoce intensive pour les jeunes enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme. | L'intervention précoce intensive (IPI) doit être définie pour permettre une prise en charge qui correspond aux réalités du canton de Fribourg. Les professionnel-le-s devant prendre en charge les jeunes enfants ayant un TSA devront être formés aux pratiques du modèle défini par le canton. | Le RFSM a développé le diagnostic précoce grâce à une antenne spécialisée avec des professionnels formés à la détection de l'autisme. Il évalue prioritairement les enfants de moins de 36 mois afin qu'ils puissent le cas échéant intégrer le programme IPI. Il a collaboré à la mise en place de l'IPI en participant aux différents groupes de travail et en assurant la supervision médicale depuis l'ouverture du centre en août 2023. Le Centre IPI a pris en charge 5 enfants. A la rentrée d'août 2024, 6 enfants ont pu commencer la 1 <sup>re</sup> année et les 5 enfants de la première volée sont passés en 2 <sup>e</sup> année. Le personnel a suivi un CAS en intervention précoce intensive. Tout au long de l'année, le personnel a eu des supervisions en lien aux pratiques du modèle (ESDM). |

## 2.3 Axe stratégique : transition environnementale

### 3.1 Plan climat et préservation des ressources

| Directions | Projet – Objectif                                                        | Description                                                                                                                                                                                                                                      | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Mise en œuvre du plan climat cantonal.                                   | L'Etat met en œuvre progressivement et jusqu'à fin 2026 les 115 mesures du plan climat cantonal.                                                                                                                                                 | 16 nouvelles mesures ont démarré en 2024, portant ainsi le nombre de mesures mise en œuvre à 91 depuis 2021. Six mesures sont en pause et 2 sont terminées.                                                                                                                                                                                                   |
| DIAF       | Plan d'actions pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques. | Le plan d'action du Service des forêts et de la nature (SFN) prévoit une gestion adaptative, afin de préserver à long terme les fonctions de la forêt, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton de Fribourg.              | L'intégration et le soutien des mesures sont prévues dans les dans les conventions-programmes 2025-28, avec toutefois une réduction de 10 % par rapport à la période 2020-24. La motion fédérale Fässler "Rasche Anpassung an den Klimawandel ist dringend" a été adoptée avec 70 millions de francs (560 000 francs prévisibles pour le canton de Fribourg). |
| DIAF       | Agriculture résiliente.                                                  | Pour favoriser une agriculture résiliente, les objectifs sont :<br>a) Diminuer les gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> , Ammoniac et Méthane) ;<br>b) Promouvoir et accompagner des projets-pilote (Agroforesterie, haies fourragères, etc.) ; | a) b) c) : La mise en œuvre du volet agricole du plan climat se fait par le projet « pooling » qui réunit 10 mesures.<br>La première édition du concours plan climat, doté de 80 000 francs, a couronné six exploitations, accompagnées pendant deux ans.                                                                                                     |

| Directions | Projet – Objectif | Description                                                                                         | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   | c) Accompagner les exploitations et soutenir des projets spécifiques dans l'agriculture biologique. | <p>En collaboration avec AgroImpact (Réalisation des bilan CO2 dans l'agriculture) et AgriFribourg, il est prévu de certifier 30 exploitations.</p> <p>L'agriculture bio est soutenue à travers les mesures du plan climat et avec des moyens du budget pour la promotion des produits.</p> |

### 3.1.2 Développer une stratégie pour la protection des sols

| Directions    | Projet – Objectif                                                                                                                                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME/<br>DIAF | Stratégie cantonale pour une utilisation durable du sol                                                                                                                            | <p>L'Etat développe une stratégie sol. Celle-ci fixe des objectifs à moyen terme et définit un catalogue de mesures, concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; cartographie des sols du canton ;</li> <li>&gt; suivi de l'évolution de la qualité des sols (réseaux d'observation) ;</li> <li>&gt; développement d'outils pour préserver la ressource sol lors de projets urbanistiques ou de constructions (chantiers) et pour améliorer la valorisation des matériaux terreux ;</li> <li>&gt; formation et sensibilisation des milieux professionnels (agriculture, construction, etc.).</li> </ul> | <p>Plusieurs projets pilotes de cartographie des sols sont en cours. Le rapport FRIBO (7ème cycle) a été publié.</p> <p>Les autres actions du plan d'action de la stratégie sol se poursuivent.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| DIAF/<br>DIME | Maintenir la base de production en tenant compte les diverses mesures d'extensiification, assurer le quota cantonal de SDA et développer un processus pour compenser l'emprise SDA | <p>a) Un inventaire des surfaces agricoles qui sont consacrées aux différentes mesures écologiques doit être réalisé.</p> <p>b) Valider les 400 ha RPS (remaniements parcellaires simplifiés) pour arriver à la réserve nécessaire pour le Plan Directeur Cantonal.</p> <p>c) Une cartographie indicative des sols dégradés doit être établie pour remplir les exigences du plan sectoriel des SDA (Délai de 3 ans).</p> <p>d) Un modèle de bourse pour surfaces SDA doit être étudié.</p>                                                                                                                                         | <p>a) Recensement des surfaces et des pertes potentielles liées aux différentes démarches nationales et cantonales établi.</p> <p>b) Une étude complémentaire est en cours avec le projet-pilote à Près-vers-Noréaz afin de valider la taxation faite pour les sols dégradés comme équivalente avec une cartographie</p> <p>c) Une trentaine de sites de sol dégradé ont été choisis pour l'établissement de la carte dont la publication est prévue début 2025.</p> <p>d) Un procédé pour la compensation des SDA, élaboré par la DIME, devrait être soumis au Conseil d'Etat.</p> |

### 3.1.3 Appliquer les principes de l'urbanisme durable

| Directions    | Projet – Objectif                                                                                                                        | Description                                                                                                                                                                                                                           | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                 |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME/<br>DEEF | <p>a) Urbanisme durable dans les projets de l'Etat.</p> <p>b) Antenne quartiers durables.</p> <p>c) Stratégie immobilière de l'Etat.</p> | <p>a) Les principes présidant à un urbanisme durable sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions.</p> | <p>a) ---</p> <p>b) L'Antenne quartiers durables fonctionne sous forme pilote. La création d'une association est prévue dès 2025. Les travaux préparatoires pour cela ont été menés à bien.</p> |

| Directions | Projet – Objectif | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                   |
|------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   | <p>b) Création d'une « antenne quartiers durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'ouvrage et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables.</p> <p>c) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie immobilière de l'État, qui intègre des aspects clés en matière de durabilité, notamment le respect du Standard Construction Durable Suisse (SNBS).</p> | <p>c) Concernant la stratégie immobilière de l'Etat, l'application du standard Or SNBS sur tous les nouveaux projets en étude est visé, notamment EDFR II, la Grange Neuve. Pour la Tour Henri, le standard visé est platine.</p> |

### 3.1.4 Protéger les eaux

| Directions    | Projet – Objectif                                                          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME/<br>DIAF | Suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE). | <p>a) Préservation de la ressource en eau et de sa qualité (eaux superficielles comme eaux souterraines, notamment celle pour eau potable).</p> <p>b) Mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal en cours de mise en œuvre dès 2022 et accompagnement des décisions de la Confédération en lien avec l'iv. Pa. 19.475 dès 2023.</p> | <p>a) Les mesures indiquées en 2023 se poursuivent. A noter en particulier en 2024 : l'inauguration de la première STEP du canton à traiter les micropolluants (Ecublens), la résolution de cas de pollutions chroniques (Diron, Sodbach, ...) et la finalisation du PSIEau en vue de sa validation par le Conseil d'Etat.</p> <p>b) Rapport intermédiaire a été publié en printemps 2024 pour les années 2022 et 2023. La participation des agriculteurs est à la hausse. La sensibilisation des privés/communes et entreprises horticoles est plus difficile à instaurer car uniquement « base volontaire ». La réduction des fertilisants (N et P) est un défi, surtout si l'on veut éviter une perte de rendement et de qualité. Projets d'après Art. 62a en cours de révision car l'OFAG veut pérenniser ces projets. En élaboration avec le SEn.</p> |

### 3.1.5 Réaliser la stratégie de biodiversité

| Directions | Projet – Objectif                                                                                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIAF       | Stratégie cantonale biodiversité : approbation et mise en œuvre, en particulier l'Infrastructure écologique. | <p>La stratégie biodiversité définit la politique cantonale en matière de préservation et de favorisation de la biodiversité dans le canton.</p> <p>La mise en œuvre de l'infrastructure écologique (IE) est une des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité mais qui, par son importance, nécessite une mention particulière.</p> | <p>La mise en œuvre a débuté dès début 2023 avec plusieurs mesures et projets dont le lancement du projet de mise en œuvre d'une infrastructure écologique.</p> <p>Le <i>Rapport d'accompagnement pour la planification de l'IE</i>, qui fait état de l'infrastructure écologique actuelle dans le canton et propose les pistes pour sa mise en œuvre, a été mis en consultation interne durant l'hiver 2024-25 et sera transmis à l'OFEV en mai 2025.</p> |

### 3.1.6 Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

| Directions    | Projet – Objectif                     | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF/<br>DIME | Feuille de route économie circulaire. | <p>a) Une feuille de route en faveur de l'économie circulaire est élaborée, avec des mesures pour la création de conditions-cadres favorables à la mise en place d'une économie circulaire, générant des gains de productivité.</p> <p>b) Des mesures en faveur de l'économie circulaire sont prises en considération dans le cadre des travaux de révision du plan de gestion des déchets et de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD ; RSF 810.2).</p> | <p>Une collaboratrice scientifique (50 %) suit la mise en œuvre de la feuille de route en économie circulaire.</p> <p>La formation des ingénieur-e-s et architectes en construction durable se renforce, avec un CAS en construction circulaire lancé par la HES-SO.</p> <p>La révision du plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et de la loi cantonale (LGD) progresse.</p> <p>Le canton intègre le projet européen Circular Rural Region, renforçant sa visibilité internationale.</p> <p>Les projets de bioéconomie circulaire se développent via Fribourg Agri &amp; Food.</p> <p>Une formation au SBat a diffusé les principes de l'économie circulaire pour la gestion des bâtiments.</p> |

## 3.2 Transition énergétique

### 3.2.1 Encourager la rénovation des bâtiments

| Directions | Projet – Objectif                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Pérennisation du centre de compétences en matière de rénovation des bâtiments et du programme bâtiment. | <p>a) Le centre de compétences a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments tout en augmentant la qualité et la durabilité des pratiques. Il doit s'imposer comme interlocuteur de référence pour les propriétaires et pour les professionnels œuvrant dans le domaine.</p> <p>b) Aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.</p> | <p>a) L'association du CCRB a été dissoute. Ses activités ont toutefois pu être reprises par différentes organisations.</p> <p>b) Le succès du Programme Bâtiments se poursuit, bien qu'une légère baisse des demandes a pu être observée. Un programme d'impulsion de la Confédération, mis en œuvre par les cantons, viendra le compléter dès 2025.</p> |
| DIME       | Assainissement progressif du parc immobilier de l'Etat.                                                 | Procéder à l'assainissement dans le cadre des travaux de rénovation et d'adaptation aux nouvelles normes pour conserver la valeur immobilière patrimoniale des bâtiments de l'Etat et d'autre part pratiquer une politique de gestion conforme au développement durable et aux normes actuelles en vigueur.                                                                                                             | Les travaux de préparation du message se sont poursuivis notamment en ce qui concerne l'inventaire des ouvrages concernés. Il est prévu une validation du message par le CE puis par le GC en 2025.                                                                                                                                                       |

### 3.2.2 Produire de l'énergie renouvelable

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                              |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | a) photovoltaïque stratégie, information et sensibilisation.<br>b) Formation et formation continue (Energie-FR). | <p>a) Production d'électricité photovoltaïque. Soirées d'informations sur le photovoltaïque à l'intention de la population fribourgeoise et des professionnels en collaboration avec les communes fribourgeoises.</p> <p>b) Formation dans le domaine de l'énergie : Energie-FR est le programme cantonal de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique.</p> | <p>a) La stratégie solaire photovoltaïque se concrétise.</p> <p>b) Le programme Energie-FR ressort comme étant un élément central de la formation continue dans le domaine de l'énergie.</p> |

### 3.3 Mobilité durable

#### 3.3.1 Augmenter l'offre en transports publics

| Directions | Projet – Objectif                                       | Description                                                                                                                                                                                               | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Développement de l'offre des TP.                        | Il s'agit de continuer le développement du RER Fribourg Freiburg et de l'offre de bus y compris pour les loisirs mais aussi d'élaborer une stratégie ferroviaire 2050 et de concrétiser la stratégie bus. | <p>Travaux de planification et mise en œuvre de l'horaire 2025 apportant des changements conséquents dans la majeure partie du canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ligne de trafic local à Romont ;</li> <li>&gt; Publication de la Vision ferroviaire 2050+ ;</li> <li>&gt; Mandat à bureau d'étude pour plan cantonal des transports publics.</li> </ul> |
| DIME       | Mise en place d'un système de transport haute capacité. | Les TPF approfondissent, sur mandat de la DIME, l'étude d'opportunité de 2021 qui recommandait l'approfondissement des variantes tram et BHNS (bus à haut niveau de service).                             | Les TPF et l'Etat de Fribourg ont signé une convention pour l'étude préliminaire bus à haut niveau de service (BHNS)/Tram dans l'agglomération de Fribourg. Les ressources disponibles auprès des TPF étant limitées durant l'été et l'automne 2024, les travaux débuteront en 2025.                                                                                            |

#### 3.3.2 Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

| Directions | Projet – Objectif                       | Description                                                                                                                                                                          | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                   |
|------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Réalisation des aménagements cyclables. | Le développement du réseau cyclable se fait par le biais de projets spécifiques au vélo ou par les projets d'aménagement routier ou encore lors des travaux d'entretien constructif. | <p>Plusieurs tronçons d'aménagements cyclables font l'objet d'études préliminaires menées par la Team Vélo.</p> <p>Le projet d'aménagement d'une voie cyclable entre Grangeneuve et Agroscope a été approuvé.</p> |

| Directions | Projet – Objectif | Description | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|-------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   |             | Les travaux d'aménagement de nouvelles bandes cyclables entre Corbières et Villarvolard sont en cours de réalisation. La bande cyclable sur la route entre Broc et La Tour-de-Trême a pu être tracée après que les TPF ont déplacé leur glissière. |

### 3.3.3 Créer et améliorer les plateformes multimodales

| Directions | Projet – Objectif                                           | Description                                                                                                                                                                                                                                                     | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Parcs-relais : tarifications, planification et financement. | Mandat, pour définir et uniformiser les tarifications des parcs-relais sur la base de leur localisation. Une seconde phase définira la localisation des parc-relais d'importance cantonale et révisera le plan sectoriel des parcs-relais.                      | Les études sur la tarification et les parc-relais d'importance cantonale sont en cours, leur mise en œuvre dans un plan sectoriel de l'offre multimodale sera proposée en 2025. Une coordination avec les cantons voisins devrait permettre d'harmoniser les conditions d'accès au parc-relais. |
| DIME       | Etude en vue de l'électromobilité.                          | Dans le cadre du Plan climat, une étude sur l'électromobilité est réalisée afin de dresser un état des lieux et de définir des mesures pour encourager l'électromobilité. Elle servira éventuellement à établir une stratégie, un plan sectoriel ou un concept. | Un projet de plan d'action a été élaboré en 2024 et est en cours de finalisation. Il reprend certaines mesures proposées dans l'étude sur l'électromobilité dans le canton de Fribourg réalisée en 2023.                                                                                        |

### 3.3.4 Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat

| Directions | Projet – Objectif                                      | Description                                                                                                                                                                                                         | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Développement d'un plan de mobilité cadre pour l'Etat. | Mise en place d'une stratégie de mobilité incluant l'organisation des postes de travail, la gestion des places de stationnement de l'Etat et les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices. | A fait l'objet de réflexions approfondies qui ont permis d'explorer diverses pistes et d'enrichir la compréhension des besoins et des défis à relever. Ces éléments constituent une base solide pour les prochaines étapes de mise en œuvre, qui s'inscriront dans une vision globale et cohérente de la mobilité durable. Il convient néanmoins de relever que la progression du projet est ralentie par le manque de ressources disponibles. |

### 3.3.5 Récolter et valoriser les données sur la mobilité

| Directions | Projet – Objectif                           | Description                                                                                                                                                                                                                             | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                     |
|------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIME       | Collecte et analyse de données de mobilité. | Il s'agit de:<br>> développer un modèle de trafic sur l'ensemble du territoire cantonal ;<br>> optimiser les comptages de trafic (développement du réseau de postes de comptage routiers existant et nouveaux postes de comptages MD) ; | Comptages routiers : le nombre de caméras s'élève maintenant à 20. Elles permettent de disposer de données de trafic en temps réel et d'avoir une représentation multimodale du trafic sur nos routes y compris le trafic cyclable. |

| Directions | Projet – Objectif | Description                                                                                | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |                   | > ajouter de nouvelles géodonnées sur le thème « Mobilité » sur le portail cartographique. | Des tableaux de bord existants sont mis à jour quotidiennement et de nouveaux ont vu le jour comme celui sur les données VTT ou les données provenant des caméras. Les géodonnées sur le thème « Mobilité » disponibles sur le portail cartographique du canton sont mises à jour en continu. |

## 2.4 Axe facilitateur : gouvernance

### 4. Gouvernance régionale et bilinguisme

#### 4.1.1 Moderniser l'organisation des collectivités publiques locales et régionales

| Directions | Projet – Objectif        | Description                                                                                                                                   | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIAF       | Gouvernance des régions. | Réforme de la gouvernance des régions – Contribution à la révision générale du chapitre de la LCo relatif aux collaborations intercommunales. | Après les sept soirées publiques organisées dans les districts en 2023, cette thématique a été intégrée à la révision totale de la loi sur les communes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| DIAF       | Droits politiques.       | Révision de la loi sur les droits politiques (LEDP).                                                                                          | Conformément à la demande du Grand Conseil soutenue par le Conseil d'Etat, un nouvel avant-projet de loi portant sur les élections selon le système majoritaire a été élaboré et mis en consultation publique en 2024. Le projet de loi devrait être transmis au Grand Conseil début 2025. En cas d'acceptation par le Parlement, il conviendra de porter une attention particulière au calendrier de mise en œuvre pour assurer la fiabilité et la stabilité du système. |

#### 4.1.2 Réviser la législation sur les communes

| Directions | Projet – Objectif                    | Description                                   | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIAF       | Révision de la loi sur les communes. | Révision générale de la loi sur les communes. | Un premier avant-projet de loi a été mis en consultation restringée auprès des partenaires de l'organisation de projet afin de consolider les options prises. L'avant-projet final devrait être mis en consultation publique durant le premier trimestre 2025, avec pour ambition une transmission du projet de loi au Grand Conseil fin 2025. |

#### 4.1.3 Optimiser les infrastructures liées au chômage

| Directions | Projet – Objectif                                               | Description                                                                                                                                                                                                                                           | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Modernisation des structures d'accueil des demandeurs d'emploi. | Le projet consiste en une revue des fondamentaux liés à une gestion efficiente du chômage, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des prestations en conformité avec la LACI (L-assurance chômage et indemnité en cas d'insolvabilité). | La volonté est de maintenir un service de proximité sans se focaliser sur la notion d'emplacement géographique. Par service de proximité, on entend un accès facilité aux prestations des ORP. L'utilisation croissante des outils digitaux et les opportunités en matière de locaux et d'organisation du travail qui se présenteront permettront de déterminer le devenir des différentes antennes ORP. Ce concept répond également à la volonté de simplifier le quotidien administratif des citoyens dont les habitudes ont évolué avec les avantages offerts par l'innovation numérique. |

#### 4.1.4 Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

| Directions    | Projet – Objectif                                          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSJS/<br>DSAS | Gouvernance et conduite des fonctions liées à la sécurité. | a) Révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop).<br>b) Mise en œuvre du centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF).<br>c) Concrétisation de la décision d'accroissement des effectifs de la police (MOMENTUM) dans la création de fonctions de sous-officiers de quart et finalisation des conventions de collaboration inter partenaires. | a) ---<br>b) ---<br>c) La mise en œuvre du projet MOMENTUM s'est poursuivie avec, notamment, le transfert de certaines fonctions civils vers une fonction d'auxiliaire, soit ASP et APJS, notamment en ce qui concerne le CEA et les informaticiens affectés au commissariat CYBER.<br>À la suite du transfert de ces personnes, 2,8 EPT ont été attribués à la DSJS.<br>Pour les 7 postes restant, certaines unités ont été renforcées (UCom, UGM, CCI, UJur, RH/Form).<br>Il a été décidé de ralentir la mise en œuvre de MOMENTUM en réduisant les écoles de police 2024, 2025 et 2026.<br>L'objectif reste à 615 EPT. |

#### 4.1.5 Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

| Directions | Projet – Objectif    | Description                                       | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                 |
|------------|----------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIAF       | Loi sur les langues. | Projet de loi sur les langues [titre provisoire]. | Un avant-projet de loi a été mis en consultation interne en vue de la mise en consultation publique début 2025. |

#### 4.1.6 Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

| Directions | Projet – Objectif                                               | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFAC       | Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire. | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Intensification des activités d'échanges dans la langue partenaire au cycle 3.</li> <li>b) Enseignement par immersion dans la langue partenaire au cycle 1 &amp; 2 ainsi qu'au cycle 3. Encouragement des filières bilingues – Analyse.</li> <li>c) Encouragement et soutien à la conduite de séquences d'enseignement dans la langue partenaire au sein des institutions de formation.</li> </ul> | Après une phase pilote de 3 ans, les classes bilingues 1-2H de l'école de Fribourg – Vignettaz sont pérennisées. La possibilité de mettre en place des classes bilingues en 3H-8H est étudiée par un groupe de travail. Les projets en immersion se poursuivent dans les classes de 1H-11H du canton selon les modalités proposées. |

### 2.5 Axe facilitateur : digitalisation

#### 5. Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

##### 5.1.1 Etablir le guichet virtuel

| Directions                       | Projet – Objectif                                      | Description                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHA/<br>Toutes les<br>Directions | Poursuivre la mise en ligne des prestations de l'Etat. | Le guichet virtuel est la pointe de l'iceberg d'un vaste programme de digitalisation des prestations et du fonctionnement de l'Etat. Initié de manière stratégique lors de la précédente législature, ce programme va se poursuivre bien au-delà de la législature actuelle. | Plus de 125 000 utilisateurs et 830 personnes morales ou organisations reconnues utilisent les prestations du guichet virtuel. Les prestations à la population cantonales et communales sont au nombre de 45. Pour les 3 prestations communales ajoutées une interface de configuration a également été créée pour garantir l'autonomie communale. Les services de base sont à présent au nombre de 12 avec l'ajout de l'identification par NAVS non-stocké.<br>La norme eCH-0258 eINT créée sous l'impulsion du canton réduira les coûts d'intégration de solutions métiers sur le guichet virtuel. |
| CHA/<br>Toutes les<br>Directions | Programme DIGI-FR.                                     | En 2021, l'Etat a signé une convention avec l'ACF pour la mise en œuvre commune du programme DIGI-FR, dont le but est d'unir les forces afin d'accélérer et d'uniformiser la mise à disposition de prestations publiques en                                                  | Les prérequis techniques sont finalisés, ouvrant l'accès à toutes les communes aux applications métiers nécessaires pour offrir des prestations via le Guichet Virtuel (projet onboarding). En 2024, près de 14 000 demandes ont été traitées via le guichet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Directions                       | Projet – Objectif     | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                  |                       | ligne, pour la population fribourgeoise. La convention sert de base au développement de la collaboration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | virtuel, qui intègre désormais toutes les communes du canton. Le déploiement des services de contrôle des habitants est presque généralisé. En parallèle l'ACF prépare son modèle de gestion autonome des services numériques en préparation de la fin de la convention DIGI-FR. Un rapport intermédiaire a été transmis au Conseil d'Etat, conformément à ladite convention.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| CHA/<br>Toutes les<br>Directions | Référentiel cantonal. | Le Référentiel cantonal est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles. | Réalisation et mise en test de la version de base du Référentiel des entreprises et établissements fin 2024. Correctifs en cours. Mise en œuvre d'une tierce maintenance applicative et de l'organisation permanente transversale avec le Service de la statistique et de la donnée (forte implication du SSD). Mise en consultation des bases légales définitives (révision LCyb) en juin, traitement en cours. Migration SAP/4HANA : travaux permettant de rechercher et d'identifier dans le Référentiel des personnes ne figurant pas dans le registre. Mécanismes eGov en place pour les prestations du SCC utilisant l'identification NAVS du Référentiel pour les personnes physiques. Programme d'alignement des registres prolongé jusqu'en 2027 portant dorénavant également sur les entreprises. |
| DSJS                             | Visio-pol.            | Mise à disposition du citoyen d'une visioconférence privilégiée afin de bénéficier de prestations policières à distance (plainte pénale, perte carte d'id, conseils, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Outil pleinement fonctionnel. Proposition de supprimer ce point.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### 5.1.2 Assurer la sécurité de l'information et gérer l'obsolescence

| Directions | Projet – Objectif                                                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                            | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSJS       | Mise en place d'une base légale pour la gestion de la sécurité de l'information au sein de l'Etat. | Projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) avec création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information (délégué-e) élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance à l'ère du numérique. | Le poste de délégué à la sécurité de l'information a été créé au sein du SG-DSJS, tout comme les premiers postes de répondant dans certaines directions de l'Etat. Les travaux d'élaboration de la loi sur la sécurité de l'information ont commencé et l'avant-projet pourra être mis en consultation courant 2025. |

| Directions                        | Projet – Objectif                                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFIN/<br>Toutes les<br>Directions | Maîtrise de l'obsolescence et modernisation des applications clés. | <p>a) A ce jour, l'Etat dispose de 424 logiciels, dont 60 % sont concernés par l'obsolescence. Le but du projet est d'une part la maîtrise de l'obsolescence du parc de logiciels afin de rattraper les retards pris au cours des dernières années et d'autre part la gestion du cycle de vie des applications pour éviter à l'Etat de constituer à nouveau une dette de l'obsolescence.</p> <p>b) Outre la maîtrise de l'obsolescence, la transformation SAP permettra à l'Etat de se doter d'un nouvel outil de gestion financière moderne.</p> <p>c) En maîtrisant l'obsolescence, le Service cantonal des contributions vise également à moderniser ses applications afin de fournir des prestations modernes et innovantes aux citoyens et citoyennes.</p> | <p>Lancement du programme de gestion de l'obsolescence (ELAN) en mars 2024, JD2 validé en septembre 2024, trois projets en cours, dont Prestations Transversales (Architecture Cible). Déroulement du programme :</p> <p>Phase 1 (2025-2026) : réalisation de quatre projets systémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Digitalisation des feux bleus : adjudication d'ici fin 2024, réalisation du lot 1 prévue pour fin 2025.</li> <li>&gt; Refonte du registre fiscal : RFI en janvier 2025, appel d'offres et adjudication finalisés d'ici fin 2025.</li> <li>&gt; Cœur RH : pré-étude jusqu'à T1 2025 pour valider SAP, appel d'offres adjugé d'ici fin 2025.</li> </ul> <p>Phase 2 (à partir de 2027) : industrialisation des projets pour les services bénéficiaires.</p> <p>Projets liés à l'obsolescence : 16 projets achevés sur 19, 48 projets restent à lancer.</p> <p>Projets spécifiques : Parlinfo : mise en production du lot 2 prévue en 2025 ; Prestations Transversales : début en décembre 2024 pour définir l'architecture cible et préparer l'industrialisation (phase 2).</p> |

### 5.1.3 Mettre à disposition les données

| Directions                        | Projet – Objectif | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DFIN/<br>Toutes les<br>Directions | Géoportail.       | <p>Le portail cartographique (<a href="http://map.geo.fr.ch">map.geo.fr.ch</a>) et le géoportail (<a href="http://geo.fr.ch">geo.fr.ch</a>) représentent deux outils importants de la cyberadministration fribourgeoise. Ils garantissent la consultation et la diffusion de plus de 400 géodonnées de base, gratuitement accessibles, à plus d'un millier d'utilisateurs et utilisatrices au quotidien. Afin de garantir le maintien de ces prestations de haut niveau et de renforcer le caractère innovant du canton de Fribourg, il est prévu de migrer le portail cartographique et ses applications-sœurs.</p> | <p>Portail cartographique : l'année s'est articulée autour de la mise en place de la nouvelle infrastructure, avec le développement d'une solution de recherche plus performante. Le déploiement du nouveau portail cartographique est planifié pour le début de l'année 2025.</p> <p>29 autres applications-sœurs doivent également être migrées. Les travaux initiés se poursuivront en 2025 et 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 11 feront l'objet d'un mandat de migration attribué à un partenaire externe et piloté par le SGéo ;</li> <li>&gt; 2 feront l'objet d'un mandat de migration attribué à un partenaire externe et piloté par le SFN ;</li> <li>&gt; 1, utilisée par le SeCA et le SEn, sera remplacée par une autre solution issue d'un partenariat intercantonal ;</li> </ul> |

| Directions | Projet – Objectif          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEEF       | Open Government Data (OGD) | <p>La plateforme <a href="http://opendata.fr.ch">opendata.fr.ch</a> est un outil centralisé dédié à la diffusion des données selon les principes de l'Open Government Data (OGD). Elle vise à démocratiser l'accès à l'information en rendant les données administratives accessibles au public et à l'administration de manière efficace, actuelle et conviviale. Ce portail central favorise des prises de décision informées et contribue à la transparence institutionnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 8 seront migrées ou remplacées par des solutions développées en interne (NB : le travail a déjà été effectué pour 3 d'entre elles) ;</li> <li>&gt; 7 applications seront abandonnées, la plupart remplacées par d'autres formes de publication.</li> <li>&gt; Lancement : mise en ligne en janvier 2024, la plateforme est gérée par le Centre de compétence OGD (CC-OGD) du Service de la statistique (SStat). Ce lancement a permis la diffusion sous un nouveau format et une nouvelle structure des données principales disponibles dans ce service.</li> <li>&gt; Objectif : intégrer progressivement d'autres services volontaires. Ceux-ci sont responsables de la qualité des données publiées.</li> <li>&gt; Réalisations : 76 jeux de données publiés, y compris graphiques dynamiques. Création de tableaux de bord interactifs (<i>dashboards</i>), notamment pour des statistiques des districts et communes, afin de valoriser et faciliter l'utilisation des données.</li> <li>&gt; Collaborations connexes en cours : projet conjoint avec le SITel pour développer des tableaux de bord internes (Business Intelligence) via le projet Statistique BW/4HANA.</li> <li>&gt; Impact attendu : une meilleure compréhension des données pour une vision globale et structurée de l'administration cantonale.</li> </ul> |

#### 5.1.4 Promouvoir la cybersécurité

| Directions | Projet – Objectif                                                                                                | Description                                                                                   | Etat de situation au 31.12.2024                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSJS       | Renforcer la formation, la prévention, la promotion des bonnes pratiques et la lutte contre la cybercriminalité. | <p>a) Aspects police et Memento.<br/>b) Education à l'hygiène et à la sécurité numérique.</p> | <p>a) Lancement d'une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information (SSI) avec : quizz anonyme, exercices de simulation de phishing, cours en ligne.</p> <p>b) La Police cantonale n'a pas été approchée par la DFAC. Ce point n'a donc pas évolué.</p> |

### 3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

---

#### 3.1 Contexte international

En 2024, l'économie mondiale a enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 3,2 %, un niveau similaire à celui de l'année précédente.<sup>1</sup> Ce niveau stable et modéré de la croissance économique mondiale dissimule des dynamiques régionales différencierées et s'inscrit dans une période marquée par un recul de l'inflation, signe d'une certaine résilience des structures économiques. Ceci est d'autant plus marqué que le contexte géopolitique a pesé en 2024 sur l'activité économique, avec les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ainsi que des tensions commerciales qui menacent les gains potentiels de la mondialisation et du libre-échange. Au niveau des blocs régionaux, la zone euro est marquée par une croissance économique plutôt faible, contrairement aux Etats-Unis, où l'activité économique est restée robuste, l'économie chinoise étant elle grevée par des problèmes spécifiques. Si la croissance économique s'avère stable sur la période alors même que les difficultés paraissent grandissantes, c'est aussi parce qu'elle a été soutenue par une demande globale soutenue par une hausse de l'endettement public et privé.

Dans la zone euro, la croissance économique en 2024 a été modeste, s'établissant à 0,80 %. Une légère accélération a toutefois été notée sur la seconde partie de l'année, portée entre autres par des assouplissements de politique monétaire de la part de la Banque centrale européenne, notamment des diminutions de taux d'intérêt directeurs (qui ont réduit le coût du crédit). Ces décisions ont été rendues possibles par la diminution de l'inflation, qui a entamé un processus de normalisation au niveau mondial, après l'absorption d'un choc sur les prix de l'énergie faisant suite à la première phase de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en 2022. Cela étant dit, l'inflation reste significative dans la zone euro, avec un rebond de 0,20 % (à 2,40 % sur un an) en décembre 2024, et une inflation sous-jacente (qui ne tient généralement pas compte des énergies et des carburants) persistant à un niveau élevé. Ceci s'explique notamment par un redressement de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages qui est portée par la progression importante des salaires. L'amélioration globale de la situation en matière d'inflation s'est de surcroît accompagnée d'une nouvelle diminution du taux de chômage, qui a poursuivi sa baisse, atteignant 6,30 % en novembre 2024. Il convient de relever que le taux de chômage dans la zone euro est en diminution constante depuis dix ans (mis à part lors du Covid-19), entre autres en raison de changements dans les structures du marché du travail. Les défis économiques varient toutefois selon les pays, avec actuellement une économie allemande minée par des difficultés industrielles (dans le secteur automobile en particulier) et un déficit public français alimentant les tensions politiques dans le pays.

Aux Etats-Unis, la croissance économique est restée robuste, avec un taux de 2,80 % en 2024, contre 2,90 % une année auparavant. La solidité de cette croissance est portée par un environnement très propice à l'innovation technologique, par le dynamisme de la consommation des ménages, qui est soutenu par un marché du travail résilient, ainsi que par un déficit public très important au niveau fédéral. Elle s'explique également par les assouplissements de politique monétaire décidés par la Réserve fédérale en 2024, l'inflation étant de 2,70 % en novembre 2024, alors qu'elle avait atteint 9,10 % en juin 2022. Sur le marché du travail, le taux de chômage était de 4,2 0% en novembre 2024, dans un contexte où l'évolution de l'emploi a perdu un peu de vigueur (sachant qu'historiquement le taux de chômage reste bien plus bas aux Etats-Unis qu'en Europe) et où les salaires ont connu récemment une faible progression. L'activité économique a par ailleurs été soutenue par des programmes de politique économique, tel que l'*Inflation Reduction Act* (lancé en 2022), qui contient des importantes subventions à la production et des allégements fiscaux. Ces derniers éléments impliquent un creusement du déficit public et une augmentation de la dette publique,

---

<sup>1</sup> Les données concernant la croissance économique au niveau international en 2024 sont tirées du *World Economic Outlook* (Fonds monétaire international) d'octobre 2024. Il s'agit des dernières estimations disponibles au moment de la rédaction de ce texte. Pour des raisons de brièveté, la présente section s'intéresse uniquement à la situation économique dans la zone euro, aux Etats-Unis et en Chine.

qui dépasse les 120 % du PIB, une dynamique haussière qui pourrait être renforcée par les politiques de la nouvelle administration Trump.

L'économie chinoise connaît un ralentissement structurel, avec une croissance de 4,80 % en 2024, en deçà de ce qu'elle a notamment connu dans les années 2000 et 2010. La faible confiance des consommateurs et des consommatrices depuis la crise du Covid-19 continue de peser sur les dépenses, en particulier dans le secteur des services. Le modèle de croissance économique en Chine repose encore sur les exportations, qui ont soutenu la production manufacturière en 2024, et l'investissement des entreprises (privées et publiques), à l'origine de surcapacités de production à plusieurs niveaux. Depuis deux ans, le pays fait également face à une crise immobilière de grande ampleur, signe d'une instabilité financière importante et des niveaux d'endettement préoccupants, tant pour les ménages, que pour certains pans du secteur financier ou encore pour les collectivités locales. Face à cela, les autorités optent pour une politique économique expansionniste, avec une politique budgétaire plus active (avec pour conséquence une hausse du déficit public) et des baisses de taux d'intérêt directeurs de la part de la Banque populaire de Chine. Les assouplissements de politique monétaire procèdent également de la faiblesse de l'inflation en Chine (0,10 % sur un an en décembre 2024), l'économie chinoise étant menacée depuis bientôt deux ans par une spirale dette-déflation.

### 3.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

Malgré un contexte international incertain, l'économie suisse a globalement fait preuve de résilience en 2024. Selon les estimations du Groupe d'experts de la Confédération (ci-après : SECO), le PIB a enregistré une hausse modérée de 0,90 %<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'année. Comme en 2023, la croissance économique suisse est ainsi restée inférieure à sa moyenne à long terme. Le principal moteur de cette progression a été la consommation des ménages, soutenue par la croissance de la population, de l'emploi et des salaires nominaux, ainsi que par une baisse significative de l'inflation. Cette dernière s'est résorbée plus vite que prévu, atteignant en décembre 2024 son niveau le plus bas depuis plus de trois ans (+0,60 %).

Le recul de l'inflation a permis à la Banque nationale suisse d'assouplir sa politique monétaire en abaissant son taux directeur à quatre reprises en 2024. Celui-ci est passé de 1,75 % en début d'année à 0,50 % en décembre. Cette baisse des taux d'intérêt a contribué à soutenir la demande intérieure, en réduisant notamment les coûts de financement des entreprises. Les investissements dans la construction, en recul les années précédentes, ont légèrement repris en 2024.

A l'inverse, l'industrie manufacturière et le secteur exportateur helvétiques ont souffert de la faiblesse persistante de la demande étrangère, en particulier européenne, ainsi que de la force du franc suisse. Si l'industrie chimique et pharmaceutique a maintenu son rôle moteur dans les exportations, sa croissance a été relativement volatile tout au long de l'année. En revanche, les secteurs plus sensibles à la conjoncture, tels que les machines, équipements électriques et métaux (industrie MEM), ont enregistré une croissance faible, voire négative. Le taux d'utilisation des capacités de production industrielles est resté nettement en deçà de la moyenne sur l'ensemble de l'année. Le climat d'incertitude a pesé sur les investissements des entreprises en biens d'équipement, qui ont reculé en 2024.

Les difficultés de l'industrie se sont fait ressentir sur le marché du travail en Suisse. Bien que l'emploi total ait continué d'augmenter en 2024, son rythme de croissance a été moins soutenu que les années précédentes. Dans le secteur manufacturier, l'emploi a reculé. Le taux de chômage a poursuivi sa hausse entamée fin 2023, atteignant 2,60 % (corrigé des variations saisonnières) en décembre 2024, soit 0,4 point de pourcentage de plus qu'un an auparavant. La pénurie de main-d'œuvre et les difficultés de recrutement ont diminué depuis leur pic de 2022/23, mais elles restent toujours marquées dans certains secteurs.

A l'instar de la conjoncture nationale, le canton de Fribourg affiche un bilan 2024 en demi-teinte. Selon les estimations de l'institut CREA (Université de Lausanne), le PIB fribourgeois a progressé en moyenne de 0,90 % par rapport à l'année précédente sur les trois premiers trimestres de 2024, une croissance nettement inférieure à la moyenne historique située autour de 2,00 %. Cette faible dynamique s'explique par une évolution globalement

<sup>2</sup> [Prévisions conjoncturelles \(SECO\)](#) – Secrétariat d'Etat à l'économie, PIB réel corrigé des événements sportifs, état au 17.12.2024

négative dans l'industrie. Les enquêtes du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) montrent que, malgré une légère amélioration par rapport au printemps, les entreprises du secteur jugeaient encore majoritairement la situation des affaires comme défavorable au dernier trimestre 2024. Près de deux tiers citaient une demande insuffisante, en particulier en provenance de l'étranger, comme frein à leur activité. Sur les onze premiers mois de l'année 2024, les exportations de marchandises du canton ont reculé de 1,00 % par rapport à l'année précédente.

Le tourisme fribourgeois a également légèrement fléchi en 2024, avec une baisse de 2,40 % des nuitées hôtelières entre janvier et octobre, en comparaison avec l'année record 2023. Ce recul est notamment lié aux mauvaises conditions météorologiques du printemps et de l'été. Les acteurs touristiques ont néanmoins pu bénéficier d'excellentes conditions d'enneigement et de météo durant les fêtes de fin d'année. Le secteur de la construction a quant à lui montré des signes de redressement en 2024 après deux années de repli, tandis que le secteur du commerce s'est montré globalement stable. Dans le commerce de détail, après un petit creux au troisième trimestre, l'indicateur du KOF indiquait en fin d'année une situation des affaires considérée comme globalement satisfaisante par les détaillants fribourgeois. Le marché du travail fribourgeois a suivi une tendance similaire à celle observée au niveau national. Fin décembre 2024, le taux de chômage s'établissait à 2,80% (non corrigé des variations saisonnières), soit une hausse de 0,4 point par rapport à l'année précédente.

### 3.3 Contexte de fin d'année et perspectives 2025

Les perspectives pour l'économie mondiale restent modérées à moyen terme, avec des risques géopolitiques qui pourraient continuer à peser sur l'activité économique, par le biais de l'évolution des cours sur les marchés de l'énergie. De grandes incertitudes subsistent également au niveau politique, notamment en France et en Allemagne, mais également aux Etats-Unis, avec les mesures de politique commerciale et de politique économique qui seront mises en place par la nouvelle administration Trump. Les tensions commerciales, en particulier entre les Etats-Unis et la Chine, pourraient à cet égard peser sur les échanges internationaux, avec de potentielles conséquences sur l'activité économique et le niveau global de l'inflation. A court terme, la pression inflationniste devrait toutefois continuer à diminuer, ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles baisses des taux d'intérêt directeurs de la part des différentes banques centrales, ces dernières cherchant aussi à soutenir une croissance économique dont le niveau reste incertain.

Au vu de ces facteurs, les prévisions économiques pour la Suisse et le canton de Fribourg sont actuellement particulièrement incertaines. Fin 2024, le Groupe d'experts de la Confédération tablait sur une légère accélération de la croissance du PIB réel suisse à 1,50 % en 2025. L'inflation devrait continuer de reculer, améliorant ainsi le pouvoir d'achat, et un nouvel assouplissement de la politique monétaire de la BNS est attendu, tandis que l'immigration restera forte. Ces facteurs devraient stimuler la demande intérieure, notamment la consommation des ménages et les investissements dans la construction.

Cependant, l'environnement macroéconomique reste complexe pour l'industrie en ce début d'année, avec une demande étrangère toujours modérée, des incertitudes géopolitiques marquées et un franc fort pesant sur la compétitivité des entreprises exportatrices. Les industriels fribourgeois interrogés par le KOF fin 2024 se montraient encore globalement réservés quant à l'évolution de la production, des exportations et de l'emploi pour les premiers mois de 2025. Un signe encourageant toutefois : leurs attentes concernant la marche des affaires des six prochains mois se sont améliorées en fin d'année. De leur côté, les détaillants fribourgeois affichaient à l'automne 2024 un certain optimiste concernant l'évolution de leur activité dans les six prochains mois.

## 4 Vie et activités du Conseil d'Etat

---

### 4.1 Faits marquants

Présidé en 2024 par Jean-Pierre Siggen (vice-présidence : Jean-François Steiert), le Conseil d'Etat a tenu 51 séances (47 en 2023). Il a adopté 1142 arrêtés (1218 en 2023), 36 nouveaux règlements et ordonnances et 35 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2023 : 40 et 40). Il a transmis 11 projets de loi (2023 : 20), 21 projets de décret (2023 : 22) et 22 rapports (2023 : 29) au Grand Conseil.

Les journées au blanc à Schwarzsee se sont déroulées sur les thèmes suivants : Projet de loi sur les langues (DIAF), communication du Conseil d'Etat lors des votations (CHA) ainsi qu'une journée afin de donner une vue d'ensemble de la problématique des enfants et des jeunes en difficulté, des mesures mises en œuvre, des besoins dans les différents domaines et des problématiques actuelles (DSAS). Les journées au vert ainsi que celles d'automne ont été annulées.

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat est allé à la rencontre d'acteurs cantonaux et nationaux (plus d'informations sur la page Facebook du Conseil d'Etat). Les visites protocolaires de l'An avec les autorités législatives, religieuses et judiciaires à l'Hôtel cantonal ont marqué le début de l'année politique. La rencontre avec les préfets au centre de la Gouglera, en Singine, celle avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises et celle avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg ont été l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualité. Sa séance hors-les-murs prévue initialement dans le district de la Glâne a été annulée. La journée des entreprises a eu lieu dans l'Intyamon, plus particulièrement à Enney, avec la visite des entreprises suivantes : R. Morand et Fils SA, ICube SA et Bultech Précisions SA. Le Gouvernement a pu vivre les séances de travail avec ses homologues des cantons voisins. Les gouvernements du Jura, de Neuchâtel et du Valais ont été accueilli dans le canton de Fribourg, respectivement à Charmey, Estavayer-le-Lac et aux Paccots. Le Gouvernement bernois a accueilli le Conseil d'Etat fribourgeois. Le Gouvernement uranais a été reçu à Fribourg, y a découvert la vieille ville de Fribourg, puis a visité l'entreprise Liebherr à Bulle avant de découvrir les vignobles de l'Etat de Fribourg dans le Lavaux (avant le début des travaux) dans le cadre des rencontres confédérales entre cantons. Le Conseil d'Etat a lui été accueilli par le gouvernement de Thurgovie. La rencontre avec le Bureau du Grand Conseil a eu lieu dans le cadre d'une visite au SiTel, suivi d'un repas à Corminboeuf. 2 visites d'ambassades ont eu lieu à Fribourg : Croatie et Espagne, avec une visite d'entreprises qui a suivi le repas avec l'ambassadrice d'Espagne. Le Conseil d'Etat a siégé à quatre reprises avec la députation fribourgeoise aux chambres fédérales afin d'examiner les dossiers cantonaux prioritaires sur la scène fédérale.

Une rencontre de travail a été organisée à la Chancellerie avec Mme la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider. Le traditionnel match aux cartes entre le Conseil d'Etat et l'évêché a eu lieu à l'Evêché, en présence d'un invité de marque, M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin. Le canton de Fribourg a été accueilli comme invité d'honneur de la Braderie de Porrentruy durant le dernier week-end du mois d'août.

L'association [Région capitale suisse](#) (RCS) regroupe cinq cantons (Fribourg, Berne, Neuchâtel, Soleure et le Valais), ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales. Le Conseiller d'Etat Didier Castella a été nommé Co-président de l'association. Chaque année, un forum est organisé sur un des sept thèmes clés défini par la RCS. Le 29 novembre, le canton de Fribourg a reçu et a collaboré à l'organisation du Forum 2024 sur le thème « Ensemble vers l'alimentation de demain ». L'événement a reçu 120 participants et participantes issus de milieux économique et politique ou de l'administration et a recensé de nombreux retours positifs.

Parmi les manifestations traditionnelles du Gouvernement figurent la réunion annuelle avec les cadres supérieur-e-s de l'administration cantonale qui a eu lieu à Chatel-St-Denis sous le thème de la Géoinformation. La journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement a permis une visite de la BCF Arena. Le Conseil d'Etat a en outre rendu hommage à 36 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100<sup>e</sup> anniversaire.

Le Conseil d'Etat accorde une importance particulière à la création et à l'entretien des contacts avec ses partenaires hors canton. Dans ce cadre, il a accueilli des invités à la Bénichon des entreprises, à Espace Gruyère à Bulle ainsi que qu'à la cérémonie d'ouverture du FIFF. Il a invité les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg ainsi que les Parlementaires dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Festival de musique sacrée à Fribourg et a mené plusieurs opérations de relations publiques en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

## 4.2 Dossiers spéciaux

### 4.2.1 Ukraine

Sur l'ensemble de l'année 2024, la migration en provenance de l'Ukraine s'est stabilisée à un niveau particulièrement élevé, avec une légère diminution durant les mois de juin et octobre. Ainsi, ce sont **565 personnes** qui sont arrivées d'Ukraine dans le canton.

A la fin 2024, 4622 personnes accueillies dans le cadre de l'asile séjournent dans le canton, dont 2765 en provenance d'Ukraine. Depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022, la conduite et la coordination des opérations d'accueil, d'hébergement et d'encadrement des réfugié-e-s ukrainiens est assuré par l'Etat-major Ulysse désigné par le Conseil d'Etat et présidé par le chef du Service de l'action sociale. Le chef de l'Etat major informe régulièrement la Délégation du Conseil d'Etat pour la crise migratoire, composée des conseillers et conseillère d'Etat Philippe Demierre (Président), Sylvie Bonvin Sansonnens et Romain Collaud sur l'état de situation.

**Accueil et hébergement.** Principalement situé au centre des Grand-Places le dispositif a été mis sous pression par les nombreuses arrivées, mais aussi par les nombreux départs. Selon les statistiques du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), ce sont 335 personnes venant d'Ukraine qui ont quitté le territoire cantonal. Le canton compte encore 85 familles qui accueillent 131 personnes, en très grande majorité d'origine ukrainienne.

En matière **d'insertion professionnelle**, au 31 décembre 2024, 401 personnes en provenance d'Ukraine exerçaient une activité lucrative sur un total de 1537 personnes potentiellement actives (18 à 64 ans).

**Scolarité.** Au début de l'année scolaire 2024, 730 élèves (1H-12H), dont 515 d'Ukraine et 215 d'autres provenances étaient intégrés dans le système scolaire fribourgeois.

**Santé.** La fermeture de l'unité de soins à Billens en mai a été suivie, quelques semaines plus tard, de l'ouverture d'un nouveau centre à Givisiez pour l'accueil de personnes âgées ou vulnérables. La guerre en Ukraine a entraîné une augmentation significative du nombre de personnes âgées issues de l'asile en Suisse. Le foyer des Coquelicots a été ouvert pour répondre à leurs besoins spécifiques et pour pallier le manque de places en EMS. Depuis la mi-juillet, ce foyer héberge près de vingt requérant-e-s d'asile âgés ou souffrant de problèmes de santé.

**L'aide matérielle accordée aux personnes avec une protection provisoire (permis S), les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement** se sont élevés en 2024 à 54 639 628 francs (contre 48 817 714 francs en 2023). Les forfaits versés par la Confédération pour lesdites personnes se montent à 52 906 976 francs (contre 40 475 056 francs en 2023). Après prise en compte des frais supplémentaires liés à la gestion de la crise ukrainienne, il résulte ainsi un solde à la charge de l'Etat de 11 732 652 francs (contre 8 342 658 francs en 2023).

## 4.3 Relations extérieures

Le Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, Olivier Curty, représente le canton de Fribourg à la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC). Le Conseiller d'Etat participe aux quatre Assemblées plénières annuelles de cette dernière et également à la Commission Europe, dont il est membre. L'année 2024 a été marqué par la prise de position commune des cantons du 2 février 2024 sur le dossier européen et l'adoption du mandat de négociation avec l'UE en mars 2024 qui a été saluée par les cantons. L'évolution des négociations, ainsi que les relations entre la Suisse et l'Union européenne, sont régulièrement suivies par la Commission Europe que ce soit au niveau de la politique extérieure ou intérieure. Par ailleurs, les cantons ont également pris position sur les objets des votations fédérales des mois de mars, septembre et novembre. Ils ont plébiscité le refus de l'initiative d'allègement des primes en privilégiant des solutions ciblées, l'adoption de la loi sur l'électricité, le soutien au financement uniforme des prestations dans le système de santé et l'adoption de l'étape d'aménagement 2023 des

routes nationales. Les cantons, via la CdC, ont également adopté le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2025 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Finalement, les cantons restent attentifs aux projets concernant l'assainissement des finances de la Confédération, notamment en lien avec le projet « Désenchevêtrement 27 ».

Pour la période 2024-2026, le canton de Fribourg assure la vice-présidence de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Le Conseiller d'Etat Olivier Curty assure ce mandat, ainsi que la représentation du canton au sein de la CGSO. Cette conférence a également porté une grande attention sur le dossier européen en soutenant l'adoption du projet de négociation en février 2024. La CGSO a écouté différents spécialistes de la pénurie de main d'œuvre, thématique centrale pour l'année 2024. De plus, elle a suivi de manière attentive la politique des médias lors des débats aux Chambres fédérales.

Le Comité de l'association Région capitale suisse (RCS) dispose d'une Co-présidence, à laquelle le Conseiller d'Etat Didier Castella a été nommé en 2023 pour une période de deux ans. Dans ce contexte, le canton de Fribourg a accueilli et a collaboré à l'organisation du Forum 2024 « Ensemble vers l'alimentation de demain », thème en accord avec la politique du Conseil d'Etat en faveur du secteur agricole et agro-alimentaire. Le Forum a été l'occasion de remettre le « Prix du bilinguisme », soutenant la relève culturelle dans la Région capitale suisse, autre priorité du Conseil d'Etat.

La Chancelière d'Etat, Danielle Gagnaux-Morel, représente le canton de Fribourg auprès de la Fondation ch. En 2024, la Fondation ch a adopté son programme de travail pour les années 2025 à 2028, avec pour titre « Miser sur le fédéralisme et la diversité », axé sur quatre objectifs stratégiques : tirer parti des atouts du fédéralisme, mieux faire connaître le fédéralisme, promouvoir l'entente et défendre la pluralité propre au fédéralisme dans et à travers le journalisme. La Fondation ch a également finalisé le projet d'élaboration de modules didactiques consacrés au fédéralisme. Deux modules ont été conçus à l'attention de groupes de 12 ans et plus afin d'expérimenter la démocratie et le fédéralisme.

La liste ci-dessous mentionne les représentants et représentantes du Gouvernement qui occupent des fonctions dirigeantes au sein de différents organes cantonaux, intercantonaux et régionaux :

| Représentant                                                                                                             | Nom                                                                                                                                                                                  | Fonction         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Jean-Pierre Siggen, directeur des finances                                                                               | Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique ( <a href="#">CLDN</a> )                                                                                                     | Vice-président   |
| Jean-François Steiert, directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement | Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ( <a href="#">DTAP</a> )                                                  | Président        |
|                                                                                                                          | Conférence tripartite ( <a href="#">CT</a> )                                                                                                                                         | Président        |
|                                                                                                                          | Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine ( <a href="#">CDTAPSOL</a> ) | Président        |
|                                                                                                                          | Conférence des transports de Suisse occidentale ( <a href="#">CTSO</a> )                                                                                                             | Président        |
|                                                                                                                          | Conférence des directeurs cantonaux des transports publics ( <a href="#">CTP</a> )                                                                                                   | Membre du comité |
| Olivier Curty, directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle                                   | Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale ( <a href="#">CDEP-SO</a> )                                                                         | Président        |
|                                                                                                                          | Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ( <a href="#">CGSO</a> )                                                                                                          | Vice-président   |
|                                                                                                                          | Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique ( <a href="#">CDEP</a> )                                                                                      | Membre du comité |
|                                                                                                                          | Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ( <a href="#">CDEn</a> )                                                                                                            | Membre du comité |

| Représentant                                                                     | Nom                                                                                                                                         | Fonction                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                                                  | <a href="#">Comité gouvernemental HES-SO</a>                                                                                                | Membre du comité           |
| Didier Castella, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts      | Région capitale suisse ( <a href="#">RCS</a> )                                                                                              | Co-président               |
|                                                                                  | Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture ( <a href="#">CDCA</a> )                                                               | Vice-président             |
| Sylvie Bonvin-Sansonnens, directrice de la formation et des affaires culturelles | Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ( <a href="#">CIIP</a> ) : Assemblée plénière Culture | Présidente                 |
|                                                                                  | Conférence suisse des hautes écoles ( <a href="#">CSHE</a> )                                                                                | Vice-présidente            |
|                                                                                  | Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ( <a href="#">CDIP</a> )                                               | Membre du Comité           |
| Danielle Gagnaix-Morel, chancelière d'Etat                                       | Conférence latine des Chanceliers d'Etat                                                                                                    | Présidente                 |
|                                                                                  | <a href="#">Fondation ch pour la collaboration confédérale</a>                                                                              | Membre du Comité directeur |
|                                                                                  | Conférence des Chanceliers d'Etat ( <a href="#">CCE</a> )                                                                                   | Membre du Comité           |

## 4.4 Chiffres clef

### 4.4.1 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstesse/>).

### Motions, postulats, mandats et motions populaires

|                    | Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2024 | En cours de traitement au Conseil d'Etat | Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat | En cours de traitement au Grand Conseil | Accepté par le Grand Conseil | Refusé par le Grand Conseil | Retiré par les auteur-e-s |
|--------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Motions            | 37 (53*)                                       | 43                                       | 2                                                       | 3                                       | 13                           | 12                          | 11                        |
| Postulats          | 7 (15*)                                        | 8                                        | 13                                                      | -                                       | 7                            | -                           | 2                         |
| Mandats            | 6 (7*)                                         | 7                                        | 1                                                       | 1                                       | 6                            | -                           | 2                         |
| Motions populaires | 3 (2*)                                         | 4                                        | -                                                       | -                                       | -                            | -                           | -                         |

### Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 118 (99\*) questions des député-e-s.

\* : chiffres 2023

Texte (Style Normal)

### 4.4.2 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                             | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT  |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| <b>Pouvoirs et Directions</b>                                           | <b>9397,83</b>      | <b>9171,39</b>      | <b>226,44</b> |
| Pouvoir législatif                                                      | 7,97                | 7,88                | 0,09          |
| Pouvoir judiciaire                                                      | 359,67              | 350,83              | 8,84          |
| Pouvoir exécutif                                                        | 7,00                | 7,00                | 0             |
| Chancellerie d'Etat                                                     | 49,39               | 50,44               | -1,05         |
| Direction de la formation et des affaires culturelles                   | 5340,56             | 5224,71             | 115,85        |
| Direction de la sécurité, de la justice et du sport                     | 1050,95             | 1023,66             | 27,29         |
| Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts              | 462,22              | 460,36              | 1,86          |
| Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle | 987,58              | 964,93              | 22,65         |
| Direction de la santé et des affaires sociales                          | 196,90              | 182,16              | 14,74         |

| <b>Pouvoirs – Directions<br/>Centres de charges</b>                                               | <b>Comptes 2024<br/>EPT</b> | <b>Comptes 2023<br/>EPT</b> | <b>Ecart<br/>EPT</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Direction des finances                                                                            | 499,54                      | 484,42                      | 15,12                |
| Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement | 436,05                      | 415,00                      | 21,05                |
| <b>Secteurs</b>                                                                                   | <b>9397,83</b>              | <b>9171,39</b>              | <b>226,44</b>        |
| Administration centrale                                                                           | 3134,15                     | 3038,92                     | 95,23                |
| Secteur de l'enseignement                                                                         | 5852,01                     | 5722,40                     | 129,61               |
| Secteur hospitalier                                                                               | 18,61                       | 18,12                       | 0,49                 |
| Secteurs spéciaux et établissements d'Etat                                                        | 393,06                      | 391,95                      | 1,11                 |

#### 4.4.3 Fluctuation du personnel

| <b>Pouvoirs – Directions</b>                                                                      | <b>Fluctuation 2024<br/>%</b> | <b>Fluctuation 2023<br/>%</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Etat de Fribourg</b>                                                                           | <b>5,39</b>                   | <b>5,16</b>                   |
| Pouvoir législatif                                                                                | 12,55                         | 7,63                          |
| Pouvoir judiciaire                                                                                | 4,70                          | 3,72                          |
| Conseil d'Etat                                                                                    | 0                             | 0                             |
| Chancellerie d'Etat                                                                               | 3,36                          | 2,61                          |
| Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle                           | 3,31                          | 4,30                          |
| Direction de la formation et des affaires culturelles                                             | 3,43                          | 3,45                          |
| Direction des finances                                                                            | 4,38                          | 4,50                          |
| Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts                                        | 6,12                          | 6,17                          |
| Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement | 6,51                          | 4,98                          |
| Direction de la santé et des affaires sociales                                                    | 9,10                          | 7,73                          |
| Direction de la sécurité, de la justice et du sport                                               | 4,80                          | 5,14                          |

La base du calcul de la fluctuation du personnel est :

Nombre EPT (équivalent plein temps) qui ont quitté l'Etat durant l'année x 100

Nombre EPT moyen sur l'année

Les EPT comprennent uniquement le personnel avec un contrat à durée indéterminée. La fluctuation peut grandement varier dans les unités administratives de petite taille, sans que ce soit un indicateur sur le fonctionnement du service. Il faut toujours analyser sur une période de plusieurs années et faire des analyses au cas par cas pour trouver les raisons d'une fluctuation élevée.

# 5 Rapport d'activité des Directions

---

## 5.1 Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

### 5.1.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

#### 5.1.1.1 Activités générales et mise en place d'une suppléance à la tête de la DFAC

La Direction a veillé à la mise en œuvre du programme gouvernemental 2022-2026 du Conseil d'Etat, notamment en déclinant ses objectifs de législature avec ses unités dépendantes ou rattachées. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Mme la Conseillère d'Etat, Directrice, Sylvie Bonvin-Sansonrens a été éloignée de son activité pour raisons médicales du 2 novembre 2023 au 17 janvier 2024. M. le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, Didier Castella a assuré la suppléance durant cet intervalle.

En 2024, le Secrétariat général a été très engagé en particulier dans l'organisation de l'audit du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) demandé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil. Afin d'assurer un échange d'informations et une coordination dans le pilotage de l'enseignement, il organise et convoque en principe chaque lundi une conférence des cheffes et chefs des services de l'enseignement de la DFAC (CCSE), comprenant également les services du sport (depuis 2022, dépendant de la DSJS) et des ressources, voire le Service de la formation professionnelle (DEEF) au besoin. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation aux commissions informatiques spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (ComEx), à la commission des subventions, aux différents organes liés à la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel financier de l'Etat (SAP).

#### 5.1.1.2 Un projet pour l'équipement numérique de l'école obligatoire et une semaine du Climat portée par plus de 10 000 élèves et leurs enseignant-e-s

En décembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé le projet de stratégie cantonale d'éducation numérique au Conseil d'Etat. Ce renvoi portait sur des points spécifiques qui ont redéfini le périmètre du projet et par conséquent nécessité un nouveau nom. On parlera désormais de Reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) ou plus simplement d'Equipement numérique pour l'école obligatoire (1H-11H) avec l'acronyme ENEO.

En effet, les dépenses liées aux aspects pédagogiques (formation et accompagnement du corps enseignant en éducation numérique) ont été sorties du projet à la demande du Grand Conseil. Elles seront financées par les budgets ordinaires des services. Le projet porte désormais essentiellement sur les aspects matériels : l'équipement numérique des élèves, du corps enseignant et du personnel administratif cantonal sera pris en charge par le canton. Un portail d'acquisition géré par l'Office cantonal du matériel scolaire, une gestion centralisée des appareils et le renforcement du support utilisateur sont prévus, ceci en respectant les enjeux de sécurité, de santé, de durabilité et d'économicité. Des rapports complémentaires ont été rajoutés sur les problématiques environnementales, de santé ainsi que sur les expériences de numérisations dans d'autres cantons et à l'étranger. Le Conseil d'Etat a soumis la nouvelle version du projet au Grand Conseil à l'automne 2024.

Même si les aspects pédagogiques ne font plus partie du projet, la formation des enseignant-e-s francophones en éducation numérique reste un incontournable, comme pour leurs collègues germanophones déjà formés. Elle a débuté durant l'année scolaire 2023/24, avec près de 700 enseignant-e-s des classes de 1H-2H et une partie des 3H-4H. Pour l'année 2024/25, ce seront 700 enseignant-e-s supplémentaires de 3H-4H et de 5H-6H qui termineront leur parcours de formation.

Les coûts cumulés du projet sur cinq ans dépassent le seuil du référendum financier obligatoire et celui-ci sera donc soumis à la population, comme prévu initialement.

L'éducation en vue du développement durable (EDD) c'est permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre les défis mondiaux et leurs causes ainsi que d'apprendre des options d'action pour les surmonter. Renforcer ce domaine de formation interdisciplinaire est l'une des priorités de la DFAC. Plus de 10 000 élèves de l'école obligatoire, soit un quart des effectifs, ont relevé le défi de la première édition de la Semaine pour le climat. Parmi les nombreuses activités proposées figuraient la confection d'un goûter respectueux de l'environnement, l'élaboration d'un calendrier des fruits et des légumes cultivés en Suisse et leur saison de récolte, la découverte d'astuces pour économiser l'énergie et limiter le gaspillage notamment quant à sa mobilité ou à sa consommation des réseaux sociaux via le téléphone portable.

#### 5.1.1.3 Regroupement HEP|PH-FR – UNIFR et autres grands travaux

Il existe actuellement 3 sites de formations distincts pour le corps enseignant. En 2021, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit et a décidé que la formation du corps enseignant du primaire dispensée par la HEP|PH FR rejoindra l'Université. Les travaux se sont poursuivis durant toute l'année 2024 : le comité de pilotage présidé par la Directrice FAC s'est réuni à quatre reprises en 2024, mandatant et validant les travaux des organes opérationnels. Une étape clé a été franchie, soit la création de la nouvelle faculté des sciences de l'éducation et de la formation avec l'approbation des statuts de l'Université de Fribourg par le Conseil d'Etat. La nouvelle faculté accueillera sa première volée d'étudiant-e-s dès le semestre d'automne 2025. Les conditions d'admission en vigueur à la HEP|PH FR restent les mêmes, tout comme les titres délivrés. C'est le Service des affaires universitaires (SAfU) qui assure le suivi de ce dossier.

Le projet de nouveau bâtiment pour la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri a été ralenti une nouvelle fois en raison de prises de position de la Commission fédérale des monuments historiques et de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Le projet a ainsi dû être adapté pour répondre à certaines exigences. Le Conseil d'Etat a adjugé le marché de planificateur général en technique du bâtiment et le marché de planificateur général construction du bâtiment de chimie PER10. Le Comité de pilotage et le comité de projet pour l'assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'Université de Fribourg ont été nommés.

#### 5.1.1.4 Enquête sur le temps de travail des enseignants et des enseignantes

L'enquête sur le temps de travail des enseignantes et enseignants s'est déroulée durant toute l'année 2023 et a concerné l'ensemble du corps enseignant. Pour mener à bien leurs missions, les enseignant-e-s ont une grande autonomie dans leur emploi du temps avec des heures de travail (1900 heures) réparties sur l'entier de l'année et 4 champs d'activité distincts : enseignement (80-85 %), suivi des élèves (5 à 10 %), fonctionnement de l'école (5 à 10 %) et formation continue (3 à 5 %). Il s'agit de vérifier si les éléments tels que définis il y a plus de vingt ans sont toujours actuels. L'enquête a connu un grand succès : 85 % des personnes concernées y ont participé.

L'enquête confirme que les enseignant-e-s engagés à plein temps travaillent très légèrement moins que le temps de travail annuel défini dans leur contrat et que la répartition du temps de travail entre les 4 domaines d'activités telle que définie par règlement il y a 20 ans est toujours actuelle. Si les enseignant-e-s se disent très satisfaits de leur métier, l'organisation du travail pour les temps partiels devra faire l'objet d'une analyse qualitative approfondie. En effet, les enseignant-e-s dont le taux d'activité est inférieur ou égal à 40 % ont annoncé de nombreuses heures supplémentaires.

Ces informations quantitatives doivent être complétées par des données qualitatives. Il convient de considérer plus finement les facteurs qui conduisent, selon les degrés d'enseignement, les enseignant-e-s à temps partiel à indiquer des heures supplémentaires, ceci dans le but d'y remédier. Les facteurs de stress mentionnés seront aussi approfondis. Parmi les mesures à analyser : l'optimisation des heures consacrées au domaine de travail « Fonctionnement de l'école », la clarification de ce qui relève d'un engagement personnel dans le métier et d'une contrainte de l'employeur, l'agencement des taux de travail partiels ou encore l'amélioration des conditions de l'entrée dans le métier. L'existence de quelques biais comme l'indication d'heures alors qu'elles sont rémunérées en plus pour des surveillances à midi, des participations à des groupes de travail ou commission d'exams sera aussi considérée.

Ce travail qualitatif se réalisera en collaboration avec des enseignant-e-s, des directions d'école et des représentant-e-s des associations et syndicats d'enseignants, et ce durant l'année scolaire 2024/25.

---

Les services de l'enseignement et le [Service des ressources](#) (SRess) entretiennent des contacts fréquents avec les associations professionnelles du personnel enseignant. La Directrice de la formation et des affaires culturelles a reçu les représentant-e-s des associations faîtières de la FAFE et du SSP pour échanger sur des thèmes d'intérêts réciproques à trois reprises.

#### 5.1.1.5 Collaborations intercantionales

Après plus de 15 ans d'échanges, le souhait exprimé par plusieurs communes vaudoises et fribourgeoises - proches géographiquement - de pouvoir développer des collaborations intercommunales dans le domaine scolaire trouve sa concrétisation grâce à la convention cadre signée le 18 janvier 2024 à Murist par Madame Sylvie Bonvin-Sansonnen, Conseillère d'Etat fribourgeoise et Monsieur Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat vaudois. Cette convention-cadre permet à toute commune autour de la frontière valdo-fribourgeoise de convenir de scolariser ses élèves dans l'autre canton. Ainsi, dès la rentrée scolaire 2024/25, les élèves vaudois de 1H à 8H des deux communes de Champtauroz et de Treytorrens sont scolarisés dans la localité de Murist (Estavayer) au lieu de Granges-près-Marnand (Valbroye) et les élèves vaudois de 9H à 11H à Estavayer-le-Lac au lieu de Payerne.

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et, depuis fin 2022, également membre du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DFAC prépare les dossiers de la Directrice FAC pour ses différentes séances.

La Directrice FAC est vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles CSHE.

La Directrice FAC est membre de l'Assemblée plénière de Conférence intercantionale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence qui a fêté ses 150 ans d'existence. Elle préside l'Assemblée plénière Culture qui a été créée en 2023. Elle aussi membre de l'assemblée plénière de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK). C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

#### 5.1.1.6 Enseignement obligatoire

*Au niveau de l'école obligatoire, trois services de l'enseignement sont responsables de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement. Il s'agit du [Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF](#), du [Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande DOA](#) et du [Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM](#).*

*Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) :*

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volet de l'exposition « les Fribourgeoises sortent de l'ombre ». Elaboré dans l'idée de commémorer les 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse et à Fribourg, ce projet original et ambitieux a été développé par les élèves de 10H pour leurs pairs. L'exposition permet d'aborder les permanences et les changements des sociétés. Les élèves ont été invités à faire des va-et-vient entre le présent et le passé et à réfléchir autour de leur propre situation sans provoquer de conflit de loyauté. En effet, la matière analysée est ancienne et concerne le canton de Fribourg. Ce processus est important et utile pour l'intégration des jeunes issus de la migration qui peuvent ainsi s'approprier le passé du lieu qu'ils habitent.

*Point fort pour le service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) :*

La numérisation modifie profondément notre société et impacte également les écoles. Elle modifie les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, influence la collaboration, la communication et l'organisation du travail. Il s'agit de soutenir les écoles dans la gestion ce changement, de les aider à saisir les opportunités tout en minimisant les risques. Cela est possible par la mise en œuvre du module Médias et Informatique (M&I) du Lehrplan 21. Pour que les appareils numériques soient utilisés à bon escient, il est essentiel d'intégrer le changement numérique comme partie intégrante du développement scolaire. Au cours de cette année scolaire, l'accent a été mis sur les réunions de réseau, les formations continues et les échanges de bonnes pratiques.

---

*Point fort pour le service de l'enseignement spécialisé (SESAM) :*

En janvier 2024, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a annoncé vouloir uniformiser sa pratique pour la prise en charge des moyens techniques auxiliaires (MTA) accordés aux élèves présentant un trouble précoce de l'apprentissage. Cette décision a contraint le SESAM à trouver rapidement des moyens supplémentaires car les MTA étaient jusqu'ici financées par l'Office cantonal de l'assurance invalidité (AI). Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le SESAM a repris le financement des MTA ainsi que les tâches de gestion, d'analyse des demandes et de prise de décision plus la formation, ceci en collaboration avec le DOA et le SEnOF

#### *Programmes et activités communes*

Programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allégements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l'année scolaire 2024/25, **650** demandes ont été reçues et **556** acceptées dont **323** en statut « SAF », **196** en statut « Espoirs » et **37** en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, **58** concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que **3** talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, **221** élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont **264** au secondaire II et **64** en formation professionnelle. État décembre 2024.

Culture & Ecole est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2023/2024, près de 28 369 (34 820) élèves ont pris part à une activité du programme annuel et 15 433 (4000) élèves ont bénéficié d'une offre du Festival Culture & École, soit un total de 43 802 participant-e-s. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 300 activités différentes en français, en allemand ou bilingues en profitant de bons de réduction ou de la gratuité. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires.

Le Bureau santé à l'école a mené diverses activités comme l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires par REPER pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durables (Réseau fribourgeois d'écoles 21 : RfE21), la coordination de différentes formations continues avec la HEP, la mise en place de certains projets-pilotes (notamment : L'école en action, MindMatters, Méthode de la préoccupation partagée), la poursuite des formations pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources ».

#### **5.1.1.7    Après l'école obligatoire**

Trois services de la DFAC offrent des prestations aux jeunes qui terminent l'école obligatoire. Il s'agit du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA, du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 qui est responsable de la gestion générale des gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale ainsi que du Service des subsides de formation SSF.

Dans les écoles du secondaire 2 (S2), le déploiement du concept BYOD (les élèves apportent leur propre ordinateur en classe) se poursuit sans difficulté : toutes les classes, à l'exception des classes terminales, l'utilisent donc désormais. L'encouragement de la formation continue du personnel enseignant reste une priorité des directions d'école, avec un accent sur l'intelligence artificielle, entrée dans le quotidien de l'école notamment sous la forme de « chatbots » génératifs et de programmes de traduction. Afin de soutenir l'intégration de l'IA dans les écoles du secondaire 2 fribourgeoises, le S2 a émis des consignes. Une utilisation éthique, sécurisée et efficace de ces technologies doit être garantie.

Le projet Matu27 lancé en 2023 se poursuit. Les travaux de réforme seront réalisés grâce à un mode participatif : des groupes de travail (mandats partiels) ont été constitués pour traiter cinq domaines thématiques spécifiques. Une page web ad hoc permet aux personnes intéressées de suivre les principales étapes du projet.

Le Centre de carrières du service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) est opérationnel à la route des Arsenaux 41, à Fribourg. Il propose du conseil de carrière spécifique pour chaque adulte qui en a besoin et qui souhaite évoluer dans sa vie professionnelle. Basé sur un concept multisensoriel et cross-media, le Centre de carrières met directement à l'aise tout visiteur et visiteuse, avec la possibilité de s'informer seul, d'être accompagné, puis de profiter de conseils de professionnels. Tout cela est déployé sur 300 m<sup>2</sup>.

### **5.1.1.8 Affaires culturelles et patrimoine**

Outre sa mission de promotion des activités culturelles notamment par l'octroi de subventions, le Service de la culture SeCu supervise les activités de plusieurs institutions culturelles. Il s'agit de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), du Conservatoire de Fribourg (COF), du Musée d'art et d'histoire (MAHF), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Château de Gruyères, du Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre, l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint-Phalle ainsi que du Musée romain de Vallon.

La première étape des travaux de révision de la loi sur les affaires culturelles s'est achevée avec l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un nouveau Concept Culture qui précise des principes, des orientations stratégiques ainsi que des mesures d'action. Elaboré grâce à une large démarche participative, il a servi de référence à la rédaction de l'avant-projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) mis en consultation en juin 2024 et qui remplacera la loi sur les affaires culturelles de 1991. Cet avant-projet veut donner un cadre approprié à l'encouragement public des activités culturelles, par une meilleure collaboration entre les collectivités publiques et avec le milieu culturel, par une mise en évidence de la complémentarité entre la culture amateur et professionnelle, par l'ancrage territorial des activités culturelles. Il s'agit aussi de consolider la position du canton de Fribourg au niveau suisse. Dans ce même contexte, un avant-projet de loi sur les institutions culturelles de l'Etat a également été mis en consultation. Cet avant-projet vise à adapter les missions des institutions culturelles de l'Etat aux enjeux actuels et aux finalités de l'encouragement public des activités culturelles.

Dans le cadre de la célébration des 200 ans du Musée d'art et d'histoire et du Musée d'histoire naturelle de nombreux événements et activités ont été proposés à la population, parfois aussi en collaboration avec Fribourg Tourisme. La fréquentation des musées est réjouissante. 13 045 personnes ont poussé les portes du Musée d'art et d'histoire alors que 18 558 ont visité l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Le Musée d'histoire naturelle a séduit 60 026 visiteurs et visiteuses, dont 9596 élèves.

Le Service des biens culturels SBC protège et conserve les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires. Le Service archéologique SAEF a pour missions d'identifier, d'inventorier et recenser les biens culturels archéologiques.

Pour le Service des biens culturels (SBC), l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des grands projets de recensement, notamment les révisions des recensements de sites construits (ISOS et SCROL) en collaboration avec la Confédération et le recensement des archives et des biens meubles (RAMP) en collaboration avec les paroisses catholiques, ainsi que dans le suivi quotidien de plus de 2500 dossiers de conservation/restauration. L'année a été marquée à l'interne par la refonte des pages internet du SBC, améliorant l'information au citoyen, et par la consolidation de structures et processus. Pour le grand public, les Journées européennes du Patrimoine (JEP) ont réuni en deux jours plus de 4200 visiteurs sur 15 sites autour du thème « Réseaux » et une exposition temporaire au MAHF a mis en scène les stalles en restauration de l'abbaye d'Hauterive, démontées pour la première fois de leur histoire. En prévision des défis patrimoniaux à venir, le SBC a terminé la mise sur pied du Groupe de réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux et s'est investi à plusieurs niveaux et avec divers partenaires externes dans le débat sociétal de la culture du bâti de qualité.

L'équipe médiévale du Service archéologique (SAEF) a poursuivi durant toute l'année les fouilles des tombes et des fondations autour de la cathédrale St-Nicolas en accompagnement de la requalification du Bourg de Fribourg. L'année a également été marquée par les fouilles et sondages de vestiges datés de la protohistoire et de l'époque romaine dans l'extension de la zone industrielle de la Prila à Bulle préalablement au démarrage du chantier Rolex. De nombreuses autres opérations ont été menées sur l'ensemble du territoire cantonal, tandis qu'une importante publication monographique sur l'agglomération romaine de Marsens/En Barras, fouillée lors de la construction de l'autoroute, a pu être finalisée et diffusée. Diverses actions de médiation culturelle, ainsi que la nouvelle série de documents grand public Foc/kus, permettent de faire découvrir les activités de l'archéologie cantonale au grand public. Les résultats des travaux sont également documentés dans le dernier volume annuel des Cahiers d'archéologie fribourgeoise qui est paru en janvier et sera bientôt disponible en ligne.

### 5.1.1.9 Crise ukrainienne

Les mesures mises en place en 2022 pour les élèves ukrainiens accueillis dans les écoles fribourgeoises ont été maintenues en 2024. La Direction a intensifié un dispositif existant, celui de l'accueil des enfants migrants, en particulier la mise à disposition de cours spécifiques de français langue seconde (FLS) et « Deutsch als Zweitsprache (DaZ) » pour les élèves de l'école obligatoire et l'offre de préscolarisation auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI, dépendant de la DEEF) pour les jeunes du post-obligatoire. Pour l'école obligatoire, le seuil des 500 élèves a été dépassé à fin 2022. Il est resté plus ou moins stable depuis lors. La Direction est partie prenante de la Délégation du Conseil d'Etat dévolue à la crise ukrainienne, délégation renommée « Migration » du fait des autres augmentations de flux migratoires intervenues en 2023 et 2024. Une augmentation du nombre d'élèves migrants du Moyen-Orient et d'Afrique est constatée dans nos écoles depuis les derniers mois de l'année 2022.

[Toutes les actualités de la DFAC](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFAC](#)

### 5.1.2 Chiffres clefs

#### 5.1.2.1 Etat du personnel

|                                                              |                                                                         | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT  |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| <b>Direction de la formation et des affaires culturelles</b> |                                                                         | <b>5340,56</b>      | <b>5224,71</b>      | <b>115,85</b> |
| <b>Administration centrale</b>                               |                                                                         | <b>390,07</b>       | <b>381,40</b>       | <b>8,67</b>   |
| 3200 / IPCS                                                  | Secrétariat général                                                     | 26,20               | 25,29               | 0,91          |
| 3202 / ENOB                                                  | Enseignement obligatoire                                                | 160,76              | 159,11              | 1,65          |
| 3208 / ENSA                                                  | Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide              | 12,67               | 12,54               | 0,13          |
| 3225 / OSPR                                                  | Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes | 29,73               | 30,43               | -0,70         |
| 3229 / ESSU                                                  | Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré                  | 17,44               | 13,45               | 3,99          |
| 3265 / CULT                                                  | Service de la culture                                                   | 3,92                | 3,99                | -0,07         |
| 3271 / BCUN                                                  | Bibliothèque cantonale et universitaire                                 | 56,67               | 56,29               | 0,38          |
| 3273 / MAHF                                                  | Musée d'art et d'histoire                                               | 15,46               | 15,06               | 0,40          |
| 3274 / MHNA                                                  | Musée d'histoire naturelle                                              | 9,70                | 9,67                | 0,03          |
| 3280 / SACF                                                  | Service archéologique                                                   | 41,81               | 39,85               | 1,96          |
| 3281 / BIEN                                                  | Service des biens culturels                                             | 15,71               | 15,72               | -0,01         |
| <b>Secteur de l'enseignement</b>                             |                                                                         | <b>4950,49</b>      | <b>4843,31</b>      | <b>107,18</b> |
| 3203 / EPRE                                                  | Enseignement degré primaire 1-2H                                        | 410,09              | 401,08              | 9,01          |
| 3205 / EPRI                                                  | Enseignement degré primaire 3-8H                                        | 1668,58             | 1622,02             | 46,56         |
| 3210 / CORI                                                  | Cycle d'orientation 9-11H - décharges                                   | 26,22               | 25,66               | 0,56          |
| 3210 / CORI                                                  | Cycle d'orientation 9-11H                                               | 1011,20             | 984,38              | 26,82         |
| 3229 / ESSU                                                  | Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré                  | 3,42                | 2,92                | 0,50          |
| 3230 / ECDD                                                  | Ecole de culture générale                                               | 86,50               | 84,34               | 2,16          |
| 3235 / CGAM                                                  | Collège de Gambach                                                      | 103,70              | 101,53              | 2,17          |
| 3240 / CSCR                                                  | Collège Sainte-Croix                                                    | 89,33               | 86,65               | 2,68          |
| 3245 / CSMI                                                  | Collège Saint-Michel                                                    | 110,23              | 112,57              | -2,34         |
| 3249 / CSUD                                                  | Collège du Sud                                                          | 125,10              | 126,05              | -0,95         |
| 3256 / HEPF                                                  | Haute école pédagogique                                                 | 101,15              | 97,39               | 3,76          |
| 3260 / UNIV                                                  | Université                                                              | 1095,28             | 1078,40             | 16,88         |
| 3272 / CONS                                                  | Conservatoire                                                           | 119,69              | 120,32              | -0,63         |

### 5.1.2.2 Fluctuation du personnel

|                                                              |                                                                         | Fluctuation<br>2024 % | Fluctuation 2023<br>% |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Direction de la formation et des affaires culturelles</b> |                                                                         | <b>3,43</b>           | <b>3,45</b>           |
| <b>Administration centrale</b>                               |                                                                         |                       |                       |
| 3200 / IPCS                                                  | Secrétariat général                                                     | 3,16                  | 0                     |
| 3202 / ENOB                                                  | Enseignement obligatoire                                                | 1,91                  | 2,55                  |
| 3208 / ENSA                                                  | Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide              | 8,83                  | 0                     |
| 3225 / OSPR                                                  | Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes | 7,14                  | 8,84                  |
| 3229 / ESSU                                                  | Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré                  | 0,71                  | 1,89                  |
| 3265 / CULT                                                  | Service de la culture                                                   | 0                     | 0                     |
| 3271 / BCUN                                                  | Bibliothèque cantonale et universitaire                                 | 7,47                  | 1,66                  |
| 3273 / MAHF                                                  | Musée d'art et d'histoire                                               | 0                     | 6,84                  |
| 3274 / MHNA                                                  | Musée d'histoire naturelle                                              | 0                     | 10,27                 |
| 3280 / SACF                                                  | Service archéologique                                                   | 2,80                  | 4,08                  |
| 3281 / BIEN                                                  | Service des biens culturels                                             | 8,42                  | 13,20                 |
| <b>Secteur de l'enseignement</b>                             |                                                                         |                       |                       |
| 3203 / EPRE                                                  | Enseignement degré primaire 1-2H                                        | 2,33                  | 1,73                  |
| 3205 / EPRI                                                  | Enseignement degré primaire 3-8H                                        | 2,22                  | 1,94                  |
| 3210 / CORI                                                  | Cycle d'orientation 9-11H                                               | 1,62                  | 1,79                  |
| 3230 / ECDD                                                  | Ecole de culture générale                                               | 2,36                  | 1,06                  |
| 3235 / CGAM                                                  | Collège de Gambach                                                      | 1,30                  | 2,13                  |
| 3240 / CSCR                                                  | Collège Sainte-Croix                                                    | 1,52                  | 0,65                  |
| 3245 / CSMI                                                  | Collège Saint-Michel                                                    | 3,76                  | 0                     |
| 3249 / CSUD                                                  | Collège du Sud                                                          | 1,89                  | 1,65                  |
| 3256 / HEPF                                                  | Haute école pédagogique                                                 | 3,96                  | 7,10                  |
| 3260 / UNIV                                                  | Université                                                              | 7,66                  | 8,62                  |
| 3272 / CONS                                                  | Conservatoire                                                           | 3,25                  | 1,43                  |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

### 5.1.2.3 Effectifs du personnel enseignant par langue et par genre

|                            | Francophones |             | Germanophones |             |             |
|----------------------------|--------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
|                            | Hommes       | Femmes      | Hommes        | Femmes      | % femmes    |
| Ecole primaire 1H-2H       | 13           | 479         | 1             | 169         | 98 %        |
| Ecole primaire 3H-8H       | 259          | 1726        | 74            | 614         | 88 %        |
| Cycle d'orientation 9H-11H | 424          | 678         | 133           | 232         | 62 %        |
| Ecoles du secondaire II    | 256          | 203         | 83            | 96          | 47 %        |
| <b>Total</b>               | <b>952</b>   | <b>3086</b> | <b>291</b>    | <b>1111</b> | <b>77 %</b> |

### 5.1.2.4 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

|                                       | EPT selon BU 2024 | EPT selon BU 2025 | Evolution EPT |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Personnel enseignant                  | 259,99            | 277,44            | +17,45        |
| Personnel éducatif et infirmier       | 66,82             | 72,52             | +5,70         |
| Personnel thérapies                   | 71,40             | 71,40             | +0,00         |
| Direction et administration           | 37,85             | 39,00             | +1,15         |
| Conciergerie, technique et intendance | 36,35             | 37,05             | +0,70         |
| Stagiaires et apprenti-e-s            | 111,10            | 121,12            | +10,02        |
| <b>Total</b>                          | <b>583,51</b>     | <b>618,53</b>     | <b>+35,02</b> |

### 5.1.2.5 Effectifs des élèves dans les écoles de l'enseignement obligatoire (état au 1<sup>er</sup> novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

| Année<br>Harmos      | Partie alémanique   |                  |                     |                  | Partie francophone  |                  |                     |                  |
|----------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                      | 2023/24<br>physique | 2023/24<br>légal | 2024/25<br>physique | 2024/25<br>légal | 2023/24<br>physique | 2023/24<br>légal | 2024/25<br>physique | 2024/25<br>légal |
| Total 1H–2H          | 1 736               | 1 824            | 1 699               | 1 785            | 5 740               | 5 940            | 5 754               | 5 924            |
| Total 3H–8H          | 4 883               | 5 079            | 4 936               | 5 116            | 16 957              | 17 965           | 17 301              | 18 369           |
| Total 9H–11H         | 2 798               | 2 892            | 2 579               | 2 635            | 9 083               | 9 545            | 9 144               | 9 654            |
| <b>Total général</b> | <b>9 417</b>        | <b>9 795</b>     | <b>9 214</b>        | <b>9 536</b>     | <b>31 780</b>       | <b>33 450</b>    | <b>32 119</b>       | <b>32 947</b>    |

### 5.1.2.6 Effectifs des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

|                           | 2024/25     | 2023/24     | Evolution | 2024/25     | 2023/24     | Evolution | 2024/25     | 2023/24     | Evolution |
|---------------------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
|                           | FR          | FR          |           | DE          | DE          |           | Total       |             |           |
| Nombre d'élèves           | 896         | 837         | +59       | 165         | 155         | +10       | 1061        | 992         | +69       |
| Nombre de classes         | 132         | 122         | +10       | 23          | 23          | +0        | 155         | 145         | +10       |
| <b>Moyenne par classe</b> | <b>6,79</b> | <b>6,86</b> |           | <b>7,17</b> | <b>6,74</b> |           | <b>6,85</b> | <b>6,84</b> |           |

### 5.1.2.7 Effectifs des élèves dans les écoles du degré secondaire supérieur (état au 30 septembre 2024)

|                       | Elèves      |             | Classes    |              |
|-----------------------|-------------|-------------|------------|--------------|
|                       | 2023/2024   | 2024/2025   | 2023/2024  | 2024/2025    |
| Maturité gymnasiale   | 4038        | 4002        | 189        | 188          |
| Ecole de commerce     | 454         | 528         | 19         | 20,5         |
| Certificat ECG        | 1352        | 1372        | 66,5       | 64,5         |
| Maturités spécialisés | 445         | 396         | 7,5        | 7,5          |
| Passerelle            | 102         | 95          | 5          | 5            |
| <b>Total</b>          | <b>6391</b> | <b>6393</b> | <b>287</b> | <b>285,5</b> |

Les demi-classes s'expliquent par le fait que les classes du Gymnase intercantonal de la Broye sont, dans ce tableau, réparties entre les élèves fribourgeois et les élèves vaudois.

### 5.1.2.8 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2024, 4 350 (3700) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

| Solutions choisies en %                   | 2024 |    | 2023  |       |
|-------------------------------------------|------|----|-------|-------|
|                                           | H    | F  | Total | Total |
| Apprentissage en entreprise ou en école   | 50   | 27 | 39    | 38    |
| Écoles du degré secondaire supérieur      | 28   | 50 | 39    | 38    |
| Autres écoles                             | 3    | 3  | 3     | 3     |
| Travail rémunéré                          | 0    | 0  | 0     | 0     |
| Douzième année linguistique               | 3    | 3  | 3     | 4     |
| Solutions d'attente ou inconnues          | 1    | 1  | 1     | 1     |
| Cours préparatoire ou cours d'intégration | 11   | 8  | 10    | 9     |

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 33 % (38 %), représentant 1253 personnes (1419). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a baissé de 5 %.

#### 5.1.2.9 Bourses d'études cantonales

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2024. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

| Catégories                                                  | Nombre      | Subsides en francs |
|-------------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| <b>Secteurs du secondaire II</b>                            |             |                    |
| Ecoles de maturité gymnasiale                               | 250         | 941 163            |
| Autres formations générales                                 | 202         | 759 896            |
| Ecole professionnelle (à plein temps)                       | 126         | 622 567            |
| Apprentissages et formations professionnelles pratiques     | 483         | 2 624 073          |
| Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage | 56          | 179 489            |
| <b>Secteurs du tertiaire</b>                                |             |                    |
| Formations professionnelles supérieures                     | 31          | 212 385            |
| Hautes écoles spécialisées                                  | 222         | 1 461 146          |
| Universités et Ecoles polytechniques fédérales              | 275         | 2 084 733          |
| <b>Total</b>                                                | <b>1645</b> | <b>8 885 452</b>   |

Le Plan de relance du Conseil d'Etat accepté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil comprend une mesure qui concerne les bourses d'études. Il s'agit de la mesure 13 « Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation ». **En 2024, 17 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 285 983 francs.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » acceptée par le peuple en novembre 2021, les cantons sont tenus d'accorder des bourses qui encouragent l'accès aux filières de formation en soins infirmiers dans les hautes écoles spécialisées (HES) et les écoles supérieures (ES). Dans ce contexte, le canton de Fribourg accorde des bourses en soins infirmiers aux personnes qui remplissent les conditions fixées. **En 2024, 8 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 85 514 francs.**

[Plus de chiffres clef sur les entités de la DFAC](#)

## 5.2 Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

### 5.2.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

#### 5.2.1.1 Direction et Secrétariat général

##### 5.2.1.1.1 Révision de la loi sur la Police cantonale

En juin 2024, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de loi modifiant la loi sur la Police cantonale (LPol). Le cœur du projet ambitionnait de fixer le cadre légal de nouvelles mesures policières, notamment les moyens de surveillance de l'espace public et du trafic motorisé, de permettre l'échange de données entre autorités policières et d'ancrer dans la LPol les prescriptions européennes en matière de protection des données. Alors que le projet était en cours de traitement par la commission du Grand Conseil, un arrêt du Tribunal fédéral invalidant certaines dispositions similaires de la nouvelle loi sur la police du canton de Lucerne a incité le Conseil d'Etat, sur proposition du Directeur SJS, de retirer le projet. La révision totale de la LPol, jusqu'alors envisagée pour la prochaine législature seulement, sera entreprise dès 2025.

### **5.2.1.1.2 Révision totale de la loi sur la protection de la population**

A la fin août 2024, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de loi faisant révision totale de la loi sur la protection de la population et modifiant en parallèle la loi sur la protection civile. Le projet a été adopté sans modification majeure lors de la session de décembre du Légitif cantonal. La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'intégration de l'approvisionnement économique du pays au sein d'un même texte de loi garantit qu'un seul état-major cantonal, celui de la protection de la population (EMCP), gère toutes les facettes d'une situation de crise. L'observatoire cantonal des risques (OCRI), quant à lui, fournit régulièrement au Conseil d'Etat un catalogue des risques spécifiques à la protection de la population. Finalement, les bureaux communaux de liaison de la protection de la population permettent de disposer pour l'ensemble du territoire d'une image globale de la situation. Les communes qui en ont le besoin peuvent se doter d'un état-major communal de crise.

### **5.2.1.1.3 Manifestations**

La DSJS a lancé les travaux en vue de l'élaboration d'une loi sur les manifestations. Alors que les dispositions légales actuellement applicables sont disparates et manquent parfois de clarté pour les organisateurs, l'objectif de cette loi est de simplifier la procédure en fixant des règles claires et uniformes applicables dans tout le canton. Un groupe de travail réunissant les services de l'Etat concerné, les préfets et les communes, ainsi qu'un spécialiste des droits fondamentaux, a élaboré un avant-projet dont la DSJS devrait solliciter l'autorisation de mise en consultation courant 2025.

### **5.2.1.1.3.1 Sécurité de l'information**

Repris par la DSJS en 2023, le domaine de la sécurité de l'information a franchi un cap important en 2024 avec la création au sein de son secrétariat général, en mai, du poste de délégué à la sécurité de l'information. La constitution et l'activation du réseau des responsables de la sécurité de l'information dans les directions de l'Etat, à la faveur de la création progressive des postes correspondants, l'élaboration de directives et la formation figurent parmi les tâches premières du poste. Les travaux d'élaboration d'une loi sur la sécurité de l'information ont été initiés et devraient aboutir courant 2025.

### **5.2.1.2 Police cantonale**

#### **5.2.1.2.1 Entrées en vigueur au 1er juillet 2024, les nouvelles dispositions du droit pénal en matière sexuelle introduisent plusieurs modifications majeures destinées à renforcer la protection des victimes.**

La reconnaissance d'un acte comme viol ou comme atteinte et contrainte sexuelle ne requiert plus la preuve d'une menace ou d'une contrainte ; il suffit que la victime ait exprimé clairement son refus à l'auteur e des faits, conformément au principe : non, c'est non ! De surcroît, l'état de sidération est reconnu comme une manifestation implicite de refus.

Par ailleurs, la définition juridique du viol a été élargie. Elle inclut désormais non seulement les rapports sexuels au sens strict, mais également tout acte analogue impliquant une pénétration corporelle. Ce cadre révisé reconnaît également que toute personne, indépendamment de son sexe, peut être victime de viol.

Pour assurer une prise en charge encore meilleure des victimes, des formations spécifiques ont été dispensées. Même s'il serait prématuré d'évaluer précisément les effets de cette révision, la Police cantonale s'engage pour que les victimes soient de mieux en mieux prises en charge.

#### **5.2.1.2.2 Augmentation de la délinquance en lien avec la migration : prolongation de la Task Force**

Lancée en avril 2023 pour faire face à l'augmentation de la délinquance en lien avec la migration, la Task Force « Luth » a été reconduite en 2024 avec un effectif de 4 EPT. Grâce à un engagement quotidien sur le terrain, à une coordination avec les parties prenantes, nous avons pu observer une baisse notable du phénomène. Parmi les 1168 événements (-14%) impliquant des requérant-e-s d'asile en procédure, en attente de renvoi ou débouté-e-s, 269 concernaient des séjours illégaux, 232 une violation d'interdiction de périmètre, et 425 des infractions contre le

patrimoine. Pour cette dernière catégorie, 53% des personnes mises en cause étaient originaires d'Algérie, 30 % du Maroc et 12% de Tunisie. Plus de 66% d'entre elles ne résidaient pas officiellement dans le canton.

En changeant régulièrement le personnel de la Task Force et en rappelant les risques d'un profilage uniquement ethnique, la Police cantonale entend éviter les biais et les préjugés pour un travail professionnel et respectueux de toutes les communautés qui vivent dans le canton.

#### **5.2.1.2.3 Fusillade dans les écoles : un risque réel et un concept à faire évoluer en partenariat**

Face à des menaces extrêmement rares mais aux conséquences dramatiques, le concept AMOK, qui désigne une attaque ou menace envers la collectivité, se modernise pour renforcer la sécurité des écoles, des institutions publiques et, en fin de compte, de tout rassemblement de personnes. Mis en place au début des années 2010, ce dispositif évolue pour répondre aux nouveaux défis, comme la croissance de l'accès à l'information et la nécessité d'adapter les canaux et les niveaux de communication. L'État, par l'intermédiaire de la Police cantonale, joue un rôle central dans cette mise à jour. Depuis l'été 2024, des séances d'information coordonnées ont débuté dans les HES et les écoles professionnelles. En 2025, elles s'étendront à l'ensemble des établissements scolaires du canton et des partenaires communaux et cantonaux. Des supports visuels et sonores ont été créés pour renforcer la préparation mentale. Cette initiative vise à préparer tout un chacun à faire face à ce genre de menace : s'enfuir, se cacher, alerter et, en dernier recours, résister. En unissant leurs efforts, les institutions, les professionnel-le-s et les citoyen-ne-s, parents ou élèves, contribuent à un environnement plus sûr. La sécurité, en définitive, est l'affaire de toutes et tous.

#### **5.2.1.3 Migration et intégration**

##### **5.2.1.3.1 Intensification de l'activité dans le domaine de la migration et de la population**

La population étrangère du canton, hors effectifs asile, a connu une augmentation majeure durant 2024, de 3 516 personnes, soit près de 20% de plus que l'augmentation mesurée en 2023. Il faut remonter à 2013 pour retrouver une croissance nette annuelle d'une telle ampleur. L'afflux a principalement été le fait de ressortissants français et portugais. Par ailleurs, au regard du marché du travail, les annonces des ressortissants européens ont à nouveau atteint des chiffres record (+ de 18 000).

Les détentions administratives nécessaires pour assurer certains renvois de Suisse n'ont jamais été aussi nombreuses depuis plus de 10 ans (148 cas en 2024 contre 135 en 2023), ce qu'explique la présence sur territoire fribourgeois du Centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera à Giffers, dont les effectifs d'hébergement ont été particulièrement importants ces deux dernières années.

Avec l'établissement de 29 431 passeports suisses et 38 559 cartes d'identité, la demande en documents de voyage et d'identité a également atteint en 2024 un nouveau niveau record.

##### **5.2.1.3.2 Prévention du racisme à l'école**

Pour répondre à une demande du terrain, les services de l'enseignement régulier et spécialisé et le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, en collaboration avec la Haute Ecole pédagogique (HEP), ont lancé un réseau bilingue « pour une école sans racisme ». Il s'inspire d'une démarche de la Ville de Berne et vise à impulser une approche critique du racisme dans les écoles. Une formation continue de 5 séances durant l'année scolaire 2024/2025 est proposée aux enseignant-e-s, travailleuses et travailleurs sociaux et cadres. En partant de leurs besoins, elle aborde les dimensions du racisme, ses mécanismes, son histoire ainsi que ses impacts sur l'école. Ses objectifs sont de savoir identifier, cas échéant, les formes de racisme structurel, reconnaître les effets du racisme sur les acteurs et actrices de l'école et explorer les moyens d'action concrets. 36 personnes se sont inscrites à la première volée, qui se clôturera en mai 2025.

#### **5.2.1.4 Exécution des sanctions pénales et des mesures**

##### **5.2.1.4.1 Planification pénitentiaire 2016-2026**

Les travaux pour la réalisation de la première étape (EDFR I) de la planification pénitentiaire 2016-2026 ont duré presque deux ans et les nouveaux bâtiments ont pu être inaugurés le 3 mai 2024. Le projet a permis la construction de quatre nouveaux bâtiments : pavillon cellulaire, pavillon accueil, centre médical et halle pour les ateliers sécurisés.

Deux édifices existants ont en outre été rénovés et adaptés. Ces nouvelles constructions répondent aux besoins pour l'exécution des sanctions pénales et permettent une séparation stricte entre les différents régimes de détention. Les travaux ont été réalisés dans le respect du crédit d'investissement selon le calendrier annoncé et s'alignent sur la stratégie climatique du canton de Fribourg. En effet, au total, environ 1300 mètres carrés de panneaux solaires seront encore installés.

#### **5.2.1.4.2 Mise en œuvre de la séparation des régimes**

La mise en service des nouveaux bâtiments de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) sur le site de Bellechasse a permis de mettre en œuvre la séparation des régimes de détention. Un grand travail au niveau des installations et de la planification a été réalisé par les collaborateurs et collaboratrices de l'EDFR. Dès le début du mois de septembre, les divers déménagements des personnes détenues entre les bâtiments ont pu être réalisés par étapes, tout en garantissant la sécurité de chacun. Entre chaque étape, une remise en état des cellules a été réalisée. Parallèlement, le personnel a également été transféré au sein du régime ouvert au fur et à mesure et selon les besoins. Depuis le 7 octobre 2024, les deux régimes de détention fonctionnent de manière indépendante. Le fonctionnement par régime entraîne diverses conséquences tant pour le personnel (horaires de travail différenciés, tâches supplémentaires à réaliser par régime, formation aux nouveaux bâtiments, etc.) que pour les personnes détenues (horaires d'ouverture et de fermeture des cellules, modalités de déplacement vers le centre médical ou la place de travail, horaires des visites, etc.). Il est à relever que les déménagements de personnes détenues et les adaptations de fonctionnement se sont déroulés de manière optimale grâce à l'énorme engagement des collaborateurs de l'EDFR.

#### **5.2.1.4.3 Approche Objectif Désistance**

La stratégie d'intervention développée dans le cadre du projet pilote de la Commission latine de probation (CLP) "Objectif Désistance", entre février 2019 et février 2023, a continué à se déployer durant toute l'année 2024. Le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) a en particulier engagé une coordinatrice-animatrice, chargée du projet « capital social », à un taux d'activité de 40%, laquelle a rapidement pu assurer la transition et incarner cet axe de la stratégie au sein du service. L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des secteurs Peines privatives de liberté, mesures et probation (PMP) et Peines en milieu ouvert (PMO) du SESPP ont suivi une formation de base de 3 jours sur le concept et les techniques de l'entretien motivationnel (correspondant au 1<sup>er</sup> axe du projet pilote). Au niveau intercantonal, différentes démarches d'échanges et de visibilités ont été menées par la CLP, dont la mise en ligne du site internet [www.desistance.ch](http://www.desistance.ch).

#### **5.2.1.4.4 Processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR)**

Pour le processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), développé sous la conduite de la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP), 2024 a été une année de préparation en vue de l'entrée en vigueur du nouveau règlement avec son lot de formations assurées auprès du Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP). A l'interne du SESPP, soutenue par les réflexions du Groupe de suivi concordataire, cette préparation a notamment pris la forme d'une directive de mise en œuvre du processus qu'il s'agira, dès janvier 2025, d'éprouver et cas échéant d'ajuster aux réalités du terrain et des ressources disponibles.

#### **5.2.1.5 Justice**

##### **5.2.1.5.1 Réorganisation du Pouvoir judiciaire**

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) à mettre en consultation un avant-projet de loi modifiant la loi sur la justice. Il offre le cadre légal à la mise en œuvre concrète des recommandations issues de l'analyse du Pouvoir judiciaire effectuée entre 2017 et 2021, que le Conseil d'Etat avait retenues fin 2021 puis précisées en 2023. L'objectif de l'ensemble du processus est d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du Pouvoir judiciaire dans un but de rationalisation et de gain d'efficience, tout en maintenant la qualité des prestations et en garantissant l'accessibilité de la justice dans les différentes régions. Les principaux axes sont ainsi la réunion des 18 autorités judiciaires actuelles en 5 tribunaux, la création d'un organe de conduite du Pouvoir judiciaire et la favorisation de la voie de la conciliation pour résoudre les litiges. L'avant-projet

---

de loi a été élaboré sur la base de travaux menés par un groupe de travail conduit par le Service de la justice et comprenant des représentants du Conseil de la magistrature, des principales instances du Pouvoir judiciaire, de la Conférence des préfets, de l'Ordre des avocats fribourgeois, de la Commission de justice du Grand Conseil et de la Direction des finances.

#### **5.2.1.5.2 Elaboration d'un concept de consensus parental**

En mai 2023, le Conseil d'Etat avait donné une suite directe à un postulat demandant d'analyser la possibilité de mettre place dans notre canton un modèle de consensus parental, en s'appuyant sur les bons résultats récoltés par les projets pilotes existant dans les cantons de Vaud et du Valais. Lors de la session de novembre 2023, le Grand Conseil a décidé par amendement de compléter le budget 2024 du Service de la Justice d'un montant de 100 000 francs pour financer l'adaptation et le développement du concept afin de lancer une phase pilote dans les districts de la Veveyse, de la Gruyère et de la Glâne. Concrètement, les différentes étapes du processus visent à faire adhérer les parents à leur responsabilité commune par rapport à leurs enfants, indépendamment de la séparation en cours. Il s'agit ainsi de les convaincre de trouver ensemble, avec le soutien des différentes instances impliquées (magistrat-e-s, avocat-e-s, médiateurs et médiatrices, intervenant-e-s psychosociaux), un accord satisfaisant centré sur les besoins de leurs enfants.

Un comité de pilotage a été mis sur pied au début de l'année 2024 pour mettre en place tous les outils nécessaires pour le déploiement de la phase pilote : mise en place d'un réseau de professionnels, formulaires simplifiés, flyers, site internet, séances de sensibilisation, séances de médiation et mesures de co-parentalité. Le lancement de la phase pilote est prévue pour le début 2025.

#### **5.2.1.6 Sport**

##### **5.2.1.6.1 Championnat du monde de hockey sur glace 2026**

Crée en vue de la tenue du Championnat du monde de hockey sur glace 2026 à Fribourg et à Zurich, l'association CM 2026 / Events & Legacy, Fribourg-Switzerland, présidée par le Directeur de la sécurité, de la justice et du sport, a pour objectifs de soutenir la Fédération suisse de hockey dans le cadre de l'organisation du tournoi et de faire rayonner Fribourg en Suisse et à l'international en mettant en lumière sa tradition d'accueil et son savoir-faire. Par ses actions prévues avant, pendant et après l'événement, il s'agit également de susciter l'adhésion de la population fribourgeoise au plus grand événement sportif jamais organisé dans le canton, et de populariser la pratique des sports de glace et du sport en général. Dans cette optique, différents projets ont vu le jour en 2024 :

- > Une bande dessinée créée par neuf artistes fribourgeois et regroupant neuf histoires sur le patinage et le hockey dans notre région.
- > Une patinoire synthétique itinérante qui sillonne le canton de Fribourg depuis octobre 2024 et jusqu'à l'événement.
- > Une cuvée spéciale de vin du Vully avec des étiquettes uniques.

D'autres projets, dont un kit éducatif scolaire, sont en cours de développement.

##### **5.2.1.6.2 Projet violence dans le sport**

Consciente des violences pouvant survenir dans le monde du sport, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, en collaboration avec la Police cantonale, le Service du Sport (SSpo) et l'association de prévention REPER, a travaillé sur cette problématique pour offrir un soutien aux clubs sportifs fribourgeois. En regroupant leurs compétences sociales, sportives et juridiques, le groupe de travail a conçu une séance d'information interactive. Principalement destinée aux comités, moniteurs et monitrices et toute personne engagée dans le sport associatif, cette séance s'adresse également aux représentant-e-s des communes concerné-e-s par cette problématique. Elle aura pour objectif d'échanger et de fournir des outils concrets et pratiques. La première se tiendra en avril 2025.

### **5.2.1.6.3 Lancement du projet de coordinateur du sport dans les communes**

En Suisse, un décès sur deux est dû à des maladies cardiovasculaires ou à des cancers. Face à ce constat, il est essentiel de promouvoir l'intégration d'une activité physique et sportive dans la vie quotidienne de la population. Pour atteindre cet objectif, le SSpo encourage les villes, communes et régions à engager un ou une responsable du sport communal. Afin de les soutenir dans cette démarche, le SSpo élabore actuellement un guide pratique destiné à les orienter et propose un soutien financier de 50 000 francs, échelonné sur trois ans. Les communes ont d'ores et déjà reçu les premières lignes du projet et les détails concernant le soutien au niveau cantonal.

### **5.2.1.7 Véhicules**

#### **5.2.1.7.1 Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)**

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR), qui permet l'adaptation du tarif des impôts sur les véhicules à l'indice moyen annuel des prix à la consommation pour autant que cet indice varie d'au moins 5 %, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de révision légale adaptant ce tarif de 5,2 %. Cette proposition ayant été intégrée dans le projet de budget 2025 pour une augmentation de recette de près de 5 millions de francs, le Grand Conseil a accepté la modification lors de sa session de novembre 2024, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

[Toutes les actualités de la DSJS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSJS](#)

### **5.2.2 Chiffres clefs**

#### **5.2.2.1 Activité**

##### **Police**

| <b>Activité</b>                                       | <b>2024</b>    | <b>2023</b>   |
|-------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Rapports de police établis                            | 25 929         | 25 952        |
| Plaintes pénales enregistrées                         | 10 243         | 10 304        |
| Réquisitions traitées                                 | 26 832         | 27 114        |
| Appels téléphoniques d'urgence au CEA (112, 117, 118) | 59 138         | 56 461        |
| Cambriolages                                          | 1250           | 1027          |
| Affaires moeurs et maltraitance traitées par la BMM   | 410            | 392           |
| Violences domestiques                                 | 664            | 577           |
| Phobies et délits de haine (« HATE »)                 | 118            | 112           |
| Cas traités par l'UGM                                 | 285            | 254           |
| Criminalité digitale (cyber) / nombre de plaintes     | 1589           | 1 535         |
| dont préjudice                                        | Fr. 13 633 155 | Fr. 9 500 000 |
| Accidents de la circulation constatés par la police*  | 1077           | 1044          |
| dont mortels                                          | 7              | 8             |

##### **Protection de la population**

| <b>Abris</b>               | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Population (y c. séjour)   | 353 228     | 349 531     |
| Nombre d'abris             | 7 649       | 7 606       |
| Nombre de places protégées | 311 138     | 304 942     |
| Taux de couverture         | 88,1        | 87,3        |

## Population et migration

| <b>Permis délivrés</b>                                                                              | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Autorisations d'établissement                                                                       | 3 047       | 2 955       |
| Autorisations de séjour                                                                             | 6 040       | 5 767       |
| Autorisations de séjour de courte durée                                                             | 2 477       | 2 547       |
| Autorisations frontalières UE/AELE                                                                  | 730         | 608         |
| Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement | 22 170      | 22 745      |

| <b>Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre 2022 (sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement)</b> | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Avec autorisations d'établissement                                                                                                                           | 55 855      | 54 506      |
| Avec autorisations de séjour                                                                                                                                 | 28 135      | 26 163      |
| Avec autorisations de courte durée                                                                                                                           | 1 990       | 2 016       |
| Avec autorisations frontalières                                                                                                                              | 2 109       | 1 884       |
| Totaux                                                                                                                                                       | 88 089      | 84 569      |

| <b>Documents d'identité délivrés</b>            | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Passeports ordinaires biométriques              | 29 431      | 28 594      |
| Cartes d'identité                               | 38 559      | 38 363      |
| Passeports provisoires                          | 472         | 449         |
| Documents de voyage biométriques pour étrangers | 1 043       | 809         |
| Titres de séjour biométriques pour étrangers    | 13 751      | 13 174      |
| Titres de séjour sécurisés pour étrangers       | 21 494      | 23 675      |

| <b>Annonces de ressortissants UE/AELE pour prises d'emploi</b> | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse | 9 333       | 9 708       |
| Travailleurs détachés                                          | 5 524       | 5 374       |
| Prestataires de services transfrontaliers indépendants         | 3 216       | 3 008       |

## Exécution des peines et des mesures

|                                                                         | <b>2024</b>   | <b>2023</b>   |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Jugements pour des peines privatives de liberté (PPL) adressés au SESPP | 295           | 412           |
| Mesures et internements                                                 | 8             | 9             |
| Journées de détention (nombre de détenus)                               | 66 428 (975)  | 59 804 (823)  |
| Heures de travail d'intérêt général (TIG) exécutées                     | 32 863        | 31 786        |
| Décisions rendues                                                       |               |               |
| > en matière d'exécution de PPL                                         | 70            | 79            |
| > en matière de mesures thérapeutiques et d'internement                 | 60            | 71            |
| > en matière de progression de l'exécution de la peine ou de la mesure  | 239           | 327           |
| Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)                     |               |               |
| > ordonnances reçues                                                    | 8 584         | 7 286         |
| > montants encaissés                                                    | Fr. 2 296 113 | Fr. 1 972 113 |
| Mandats de probation                                                    |               |               |
| > nouveaux mandats                                                      | 94            | 100           |
| > mandants en cours au 31 décembre                                      | 272           | 260           |

## Justice

|                                                                                  | 2024          | 2023          |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avocature et notariat                                                            |               |               |
| > brevets d'avocats délivrés                                                     | 22            | 27            |
| > brevets de notaires délivrés                                                   | 3             | 1             |
| > avocats et avocates en exercice                                                | 244           | 261           |
| > notaires en exercice                                                           | 60            | 60            |
| Médiation pénale des mineurs                                                     |               |               |
| > affaires déléguées par les juges (processus de médiation)                      | 70            | 63            |
| > processus en cours au 31 décembre                                              | 47            | 44            |
| Assistance judiciaire civile                                                     |               |               |
| > listes de frais                                                                | 1 511         | 1 600         |
| > montant total payé                                                             | Fr. 5 796 513 | Fr. 5 610 280 |
| Assistance judiciaire pénale                                                     |               |               |
| > listes de frais                                                                | 1 221         | 1 162         |
| > montant total payé                                                             | Fr. 3 584 989 | Fr. 4 094 990 |
| Assistance judiciaire administrative                                             |               |               |
| > listes de frais                                                                | 116           | 107           |
| > montant total payé                                                             | Fr. 120 975   | Fr. 149 397   |
| Assistance judiciaire récupérée auprès de personnes revenues à meilleure fortune | Fr. 3 001 734 | Fr. 534 092   |

## Sport

|                                                                                           | 2024          | 2023          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Sport scolaire facultatif – nombre de participants et participantes                       | 5 000         | 4 700         |
| Formation moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport                                          |               |               |
| > participants et participantes aux cours cantonaux de formation de base                  | 1 041         | 750           |
| > participants et participantes aux cours cantonaux de perfectionnement                   | 1 1 390       | 1 506         |
| Jeunesse+Sport (J+S)                                                                      |               |               |
| > camps annoncés                                                                          | 302           | 223           |
| > participants et participantes aux activités J+S dans le canton                          | 48 932        | 35 765        |
| > subventions J+S pour les camps                                                          | Fr. 1 303 329 | Fr. 1 059 415 |
| > subventions fédérales J+S pour les activités des organisations sportives fribourgeoises | Fr. 4 403 947 | Fr. 3 442 980 |
| Commission cantonale LoRo-Sport                                                           |               |               |
| > part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport                                                | Fr. 3 913 114 | Fr. 3 913 114 |
| > total des affectations LoRo-Sport et CPORS                                              | Fr. 6 664 669 | Fr. 4 373 430 |

### 5.2.2.2 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                               | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Direction de la sécurité, de la justice et du sport</b>                | <b>1 050,95</b>     | <b>1 023,66</b>     | <b>27,29</b> |
| Administration centrale                                                   | 838,65              | 838,65              | 18,22        |
| 3300/JPMS Secrétariat général                                             | 10,51               | 9,14                | 1,37         |
| 3305/JUST Service de la justice                                           | 12,13               | 7,41                | 4,72         |
| 3330/POCO Service de la police du commerce                                | 3,64                | 3,55                | 0,09         |
| 3335/PETR Service de la population et des migrants                        | 54,99               | 53,82               | 1,17         |
| 3345/POLI Police cantonale                                                | 722,59              | 705,09              | 17,50        |
| 3355/SPEN Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation | 23,91               | 24,01               | -0,10        |
| 3375/MILI Service de la sécurité civile et militaire                      | 14,90               | 15,62               | -0,72        |
| 3385/PROT Protection civile                                               | 13,76               | 12,78               | 0,98         |

| <b>Pouvoirs – Directions</b><br><b>Centres de charges</b> |                                          | <b>Comptes 2024</b><br><b>EPT</b> | <b>Comptes 2023</b><br><b>EPT</b> | <b>Ecart</b><br><b>EPT</b> |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| 3292/SPOR                                                 | Service du sport                         | 7,48                              | 7,23                              | 0,25                       |
| Secteurs spéciaux, établissements divers                  |                                          | 187,04                            | 185,01                            | 2,03                       |
| 3365/EBEL                                                 | Etablissement de détention fribourgeois  | 183,45                            | 183,01                            | 0,44                       |
| 3394/CAMP                                                 | Campus Schwarzsee/Lac-Noir               | 3,59                              | 2,20                              | 1,59                       |
| <b>Pouvoir judiciaire</b>                                 |                                          | <b>359,67</b>                     | <b>350,83</b>                     | <b>3,56</b>                |
| Administration centrale                                   |                                          | 359,67                            | 350,83                            | 3,56                       |
| 2100/TCAN                                                 | Tribunal cantonal                        | 52,64                             | 51,54                             | 1,08                       |
| 2105/TARR                                                 | Tribunaux d'arrondissement               | 90,42                             | 89,06                             | 1,36                       |
| 2111/MINP                                                 | Ministère public                         | 61,57                             | 57,08                             | 4,49                       |
| 2112/TMCO                                                 | Tribunal des mesures de contrainte       | 5,69                              | 5,44                              | 0,25                       |
| 2115/CPMI                                                 | Tribunal des mineurs                     | 14,04                             | 12,78                             | 1,26                       |
| 2120/JUPA                                                 | Justices de paix                         | 60,87                             | 62,54                             | -1,67                      |
| 2125/OPOU                                                 | Offices des poursuites                   | 58,15                             | 58,15                             | 0                          |
| 2130/OFAI                                                 | Office des faillites                     | 12,53                             | 11,70                             | 0,83                       |
| 2170/COCO                                                 | Commissions de conciliation baux à loyer | 2,32                              | 1,01                              | 1,31                       |
| 2900/CMAG                                                 | Conseil de la magistrature               | 1,46                              | 1,53                              | -0,07                      |

### 5.2.2.3 Fluctuation du personnel

| <b>Pouvoirs – Directions</b><br><b>Centres de charges</b>                     |                                                                 | <b>Fluctuation 2024</b><br><b>%</b> | <b>Fluctuation 2023</b><br><b>%</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Pouvoir exécutif – Direction de la sécurité, de la justice et du sport</b> |                                                                 | <b>4,80</b>                         | <b>5,95</b>                         |
| 3294/CSLM                                                                     | Campus Lac-Noir                                                 | 0                                   | 0                                   |
| 3365/EBEL                                                                     | Etablissement de détention fribourgeois                         | 9,93                                | 12,27                               |
| 3345/POLI                                                                     | Police cantonale                                                | 3,27                                | 3,02                                |
| 3355/SPEN                                                                     | Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation | 1,84                                | 8,10                                |
| 3300/JPMS                                                                     | Secrétariat général                                             | 6,38                                | 7,75                                |
| 3305/JUST                                                                     | Service de la justice                                           | 9,57                                | 1,11                                |
| 3330/POCO                                                                     | Service de la police du commerce                                | 0                                   | 0                                   |
| 3335/PETR                                                                     | Service de la population et des migrants                        | 6,90                                | 4,89                                |
| 3375/MILI                                                                     | Service de la sécurité civile et militaire                      | 6,71                                | 7,97                                |
| 3385/PROT                                                                     | Protection civile                                               | 7,55                                | 6,64                                |
| 3392/SPOR                                                                     | Service du sport                                                | 0                                   | 6,19                                |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clef sur les entités de la DSJS](#)

## 5.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

### 5.3.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

#### 5.3.1.1 Secrétariat général

##### 5.3.1.1.1 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Dans le domaine des institutions, l'année a particulièrement été marquée par la réorganisation de la répartition des attributions au sein de la DIAF décidée au printemps et mise en œuvre progressivement à l'automne. Ainsi, les thématiques en lien avec les structures institutionnelles (fusions de communes, associations...), jusque-là assumées par le secrétariat général, ont été transmises au Service des communes. La politique des langues, les relations Eglises-

Etat et les droits politiques ont été repris par le secrétariat général en provenance du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'Etat civil, devenu de ce fait le Service de l'état civil et des naturalisations en novembre.

S'agissant des principaux dossiers, la révision totale de la loi sur les communes, pilotée par le SCom, s'est poursuivie, avec l'organisation d'une consultation préalable à l'été. La mise en consultation publique du projet est attendue au premier trimestre 2025 pour une transmission au Parlement à la fin de l'année. Un avant-projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques a été mis en consultation fin août. Proposant plusieurs variantes, il vise à réformer les élections selon le système majoritaire. Le projet de loi sera transmis au Grand Conseil début 2025.

Un projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme est en outre en cours de finalisation. Une consultation interne aux entités de l'Etat a été organisée à l'été et la mise en consultation publique de l'avant-projet est prévue pour le premier semestre 2025. Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives aux langues officielles, et en particulier les critères permettant à certaines communes d'adopter à la fois le français et l'allemand comme langues officielles.

La révision de la loi concernant les rapports entre les communautés confessionnelles et l'Etat (LCRCCE) a été acceptée par le Grand Conseil en mars 2024. Elle actualise et précise notamment les conditions d'octroi de prérogatives de droit public et institue un conseil cantonal pour les questions religieuses, « table ronde » devant réunir l'ensemble des communautés confessionnelles du canton. La réglementation d'application devrait entrer en vigueur début 2025.

#### **5.3.1.2 Agriculture, alimentation, forêt et nature**

La « révolte agricole » inspirée de France au début de l'année 2024 a mis en évidence l'insécurité économique (forte fluctuation des coûts et des revenus), l'augmentation des charges administratives, le changement climatique et l'évolution sociétale (individualisation de la société, fossé ville-campagne) comme les quatre principaux facteurs qui préoccupent fortement les agriculteurs et agricultrices de notre canton et au-delà de ses frontières.

Les conditions météorologiques difficiles tout au long de l'année n'ont en rien amélioré la situation. Ainsi, les rendements céréaliers ont été les plus faibles depuis des années, et les cultures de plein champ ont également souffert d'un temps majoritairement humide. La qualité du fourrage n'a pas été exceptionnelle non plus. En plus des exigences administratives croissantes, les discussions agricoles ont également porté sur la nécessité d'obtenir des prix justes pour les producteurs.

La DIAF a élaboré en 2024 le rapport agricole avec les objectifs et mesures 2024-2029. Celui-ci a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre et a également servi de réponse au postulat « Des prix équitables pour les familles paysannes ». La devise « Produire mieux oui – produire moins non » constitue le fil conducteur de ce rapport. Le Conseil d'Etat y réaffirme sa volonté de soutenir une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, tout en tenant compte de la qualité de vie des exploitants. Cette position a également été défendue dans les discussions agricoles au niveau fédéral. En conséquence, la suppression des 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité en terres arables dès 2025 a été accueillie favorablement par le Parlement. Le canton de Fribourg s'est aussi clairement opposé à toute réduction du budget agricole, que ce soit pour le budget 2025 ou pour l'enveloppe financière 2026-2029.

La politique forestière et son financement ont également été un sujet en 2024 aux niveaux fédéral et cantonal. La motion Fässler réclamait 100 millions de francs par an pour l'adaptation des forêts au changement climatique ; le Parlement fédéral a finalement approuvé 70 millions. Au niveau cantonal, la motion « Entretien des forêts par une gestion proche de la nature » a demandé davantage de moyens pour soutenir l'exploitation des forêts privées. Le Grand Conseil a approuvé cette demande, entraînant une augmentation annuelle des dépenses de 800 000 francs.

Par ailleurs, les travaux de planification et de mise en œuvre de l'infrastructure écologique, élément clé de la stratégie cantonale de biodiversité, se sont poursuivis. Des surfaces supplémentaires doivent être définies aussi bien en forêt que dans les zones agricoles. Dans l'agriculture, l'accent est mis sur la valorisation et l'interconnexion des surfaces de biodiversité existantes. À cette fin, les projets « Biodiversité régionale » et « Paysage » doivent être introduits comme nouvelles mesures agricoles d'ici 2027.

En 2024, le prix à l'innovation agricole a été décerné pour la 18<sup>e</sup> fois. Il a été remporté par un agriculteur qui s'est lancé dans la culture de l'arachide – un exemple inspirant d'audace et d'exploration de nouvelles voies. La mise en oeuvre de la stratégie alimentaire, en collaboration avec la DEEF et la DFAC, progresse également de manière encourageante. Un signe de cette dynamique est la création du FRIC (Food Research and Innovation Center) à l'Université de Fribourg, montrant que le secteur alimentaire du canton gagne en importance non seulement en production et transformation, mais aussi en recherche, formant ainsi un véritable réseau de compétences. Dans cette même optique, le campus Agroscope Grangeneuve poursuit son développement. Le nouveau bâtiment de laboratoires d'Agroscope sera opérationnel dès la fin 2025, et la construction du bâtiment de production de Liebefeld Käsekulturen AG débutera à l'été 2025.

Le projet « Cuisinons notre région » dans la restauration collective évolue aussi positivement. En 2024, deux nouveaux établissements ont signé la charte pour une cuisine durable, équilibrée et régionale. Ainsi, 30 établissements participent désormais à ce projet porté conjointement par les trois directions DSAS, DIME et DIAF, représentant un tiers de l'ensemble des établissements de la restauration collective.

La lutte contre les épizooties a représenté en 2024 un défi majeur pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), en étroite collaboration avec Sanima. Outre la poursuite de la lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) et le lancement de la lutte contre le piétin chez les moutons, la maladie de la langue bleue (BTB) est devenue une préoccupation en 2024. Bien que le canton de Fribourg n'ait enregistré que quelques cas, l'année 2025 dira si la situation reste sous contrôle.

D'autres détails sur les activités de la DIAF figurent dans les rapports des différents services concernés.

### 5.3.1.1.3 Autorité foncière cantonale (AFC)

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'année 2024 a été marquée par l'achèvement du projet de développement d'un outil de gestion de documents, ainsi que par la transition définitive vers le numérique et la dématérialisation des documents en mars. Des efforts ont été nécessaires au départ pour clarifier les nouveaux processus de travail. En plus, un départ d'une collaboratrice de longue date a rendu nécessaire l'intégration et la formation d'une nouvelle collaboratrice dans l'équipe. Néanmoins, les délais de traitement n'ont pas été affectés et toutes les requêtes ont pu être traitées dans des délais convenable. Les statistiques sur le type et le nombre de dossier traités par l'AFC se trouve sur le site internet de la DIAF.

### 5.3.1.2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Sous l'angle de l'état civil, l'année 2024 a principalement été marquée par le passage, dès le 11 novembre 2024, au nouveau registre informatisé de l'état civil « Infostar NG ». Ce changement de programme a nécessité une formation spécifique de tous les officiers et officières de l'état civil du canton. Le 11 novembre a également marqué l'entrée en vigueur de plusieurs modifications de l'Ordonnance sur l'état civil. La principale étant l'introduction, en deux temps, d'un nouveau jeu de caractères selon la norme ISO 8859-1 Latin Extended-A. Ce dernier permettant aux administrés le désirant d'adapter la graphie de leur nom et prénom. Enfin, la formation interne mise en place en 2023 pour les nombreuses nouvelles officières de l'état civil a été terminée au printemps 2024.

Sous l'angle des **naturalisations**, en 2024, le Service a traité 1036 dossiers de naturalisation (673 ordinaires, 319 facilités, 19 facilités pour la 3e génération, 2 libérations du droit de cité communal, 7 libérations du droit de cité fribourgeois, 4 acquisitions du droit de cité communal et 12 acquisitions du droit de cité cantonal). Au cours de l'année 2024, quatre décrets ont été soumis au Grand Conseil et trois cérémonies de naturalisation ont été organisées, avec une rotation dans les différents districts. Sur requête de la Commission cantonale des naturalisations, trois décrets sont prévus pour l'année 2025. Finalement, le Service a participé à plusieurs séances de travail en vue de l'établissement d'un portail d'échange électronique avec les autorités fédérales.

Concernant les **affaires institutionnelles**, l'année 2024 a été marqué par la consultation interne de l'avant-projet de loi sur les langues et son rapport explicatif. Les retours ont été globalement très positifs et la mise en consultation externe est prévue début 2025. S'agissant de la modification de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat adopté par le Grand Conseil en mars 2024 et entrée en vigueur le 1er juillet 2024, il est prévu de mettre en consultation l'avant-projet de règlement d'exécution début 2025. S'agissant des droits politiques, un nouveau projet de loi modifiant l'exercice des droits politiques a été mis en consultation externe à la fin du printemps 2024 ; l'objectif de ce projet de loi est essentiellement celui de clarifier, ou modifier fondamentalement, le mode de procéder s'agissant du système de l'élection majoritaire (éventuelle introduction du "bulletin unique").

Enfin, il est à noter que 2024 était la dernière année durant laquelle le SAINEC, devenu le SENa (Service de l'état civil et des naturalisations) au 1er décembre 2024 s'est occupé des questions en lien avec les langues, les droits politiques, les relations entre les églises et l'état et la Constitution cantonale. Ces tâches ont été transmises au Secrétariat général de la DIAF au 1er décembre 2024.

### 5.3.1.3 Service des communes (SCom)

Outre le soutien ordinaire aux communes, le Service des communes (SCom) a été particulièrement mobilisé par les travaux de révision totale de la loi sur les communes, tant du point de vue de la gestion du projet que de l'élaboration d'avis juridiques sur les propositions des différents organes impliqués. Il a en outre coordonné plusieurs consultations partielles de certaines entités de l'État sur différentes thématiques abordées dans le cadre de ces travaux.

Le SCom a également accompagné le développement de l'application « FINSTA finances et statistiques », qui comprend trois modules spécifiques. Le module « Supervision financière » permet de reprendre automatiquement l'intégralité des budgets, comptes et bilans des communes et de générer des statistiques financières. Le module « Péréquation financière » calcule les indices liés aux ressources et besoins des communes ainsi que les montants à recevoir ou à payer. Enfin, le module « Coefficients d'impôts » historise et communique les modifications des coefficients et taux d'imposition communaux. Ces outils contribuent à une plus grande transparence et comparabilité des finances communales, conformément aux objectifs de la législation sur les finances communales. En octobre 2024 d'ailleurs, le SCom a publié son premier rapport sur les finances communales. Ce rapport, basé sur les données collectées grâce à l'application FINSTA, offre une vue d'ensemble inédite sur la situation financière des communes. Il met en lumière les disparités existantes, les tendances en matière de gestion budgétaire et les défis auxquels les communes sont confrontées. Ce rapport constitue un outil précieux pour les décideurs locaux et un levier pour améliorer la gouvernance et la gestion des ressources.

En septembre 2024, après 33 ans à la tête du SCom, Gérald Mutrux a fait valoir son droit à la retraite. Le Conseil d'État lui a exprimé sa gratitude pour son engagement remarquable durant toutes ces années et a nommé Christophe Maillard, né en 1971 et titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg ainsi que du brevet d'avocat, pour lui succéder dès le mois d'octobre 2024. Auparavant, Christophe Maillard occupait la fonction de chef du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) depuis 2015, après avoir été conseiller juridique puis responsable des institutions et des affaires juridiques du Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) entre 2003 et 2015. Parallèlement, il est conseiller communal depuis 2016 et syndic de la commune de Marly depuis 2021, fonctions auxquelles il ne se représentera pas lors des élections générales de 2026.

A noter enfin que dans le cadre d'une réorganisation interne de la DIAF, le SCom a repris, dès octobre 2024, certaines tâches précédemment confiées au Secrétariat général, notamment dans le domaine des structures institutionnelles. Il s'agira tout particulièrement d'accompagner le développement institutionnel du canton sous l'angle des régions et associations de communes et de redynamiser les processus de fusions de communes.

Depuis octobre 2024, le SCom s'investit ainsi également dans le développement de nouvelles solutions pour relancer les processus de fusions de communes et travaille à compléter et améliorer son site internet afin d'optimiser les conseils aux communes et associations de communes.

#### **5.3.1.4 Service des forêts et de la nature (SFN)**

En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF), le Service des forêts et de la nature a lancé en mai **le premier volet du Portefeuille d'actions pour la biodiversité en milieu bâti (PABB)**, inscrit dans la Stratégie cantonale biodiversité (SCB). Ce programme de subventions s'adresse aux privés et aux communes pour des mesures telles que la plantation d'arbres et de haies, la végétalisation de façades, ou encore la création d'étangs. Au 31 décembre 2024, 136 demandes d'aménagements sur le terrain ont été traitées, dont plus d'une septantaine acceptées. De plus, 71 ateliers dans les écoles ont eu lieu à travers le canton.

Au vu de la hausse considérable des activités de loisirs dans la nature, **un projet d'ordonnance sur les zones de tranquillité a été élaboré par le SFN et mis en consultation** en octobre. L'unique zone de tranquillité actuelle du canton, La Berra, doit être élargie et quatorze nouvelles zones, principalement des territoires déjà protégés, doivent être introduites dès 2025. L'objectif est de canaliser et minimiser les dérangements de la faune sauvage durant certaines périodes de l'année, comme en hiver.

L'année 2024 a été marquée par le **retour du capricorne asiatique à Marly**, dix ans après la première apparition dans la commune sarinoise de cet organisme nuisible particulièrement dangereux pour les feuillus. Le 21 octobre, un particulier annonçait au SFN la découverte d'un insecte suspect. Après avoir réceptionné l'insecte vivant, les entomologistes du WSL annonçaient le 23 octobre qu'il s'agissait d'une femelle de capricorne asiatique. Le 25 octobre, les maîtres-chiens engagés par le SFN repéraient une vingtaine d'œufs fécondés pondus sous l'écorce de deux arbres. Ces constats ont relancé la lutte menée par le SFN contre le capricorne asiatique à Marly, ainsi que dans la zone tampon définie comprenant six autres communes avoisinantes (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Pierrafortscha, Villarsel-sur-Marly, Bois d'Amont et St-Ours).

Afin de mettre en œuvre la SCB adoptée en 2023, ainsi que les objectifs de la convention-programme Nature conclue entre le canton et la Confédération, le Service des forêts et de la nature a procédé à la rédaction **d'un rapport d'accompagnement de la planification de l'infrastructure écologique, un outil dynamique de coordination au niveau territorial** pour assurer la mise en place cohérente des différentes mesures favorables à la biodiversité aux emplacements les plus pertinents du canton de Fribourg. Cet outil, couvrant aussi bien la zone agricole, la forêt que le milieu bâti, s'appuie sur les instruments déjà existants de chaque domaine. Ce rapport a été mis en consultation interne en décembre.

**Les forêts du canton continuent à souffrir du réchauffement climatique** et de nombreux arbres montrent des signes de dépérissement avancés. Plusieurs coupes ont dû être réalisées en 2024 à proximité d'infrastructures de loisirs afin de garantir la sécurité des personnes en forêt. A la suite de la motion du député Benoît Glasson, l'Etat a augmenté ses subventions pour la régénération et les soins aux jeunes forêts d'un montant de 425 000 francs dès 2025. Cette subvention devrait permettre aux propriétaires forestiers d'anticiper le rajeunissement de certains massifs forestiers particulièrement touchés.

#### **5.3.1.5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nouvelle ordonnance modifiant l'arrêté de **classification des fonctions** du personnel de l'Etat est entrée en vigueur. Ce texte a simplifié le catalogue des fonctions de cadres intermédiaires et d'adjoint-e-s, en remplaçant les anciennes fonctions par quatre nouvelles, mieux adaptées aux besoins actuels. De nouveaux contrats et cahiers des charges ont été établis pour les cadres intermédiaires concernés.

En parallèle, la **loi cantonale sur la détention des chiens et son règlement** sont entrés en vigueur. Le SAAV a mis en place les tests pratiques et cours théoriques requis, et a agréé les nouveaux éducateurs pour accompagner les propriétaires de chiens dans ces formations obligatoires. Les campagnes de communication, initiées à l'automne 2023, ont été poursuivies durant le premier trimestre 2024.

Le déploiement de **l'outil numérique DG Aqua** a été finalisé dans le prolongement du DG Vét (partie vétérinaire). Il assure le transfert des informations ainsi que la traçabilité complète des prélèvements d'eau potable, de leur collecte à l'analyse. En 2024, près de 90 % des distributeurs d'eau ont été formés à son utilisation.

Plusieurs campagnes spécifiques **d'analyse de denrées alimentaires**, dont une dédiée aux glaces artisanales, ont révélé des non-conformités, entraînant des mesures correctives.

Les **exportations des marchandises** vers une cinquantaine de pays tiers ont conduit à une hausse de 25 % des certificats d'exportation (719). Cette progression s'explique principalement par le Brexit, qui a fait du Royaume-Uni un pays tiers, rendant obligatoire l'établissement de certificats pour les exportations à destination de ce marché. Par ailleurs, onze inspections physiques de marchandises destinées à l'Union économique eurasiatique (UEEA) ont été réalisées auprès d'entreprises exportatrices.

Le plan national d'assainissement du **piétin du mouton** a débuté en octobre 2024 pour cinq ans, imposant des tests annuels à toutes les exploitations ovines entre octobre et mars. La dernière ligne droite pour **l'éradication de la BVD** a été lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2024, accompagnée d'un système de classification par feu tricolore pour évaluer le risque sanitaire des exploitations.

En collaboration avec le SFN, le SAAV a organisé une formation sur le **tir hypodermique** et l'utilisation de produits d'immobilisation à distance, réunissant des gardes-faune de plusieurs cantons (FR, JU, NE, GE).

Le **laboratoire** de biologie est passé du type B d'accréditation au type C, permettant de développer et modifier ses méthodes en interne ; il a en outre fait valider la technologie PCR pour les analyses de denrées alimentaires.

L'audit de surveillance 2024 par le Service d'accréditation suisse (SAS) a été un succès, avec seulement 6 non-conformités mineures relevées lors des audits des inspectorats (accréditation ISO 17020) et des laboratoires (accréditation ISO 17025). Le SAAV a fait l'objet en 2024 de 3 autres audits par des organismes tiers : l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire) sur l'application des mesures sur la protection des animaux en abattoirs, l'UCAL sur les autorisations des entreprises de denrées alimentaires, et la Direction générale DG SANCO de l'Union européenne sur le programme national de détection des substances étrangères. Tous les organismes de haute surveillance nationaux ou internationaux ont relevé le professionnalisme et la qualité du suivi des dossiers et du travail du SAAV.

### 5.3.1.6 Conférence des préfets

De manière générale, les préfets relèvent les réflexions quant à la **réforme de la gouvernance des régions** en cours depuis 2020. De plus, les préfets ont continué à adapter la dotation des préfectures tenant compte de l'évolution des dossiers et de la complexité de ceux-ci, ainsi que de la **revalorisation de la fonction du lieutenant de préfet** qui a abouti le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Comme chaque année, en 2024, la Conférence des préfets a rencontré **plusieurs Directions de l'Etat et partenaires** et s'est positionnée sur plusieurs **modifications de lois ou règlements cantonaux**.

En relation avec les différentes Directions de l'Etat, les préfets relèvent les points suivants :

**DFAC.** Les préfets ont été sollicité en lien avec l'organisation générale des établissements, en raison de leur implication dans les cycles d'orientation (**CO**). Dans le cadre de la **révision sur les affaires culturelles** (LAC), un CoPil a été instauré depuis 2023 auquel la Conférence des préfets continue de participer activement.

**DSJS.** Les préfets continuent de s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, etc. En réponse à l'augmentation des **manifestations illégales (fêtes sauvages)** dans le canton, un groupe de travail a été constitué au cours de l'année 2023. L'objectif de ce groupe est d'initier une réflexion approfondie en vue de renforcer la législation cantonale sur les manifestations. Les réflexions se sont poursuivies en 2024 et un projet de loi est en élaboration. Finalement, les **ordonnances pénales** continuent d'afficher une tendance à la hausse.

**DIAF.** Le personnel des préfectures a, à nouveau, été sollicité lors des différents **scrutins** communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Au niveau **communal**, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux. Ils ont, par ailleurs, inspecté plusieurs administrations communales, ont été occupés par plusieurs projets de fusions de communes et finalement ont assuré le nombre de conseillers communaux et généraux. Les préfectures sont finalement particulièrement impliquées dans la **révision générale de la loi sur les communes** lancée en 2022. Dans ce cadre, les préfets ont notamment pris position sur l'avant-projet et proposé plusieurs adaptations de la loi en 2024.

**DÉEF.** Les préfets continuent à soutenir et collaborer aux activités de coordination d'*Innoreg FR* (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale). En lien avec le *développement régional*, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

**DSAS.** Les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal *Senior+* et la création des réseaux médico-sociaux. Ils ont pris note de l'autorisation de pratiquer dans le canton de Fribourg octroyée à l'AsFam, délivrée par la DSAS. Cela a incité les préfets à proposer, en 2023, une modification des règlements dans les districts en raison de la problématique de l'éventuel cumul des *indemnités forfaitaires* et du salaire d'un *proche aidant*. Suite à la décision du Conseil d'Etat en décembre 2023 d'augmenter l'indemnité forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un groupe de travail a analysé le système actuel. Ses conclusions ont été transmises dans un rapport au Conseiller d'Etat en charge de la DSAS par la Conférence des préfets qui recommande une approche globale du soutien aux proches aidants, incluant l'ajustement des indemnités et la création d'une loi spécifique à leur égard. Les préfets restent préoccupés par l'augmentation des *charges au niveau des EMS* et par l'indexation des frais. Ils se sont engagés à répondre à l'évolution des besoins futures suite à l'augmentation de la population ainsi que pour la construction d'EMS.

**DFIN.** En relation avec l'*impôt sur la détention des chiens*, le processus de facturation et de suivi avec décharge des préfectures est en cours. Depuis cette année, suite aux discussions qui ont abouti favorablement, il est possible d'obtenir la délivrance de la *patente K* par l'intermédiaire du guichet virtuel.

**DIME.** Les préfets se sont investis dans le cadre des *plans directeurs régionaux*, tout en relevant les contraintes et les limites dans l'affectation des zones en relation avec le caractère figé sur le long terme des plans directeurs régionaux. Au cours de cette année, les préfectures ont rencontré certaines difficultés avec le programme *FRIAC*. Ce dernier doit évoluer afin de mieux répondre aux besoins des communes et des préfectures. Finalement, les séances entre les représentants du SeCA et des préfectures se sont poursuivis, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de *permis de construire*.

### 5.3.1.7 Grangeneuve

En 2024, Grangeneuve a poursuivi son développement, notamment en ce qui concerne ses infrastructures. Le projet de réaffectation de la Grange Neuve a progressé malgré des défis importants liés à la coordination des travaux préparatoires. Les solutions sont en cours, ce qui lui permettra de reprendre son élan. La transformation du Domaine des Faverges s'est quant à elle poursuivie conformément au calendrier établi. D'ici fin 2026, synonyme de mise en service, le site proposera une grande salle, un carnotzet, des espaces de dégustation et de vente, ainsi qu'une terrasse offrant une vue imprenable sur le lac Léman et le vignoble en terrasses de Lavaux.

L'agriculture, en tant que secteur à la fois consommateur et producteur d'énergie, occupe une position clé dans la transition énergétique. C'est dans ce contexte que la Journée Énergie dans l'Agriculture, organisée à Grangeneuve le 19 septembre 2024, a été pensée comme une plateforme d'échanges. Elle a permis aux acteurs et actrices du secteur de partager leurs expériences et de découvrir des solutions concrètes. Cet événement, qui a rencontré un franc succès ([communiqué de presse](#)), s'inscrit dans la politique énergétique et climatique ambitieuse menée depuis plusieurs années par le Conseil d'Etat fribourgeois. Celle-ci vise à conjuguer sécurité d'approvisionnement et réduction des émissions de gaz à effet de serre, et inclut le renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux défis futurs.

Au niveau des projets cantonaux dans lesquels Grangeneuve est particulièrement actif, il y a la mise en œuvre des mesures agricoles du [Plan Climat cantonal](#). Parmi les 30 mesures en cours, le [Concours Plan Climat Agriculture](#) lancé en septembre 2023 pour soutenir les projets d'exploitations agricoles dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'amélioration de la qualité du sol, de l'agroforesterie ou de la prévention des effets induits par les phénomènes météorologiques extrêmes a suscité un fort engouement. Plus de cinquante projets ont été déposés. La cérémonie de remise des prix s'est tenue à Grangeneuve le 25 avril 2024. ([vidéo](#) et [communiqué de presse](#))

Le [rapport intermédiaire 2023 du Plan Phyto fribourgeois](#), visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires et à préserver la qualité des eaux, a révélé des résultats positifs deux ans après son lancement. Dans le secteur agricole, les activités de conseil ont été renforcées, des subventions incitatives ont permis le renouvellement d'équipements, l'aménagement des parcelles et le changement de pratiques de protection des cultures, et diverses actions prioritaires visant à protéger les eaux ont permis la mise en œuvre de mesures qui garantiront à terme une eau exempte de toute pollution. Quant aux contrôles d'échantillons de cultures, ils ont révélé que 94 % respectaient les normes d'utilisation des produits phytosanitaires. Dans le secteur non agricole, des campagnes de sensibilisation et des formations ont touché jardiniers·ères amateurs et employé·e·s communaux. Les perspectives pour les prochaines années incluent un renforcement de la communication, des formations continues et une réévaluation des incitations financières pour 2026. ([communiqué de presse](#))

Lancé en 2017 par Grangeneuve sous l'impulsion de producteurs et productrices souhaitant améliorer la santé animale dans leurs exploitations, le projet ReLait – Diminution des antibiotiques sur les exploitations laitières du canton de Fribourg – a été menée en collaboration avec des partenaires scientifiques – l'Université de Berne (faculté vétérinaire) et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen. Le Rapport final, présenté à la presse le 20 novembre 2024, a mis en lumière plusieurs avancées. Bien qu'aucune réduction statistiquement significative de l'usage des antibiotiques n'ait été enregistrée, des améliorations de la situation sanitaire des exploitations participantes a pu être constatée. Il peut être relevé en particulier des résultats positifs sur la santé du bétail, une diminution des frais vétérinaires et une stabilité des coûts d'insémination alors que la productivité moyenne des vaches a augmenté. Fort de l'ensemble des enseignements de ce projet et qui sont à découvrir dans le [Rapport final](#) et le [communiqué de presse](#), Grangeneuve prévoit de poursuivre ses efforts.

Sur le plan de la formation, le nombre d'étudiant·e·s a enregistré une légère baisse, mais s'est maintenu à un niveau très réjouissant. En parallèle, la réforme de l'apprentissage (CFC) d'agriculteur·trice a franchi une avancée importante. Dès l'automne 2026, cette formation, toujours d'une durée de trois ans, inclura en dernière année une orientation thématique permettant un approfondissement sur un sujet choisi. Après l'obtention du CFC, les jeunes professionnel·le·s pourront alors élargir leurs compétences en optant pour une deuxième orientation, leur offrant la possibilité d'acquérir un second CFC en une année supplémentaire.

Le 27 janvier 2024, Grangeneuve et ses entreprises partenaires ont organisé la première édition du Career Day Grangeneuve, consacrée aux neuf formations supérieures (Écoles Supérieures, Brevets, Diplômes). Cette journée, dédiée à l'information et à la découverte du site, s'adresse aux jeunes titulaires d'un CFC souhaitant approfondir leurs compétences, donner un nouvel élan à leur carrière ou se réorienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'horticulture et du lait. La recertification des écoles supérieures (ES) d'agro-commerce et d'agro-technique par le Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) a été réalisée avec succès.

Enfin, sur le plan de l'amélioration des structures, il a été constaté une augmentation des délais de traitement due à une augmentation des demandes et un manque de ressources. Des mesures doivent être mises en œuvre dans les premiers mois de 2025. Malgré cette situation, l'ensemble des moyens fédéraux et cantonaux pour les aides structurelles ont été utilisés.

Grangeneuve publie chaque année un [rapport annuel](#) dédié, téléchargeable sur Internet.

### 5.3.1.8 SANIMA

La peste porcine est toujours présente en Italie et en Allemagne. Le risque que cette épidémie apparaisse en Suisse demeure important. A ce jour, aucun foyer n'a été identifié en Suisse. La grippe aviaire est présente sur l'ensemble du continent. Des cas ont été recensés sur des oiseaux sauvages dans plusieurs cantons de l'est de la Suisse. La volaille domestique reste épargnée à ce jour.

Trois épidémies touchant la Suisse font l'objet d'une attention particulière. En premier lieu, la maladie de langue bleue est apparue dans le nord du pays en septembre et s'est rapidement diffusée à travers le pays via deux sérotypes distincts. Cette maladie ne représente aucun risque pour l'humain. Néanmoins, plusieurs ovins et caprins ont péri et ont été indemnisés en conséquence par SANIMA. Ensuite, la lutte contre la BVD s'est intensifiée avec l'entrée en

vigueur de feux de signalisation depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Ces feux permettent d'évaluer le risque de transmission de la maladie. Ces efforts, menés collectivement par les différents intervenants de la branche, doivent permettre l'éradication durable de la BVD du sol Suisse d'ici novembre 2026. Enfin, conformément à la volonté du législateur, la campagne d'assainissement du piétin, maladie douloureuse des onglons chez les moutons a débuté. La campagne, menée sur cinq ans doit faire diminuer la prévalence de la maladie à moins d'un pourcent.

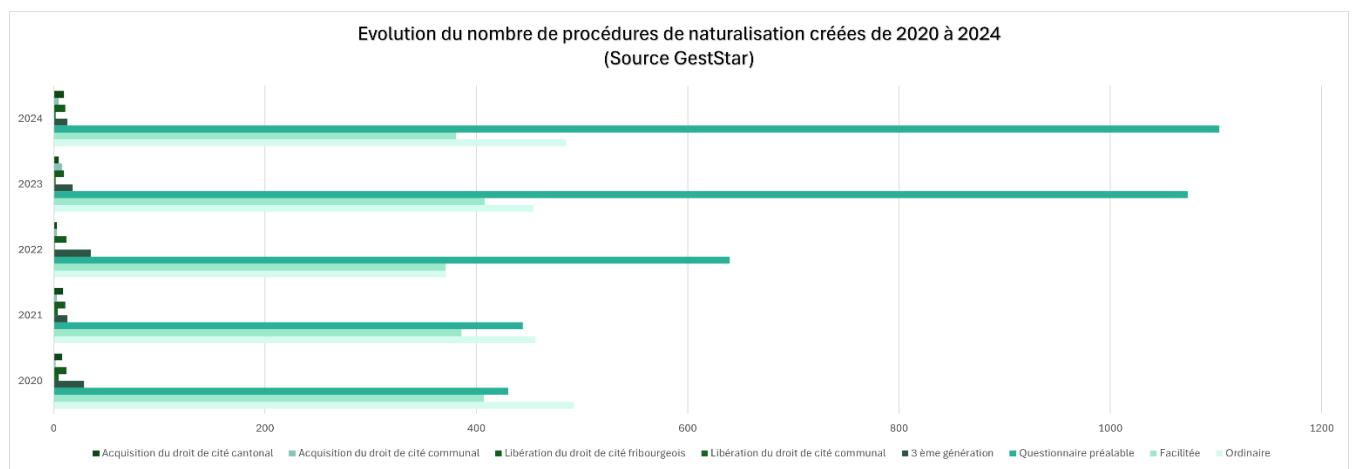
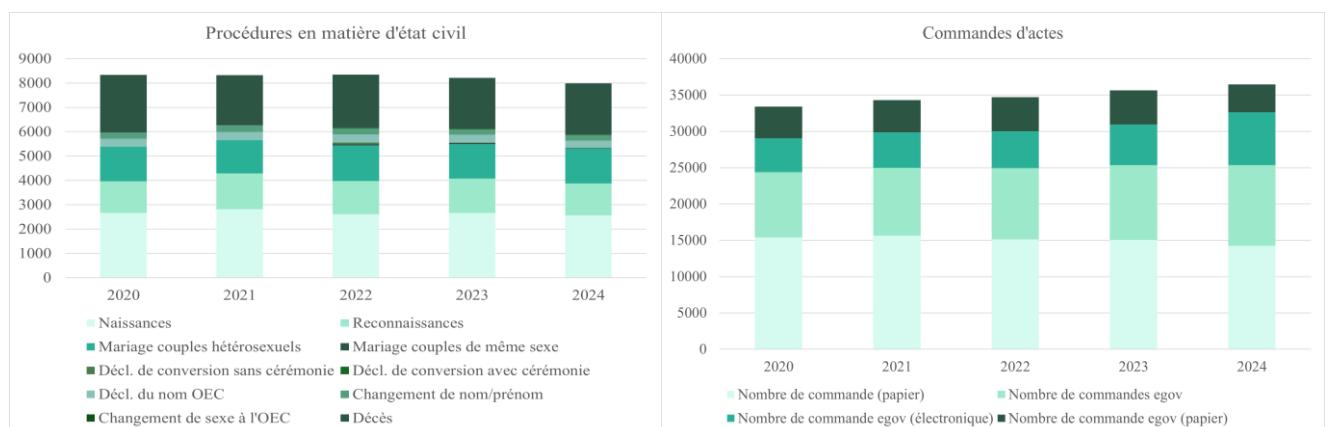
Les centres collecteurs de cadavres d'animaux ont enregistré des tonnages proches des années précédentes. Le déplacement du centre de Kerzers suit son cours. L'équipe d'intervention en cas d'épidémie a continué sa préparation aux différentes épidémies par des exercices durant l'année 2024.

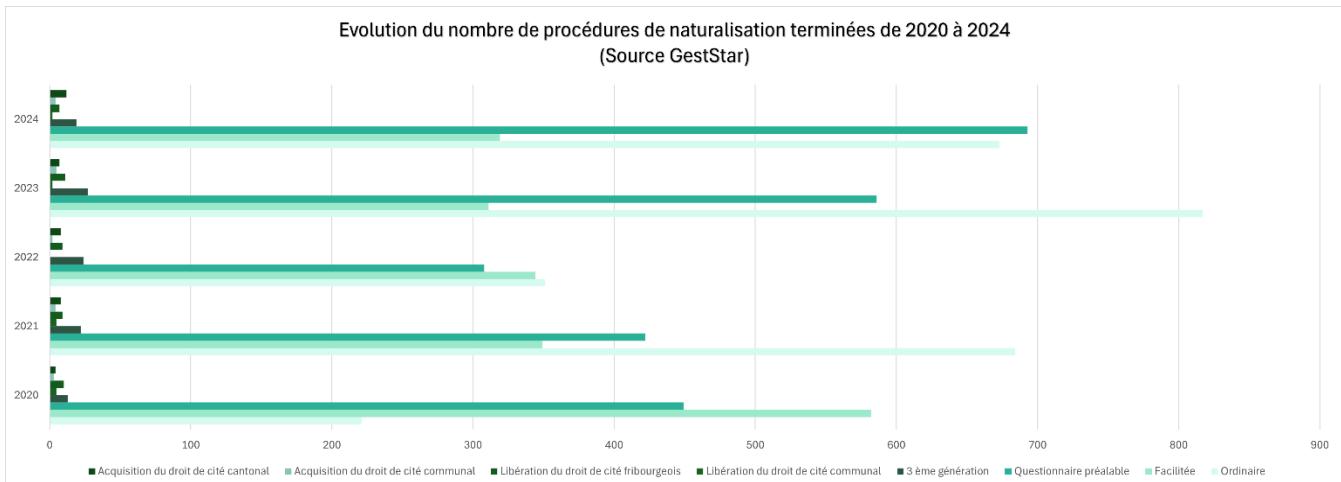
#### Toutes les actualités de la DIAF

#### Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIAF

##### 5.3.2 Chiffres clefs

###### 5.3.2.1 SAINEC





### 5.3.2.2 SFN

|                                                      | 2024    | 2023    |
|------------------------------------------------------|---------|---------|
| Superficie de forêts protectrices soignées en ha     | 581     | 422     |
| Surface de réserves forestières créées en 2024 en ha | 43,38   | 202,61  |
| Volume de bois exploité en m3                        | 268'975 | 270'433 |
| Nombre de biotopes avec mesures de gestion           | 89      | 74      |
| Nombre de permis de chasse                           | 659     | 695     |
| Nombre de permis de pêche                            | 13'725  | 13'063  |

### 5.3.2.3 SAAV

|                                                 | 2024   | 2023   |
|-------------------------------------------------|--------|--------|
| Echantillons analysés                           | >35000 | >40000 |
| Inspections et contrôles                        | 3111   | 3217   |
| Contrôles par la section protection des animaux | 614    | 720    |
| Décisions administratives                       | 4825   | 5470   |

### 5.3.2.4 Préfectures

|                                          | Sarine | Singine | Gruyère | Lac  | Glâne | Broye | Veveyse |
|------------------------------------------|--------|---------|---------|------|-------|-------|---------|
| <b>Permis de construire</b>              | 383    | 237     | 450     | 211  | 173   | 253   | 130     |
| <b>Affaires pénales (total), dont :</b>  | 7015   | 1976    | 3379    | 6059 | 575   | 1834  | 1276    |
| Tentatives de conciliation               | 144    | 10      | 66      | 13   | 23    | 32    | 9       |
| Ordonnances pénales                      | 6598   | 1572    | 3304    | 5628 | 545   | 1770  | 1263    |
| Oppositions à des ordonnances            | 383    | 34      | 224     | 12   | 29    | 29    | 20      |
| <b>Recours administratifs</b>            |        |         |         |      |       |       |         |
| Nouveaux recours enregistrés             | 35     | 3       | 19      | 20   | 12    | 44    | 13      |
| Décisions prononcées                     | 26     | 1       | 29      | 19   | 14    | 39    | 5       |
| <b>Autorisations diverses (extraits)</b> |        |         |         |      |       |       |         |
| Manifestations                           | 702    | 714     | 456     | 446  | 601   | 686   | 178     |
| Etablissements publics                   | 457    | 31      | 96      | 46   | 98    | 140   | 66      |
| Permis de chasse                         | 887    | 305     | 614     | 170  | 285   | 181   | 232     |
| Permis de pêche                          | 2441   | 1135    | 1499    | 2007 | 264   | 830   | 140     |
| Permis et impôts pour les chiens         | 6127   | 3097    | 4141    | 2454 | 2534  | 3138  | 1944    |
| <b>Surveillance des communes</b>         |        |         |         |      |       |       |         |
| Enquêtes administratives                 | 2      | 0       | 0       | 0    | 0     | 1     | 0       |
| Instructions préliminaires               | 1      | 2       | 5       | 0    | 0     | 0     | 1       |
| <b>Divers</b>                            |        |         |         |      |       |       |         |
| Demandes LInI                            | 15     | 1       | 0       | 0    | 0     | 9     | 0       |

|                  | Sarine | Singine | Gruyère | Lac | Glâne | Broye | Veveyse |
|------------------|--------|---------|---------|-----|-------|-------|---------|
| Mandats d'amener | 52     | 12      | 55      | 6   | 15    | 6     | 9       |
| Mises en bières  | 37     | 1       | 6       | 14  | 0     | 4     | 5       |

### 5.3.2.5 SANIMA

|                                  | 2024      | 2023      |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de bovins                 | 133'636   | 133'472   |
| Nombre de détenteurs de bovins   | 1'947     | 1'965     |
| Nombre de volailles              | 2'378'858 | 2'380'493 |
| Nombre de détenteurs de volaille | 1'455     | 1'506     |

### 5.3.2.6 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions                                             | Comptes<br>2024                                                                | Comptes<br>2023 | Ecart       |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Centres de charges                                                | EPT                                                                            | EPT             | EPT         |
| <b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b> | <b>462,22</b>                                                                  | <b>460,36</b>   | <b>1,86</b> |
| Administration centrale                                           | 256,20                                                                         | 253,42          | -           |
| 3400 / ICAS                                                       | Secrétariat général                                                            | 14,14           | 13,08       |
| 3405 / ETCI                                                       | Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil | 30,50           | 30,36       |
| 3410 / PREF                                                       | Préfectures                                                                    | 45,67           | 45,55       |
| 3415 / DECO                                                       | Service des communes                                                           | 7,76            | 7,9         |
| 3430 / OVET                                                       | Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires                | 84,67           | 85,83       |
| 3445 / SFOR                                                       | Service des forêts et de la nature                                             | 71,66           | 69,06       |
| 3460 / VILA                                                       | Vignobles de Lavaux                                                            | 1,80            | 1,64        |
| Secteurs spéciaux, établissements divers                          | 206,02                                                                         | 206,94          | -           |
| 3440 / IAGR                                                       | Institut agricole de l'Etat de Fribourg                                        | 197,20          | 197,31      |
| 3445 / SFor                                                       | Service des forêts et de la nature                                             | 8,82            | 9,63        |

### 5.3.2.7 Fluctuation du personnel

| Pouvoirs – Directions                                             | Fluctuation 2024<br>%                                                          | Fluctuation 2023<br>% |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Centres de charges                                                | -                                                                              | -                     |
| <b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b> | <b>6.12</b>                                                                    | <b>6.17</b>           |
| 3400 / ICAS                                                       | Secrétariat général                                                            | 6,14                  |
| 3405 / ETCI                                                       | Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil | 10,46                 |
| 3410 / PREF                                                       | Préfectures                                                                    | 10,15                 |
| 3415 / DECO                                                       | Service des communes                                                           | 25,81                 |
| 3430 / OVET                                                       | Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires                | 8,09                  |
| 3445 / SFOR                                                       | Service des forêts et de la nature                                             | 3,15                  |
| 3440 / IAGR                                                       | Institut agricole de l'Etat de Fribourg                                        | 4,11                  |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clef sur les entités de la DIAF](#)

## 5.4 Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF

### 5.4.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

#### 5.4.1.1 Direction et Secrétariat général

En 2024, la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (ci-après : DEEF) a poursuivi ses réflexions sur les moyens de lutter contre la pénurie de main d'œuvre spécialisée. Elle a mis en consultation, conjointement avec la Direction de la santé et des affaires sociales, un projet de loi d'application de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers. Elle a également achevé les travaux relatifs à la révision complète de la loi sur la formation professionnelle, en vue d'une mise en consultation au premier trimestre 2025. Sous l'angle de la formation tertiaire, la DEEF a validé la convention d'objectifs quadriennale de la HES-SO pour la période 2025-2028, laquelle cible, entre autres, un renforcement des filières dans les domaines à pénurie.

Sous l'angle de la transition énergétique, la DEEF a continué d'œuvrer dans le cadre du comité de pilotage éolien et lancé les travaux pour installer des mâts de mesures des vents sur les sites inscrits au plan directeur cantonal, conformément au mandat donné par le Grand Conseil. Elle participe également au renouvellement de la stratégie de développement durable, en particulièrement au suivi et renforcement de la feuille de route en économie circulaire, ainsi qu'aux travaux relatifs au plan climat de deuxième génération.

Sous l'angle de la recherche et de l'innovation, le Secrétariat général a œuvré, de concert avec la Promotion économique, à la conclusion d'un accord avec l'EPFL visant à son extension sur le site de Bluefactory et le déploiement de six nouvelles chaires actives dans les thèmes stratégiques de l'environnement bâti, de l'énergie et du climat. Il a également soutenu la Promotion économique dans ses travaux relatifs à la mise sur pied d'une loi sur l'innovation.

S'agissant du soutien aux médias, le Secrétariat général a mis en œuvre plusieurs mesures de soutien émanant des tables rondes organisées précédemment, ainsi que la loi sur l'accès des jeunes aux médias.

Le Secrétariat général a également soutenu la Promotion économique dans le cadre du suivi juridique des mesures de contrôle relatives aux aides pour les cas de rigueur. Il a également soutenu les services dans plusieurs autres projets de révisions législatives. Le Grand Conseil a notamment accepté en février 2022 la révision partielle de la loi sur le registre du commerce relative au guichet virtuel.

#### 5.4.1.2 Collaboration intercantonales (relations intercantonales au niveau de la Direction)

En 2024, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (ci-après : la CDEP) a traité notamment :

- > du maintien du service public régional dans le domaine des médias, de la poste et des télécommunications ;
- > de la politique du marché du travail ;
- > des mesures d'économies fédérales ;
- > de la réforme fiscale de l'OCDE.

En 2024, le canton de Fribourg a pris la présidence de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (ci-après : la CDEP-SO). Celle-ci a traité notamment :

- > des instruments de promotion économique et d'innovation de Suisse occidentale ;
- > du mandat de négociation avec l'UE;
- > du message FRI 25-28.

En 2024, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (ci-après : l'EnDK) a traité notamment :

- > de la « *loi sur l'électricité* » ;
- > du projet d'accord sur l'électricité avec l'Union européenne ;
- > du modèle de prescriptions énergétiques des cantons.

En 2024, le Comité gouvernemental de la HES-SO (ci-après : le CG HES-SO) a traité notamment des questions suivantes :

- > de la planification stratégique et financière pour la période 25-28 ;
- > de l'évolution des effectifs étudiants ;
- > de la régulation dans les domaines santé et travail social.

#### 5.4.1.3 Promotion économique du canton de Fribourg (ci-après : PromFR)

En 2024, la Promotion économique du canton de Fribourg (ci-après : PromFR) a concrétisé 32 projets, prévoyant la création de 527 emplois sur cinq ans et générant 116 millions de francs d'investissements. Ses actions ont également renforcé plus de 1000 emplois existants, malgré un contexte géopolitique compliqué marqué par des tensions internationales, une récession en Allemagne et la mise en place de l'impôt minimum de l'OCDE.

Le programme de mise en œuvre 2024-2027 de la Nouvelle Politique Régionale (ci-après : NPR) a été lancé avec 19 projets approuvés, représentant 9,11 millions de francs d'aides. Ces initiatives, centrées sur la bioéconomie, l'industrie 4.0, le smart territory, l'entrepreneuriat et le tourisme, visent à stimuler l'innovation et le développement territorial à travers des projets collaboratifs.

En matière de promotion extérieure, 16 entreprises, dont 8 étrangères, se sont implantées dans le canton, générant une quarantaine d'emplois. Une délégation d'entreprises fribourgeoises s'est rendue au Texas pour explorer des opportunités stratégiques, tandis que le VIII Podium de PuntoLatino, organisé à Fribourg avec le soutien actif de la PromFR, était dédié aux relations entre le Mercosur et l'Association européenne de libre-échange (ci-après : AELE). La PromFR a également accompagné une visite officielle de l'ambassadrice d'Espagne en Suisse.

En parallèle, la PromFR a poursuivi les contrôles des entreprises bénéficiaires des indemnités pour cas de rigueur. Sur les 1124 dossiers examinés, 728 étaient conformes aux exigences fédérales ou présentaient des écarts mineurs, tandis que 396 ont fait l'objet d'un examen approfondi. Des remboursements partiels ou totaux ont été demandés dans 94 cas, pour un montant total de 6,63 millions de francs, dont 1,74 million a été récupéré jusqu'à fin 2024.

La PromFR a également participé à de nombreux conseils et comités, notamment ARI-SO, bluefactory, Carbon FRI, Cautionnement romand, Cluster Food & Nutrition, Fri Up, Greater Geneva Bern area (GGBa), Swiss Food & Nutrition Valley (SFNV) et Switzerland Innovation Park West EPFL.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- > Étude BAK : A l'occasion du lancement du magazine Fribourg Network Freiburg 2024, une étude d'impact réalisée par BAK Economics a révélé que les sciences de la vie généraient 10 % du PIB cantonal, avec une productivité 3,2 fois supérieure à la moyenne cantonale.
- > Bioeconomy Forum : Organisé en octobre à bluefactory, cet événement a rassemblé 200 participants de Suisse, France et Allemagne, soulignant les atouts de Fribourg et son rôle dans la transition vers une bioéconomie circulaire.

Prix IFF 2024/25 : Retransmise pour la première fois sur La Télé, la cérémonie a distingué Contrinex (Prix IFF Enterprise), Xemperia (Prix IFF Start-up) et ROMAG aquacare (Prix IFF Sustainability).

#### 5.4.1.4 Service public de l'emploi (ci-après : SPE)

Le taux de chômage moyen pour 2024 est de 2,4 %, soit 0,3 point de pourcentage supérieur à l'année précédente. Il a augmenté de 0,3 point sur douze mois, passant de 2,5 % en janvier à 2,8 % en décembre. Les domaines du bâtiment et du génie civil ont compté parmi les branches économiques qui ont enregistré les principales hausses du nombre de chômeurs.

- > Le nombre de chômeurs inscrits ayant augmenté régulièrement, la dotation en personnel au sein des Offices régionaux de placement (ci-après : ORP) et de la Logistique des mesures du marché du travail (ci-après : LMMT) a été renforcée pour maintenir une prise en charge de qualité.

- > La prise en charge des bénéficiaires dans les ORP et au sein des mesures du marché du travail a été adaptée pour correspondre aux besoins du marché de l'emploi. Les objectifs des ORP et de la LMMT ont en outre été adaptés pour répondre à ceux de la « Stratégie SPE 2030 » du Secrétariat d'Etat à l'économie (ci-après : SECO).
- > Les résultats des sondages nationaux réalisés au printemps sur mandat du SECO ont été positifs : à Fribourg, 76 % des 1700 personnes en recherche d'emploi interrogées ont fait part de leur satisfaction face à leur prise en charge et à leur suivi.

#### **Marché du travail :**

- > Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, 19 mesures de contrainte administrative à l'encontre de différentes sociétés ont été prononcées, dont 6 suspensions d'activité et 13 interdictions d'accès au lieu de travail. Par ailleurs, 66 ordonnances pénales et 6 ordonnances de non-entrée en matière ont été rendues pour un refus de collaboration à la suite d'un contrôle.
- > Une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le travail au noir a été lancée, avec notamment la tenue d'une conférence de presse en présence de différents acteurs concernés, dont Olivier Curty, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.
- > L'inspection du travail a délivré 1713 préavis et 259 permis de travail (du dimanche, de nuit, continu, en équipes), chiffres en constante augmentation.
- > Une enquête salariale effectuée auprès des physiothérapeutes a été réalisée et a permis de fixer une recommandation de salaire pour cette branche d'activité.

#### **Section juridique :**

- > La Section a procédé à une importante mise à jour de la majorité de ses documents de travail et procédures.
- > La plupart des documents de travail ont été migrés sur la plateforme Sharepoint pour un partage et une utilisation facilitée des informations.

La Section a travaillé en étroite collaboration avec les autres cantons romands et le SECO pour proposer des améliorations au programme informatique SIPAC 2.0 (système d'information pour le paiement de prestations de l'assurance-chômage).

#### **5.4.1.5 Caisse publique de chômage (ci-après : CPCh)**

La Caisse publique de chômage (ci-après : CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité. Elle a également le mandat de déterminer le droit à la subvention de la perte de gain maladie pour l'ensemble des demandeurs d'emploi du canton de Fribourg.

En 2024, les prestations versées ont augmenté de 16 %, avec une hausse notable de 23 % des indemnités journalières en raison d'un taux de chômage moyen en progression par rapport à 2023. Par ailleurs, la CPCh a notifié 2'989 décisions de première instance. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 2 cas pour examen.

Le nouveau système de gestion des prestations de l'assurance-chômage (ci-après : SIPAC 2.0), développé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (ci-après : SECO) et visant à poursuivre la modernisation et la numérisation de l'assurance chômage, a été introduit en 2023/24 pour les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), les indemnités en cas d'intempéries (INT) et les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI). Cette modernisation se poursuivra avec l'introduction des autres prestations d'ici 2026.

L'ouverture du nouveau siège principal à Givisiez en 2024 témoigne de l'engagement de la CPCh à moderniser ses infrastructures afin de mieux répondre aux besoins des assuré-e-s et des collaborateurs et collaboratrices. Ce nouvel espace favorise la collaboration et la communication, tout en renforçant la qualité et l'accessibilité des services.

Enfin, la CPCh a annoncé l'ouverture, en février 2025, d'une nouvelle antenne au centre-ville de Fribourg, à l'Avenue de la Gare 2. Cet espace viendra compléter le siège principal de Givisiez et les succursales de Bulle et de Guin, consolidant ainsi la mission de proximité de l'institution.

#### 5.4.1.6 Service du registre du commerce (ci-après : SRC)

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce poursuit l'avancement de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription, la modification et la radiation d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ci-après : ORC).

Le guichet virtuel de cyberadministration permet notamment à ses utilisateurs d'inscrire et de gérer des personnes morales. Toute inscription doit être validée par une entité compétente. Ainsi et ce depuis octobre 2021, les inscriptions dans le guichet virtuel des entreprises et des sociétés inscrites au registre du commerce du canton de Fribourg sont traitées et vérifiées par le SRC.

Puis, il est important de souligner que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le registre du commerce est tenu de prendre contact avec toute entité juridique n'ayant subi de modification de leur extrait depuis 10 ans afin de vérifier l'exactitude de leurs données. Le Service du registre du commerce applique cette nouvelle obligation légale fixée à l'art. 157 ORC. Ceci permet au Service d'identifier des carences sur certaines sociétés inscrites dans le canton de Fribourg et ainsi initier au besoin une procédure de sommation à leur encontre et obtenir in fine leur dissolution conformément à l'article 731b CO. Chaque année, un nombre important d'inscriptions sont effectuées en lien avec cette nouvelle obligation légale.

Le SRC fait partie des partenaires pilotes du Référentiel cantonal concernant les données de référence des EE (établissements et entreprises) par la mise à disposition des données publiques relatives aux inscriptions au registre du commerce. De ce fait, l'obligation légale évoquée précédemment permettra en amont de la mise en service du Référentiel cantonal de contrôler que les inscriptions au registre du commerce sont toujours conformes aux faits et ainsi délivrer des données actuelles.

De plus, le Service du registre du commerce a également contribué à la formation continue de son personnel en organisant diverses formations qui ont permis d'améliorer l'efficacité du Service et d'assurer des prestations de qualité.

Par ailleurs, le Service a collaboré avec d'autres offices cantonaux du registre du commerce en participant aux séances de travail afin d'harmoniser les pratiques et d'échanger sur les meilleures approches en matière d'inscriptions au registre du commerce, notamment des questions en relation avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la société anonyme au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 5.4.1.7 Service de l'énergie (ci-après : SdE)

Le Service de l'énergie, en collaboration avec le centre de compétence système d'information du territoire (ci-après : SIT), a publié sur le portail cartographique du canton diverses statistiques communales sur les systèmes de chauffage et de production pour l'eau chaude sanitaire.

Une vaste étude a été réalisée sur le potentiel de développement de la force hydraulique dans le canton, en réponse à un postulat du Grand Conseil. Il en ressort que la force hydraulique est largement exploitée dans le canton de Fribourg depuis de nombreuses décennies et que le potentiel d'augmentation de la production d'électricité renouvelable lié à cette source énergétique est limité.

Dans le contexte de sa politique énergétique et climatique, le Conseil d'Etat poursuit la mise en œuvre de sa stratégie solaire photovoltaïque, laquelle prévoit diverses mesures pour encadrer sa concrétisation. Les objectifs quantitatifs ont été fixés proportionnellement aux objectifs fédéraux et devront être atteints d'ici à 2050.

## **Formation :**

- > Diverses formations destinées aux professionnels ainsi que des séances d'information publiques et gratuites sur le thème de la rénovation ont été organisées par Energie-FR.
- > Le portail « *Agenda énergie* », qui s'adresse aux spécialistes, aux représentantes et représentants des communes ainsi qu'à tout public intéressé par le domaine de l'énergie, recense l'ensemble des offres de formation dans ce domaine en Suisse ([www.agenda-energie.ch](http://www.agenda-energie.ch)).
- > Des animations sont proposées aux écoles afin de sensibiliser et informer les nouvelles générations sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Différentes manifestations liées aux solutions énergétiques et ses technologies ont eu lieu au cours de l'année : le salon Energissima, les premières Journées fribourgeoises de photovoltaïque ainsi que la Journée Energie dans l'Agriculture.

**Collaborations intercantonales :** Le Service participe à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie. Il représente en outre les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie®.

A la suite de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'ordonnance éditée pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal, des aides financières sont octroyées aux communes pour leurs actions énergétiques visant à réduire la consommation d'énergie ou à valoriser les énergies renouvelables. La date limite pour la soumission des projets est fixée au 31 décembre 2025 ou à épuisement des disponibilités financières.

### **5.4.1.8 Service de la statistique (ci-après : SStat)**

**Statistiques :** En 2024, le Service de la statistique (ci-après : SStat) a poursuivi ses missions en publiant régulièrement des données et des analyses sur des thèmes variés tels que la population, la société, l'économie, l'éducation ou encore les constructions et logements. Pour moderniser la diffusion de ces informations, un nouveau portail Internet ainsi qu'une nouvelle plateforme Open Government Data (ci-après : OGD) ont été mis en ligne début 2024. Ces outils, conformes aux standards actuels, facilitent l'accès aux données et optimisent leur usage. Ils répondent aussi au besoin d'une meilleure visibilité et rationalisation de la production statistique.

Le SStat répond également à de nombreuses demandes des administrations, des milieux politiques, économiques et scientifiques, ainsi que des médias et des particuliers. En 2024, un atelier de formation sur l'utilisation des données, ayant réuni environ 60 participants issus des services de l'Etat, a été organisé pour renforcer les compétences internes en matière de données. Par ailleurs, le service assure la coordination, le conseil et le contrôle de qualité des données pour des relevés fédéraux, notamment le recensement scolaire des élèves et des enseignants. Enfin, 2024 a marqué également le début des travaux préparatoires pour établir les scénarios d'évolution de la population fribourgeoise à l'horizon 2025-2055.

**Données :** La plateforme OGD constitue désormais le point central des données administratives ouvertes du canton, accessibles de manière intuitive. En 2024, le SStat a intégré des données issues de plusieurs services cantonaux et poursuivi la valorisation des données métiers grâce notamment au projet BW4 HANA, développé en collaboration avec le SITel.

En tant que garant de la qualité des données sur la population (article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres), le SStat a accompagné les communes dans la mise à jour des registres des habitants et des bâtiments. Le service a également joué un rôle clé dans le projet de référentiels de données sur les personnes et les entreprises, mené par la Chancellerie, en assurant l'intendance et en contribuant activement à son développement.

**Bases légales et collaborations :** La révision de la Loi cantonale sur la statistique (LStat), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024, a formalisé la compétence du SStat en matière d'appariement statistique, renforçant ainsi ses capacités d'analyse. Par ailleurs, le service demeure fortement impliqué dans les développements de la statistique fédérale, collaborant étroitement avec l'OFS et d'autres offices régionaux.

#### **5.4.1.9 Service du logement (ci-après : SLog)**

En collaboration avec l'Office fédéral du logement et les régies immobilières concernées, le Service du logement (ci-après : SLog) participe (calcul du montant des aides, contrôles, etc.) à la gestion des logements subventionnés au sens de la Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la Loi encourageant la construction de logements à caractère social. Les subventions étant limitées dans le temps (le plus souvent pour une période de 25 ans), elles touchent progressivement à leur fin, le dernier immeuble sortant du système d'aides à la fin de l'année 2027.

S'agissant des outils d'aide au logement figurant dans la Loi fédérale sur le logement (ci-après : LOG, qui remplace la LCAP), le SLog soutient financièrement le fonctionnement du Groupement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique du canton de Fribourg (ci-après : FRIMOUP) à hauteur de 5000 francs par année.

Le SLog représente la DEEF au sein du comité de pilotage de l'Observatoire du logement et immobilier et a (en 2024) contribué à financer ce dernier à hauteur de 110 000 francs. Pour le compte de la DEEF, il pilote la procédure législative en vue de la pérennisation de cet observatoire (modification de la loi sur la statistique cantonale (LStat)), qui devrait aboutir durant le premier semestre 2025. Par ailleurs, le SLog a été responsable de la tenue de deux séances de la commission cantonale du logement et a organisé en novembre les Journées des offices latins du logement, qui réunissent les chefs de service cantonaux et des représentants de l'Office fédéral du logement.

Finalement, le SLog répond à sa mission d'information et de renseignement sur les aides au logement, l'aliénation d'immeubles et le droit du bail, notamment. Que ce soit au niveau cantonal ou au niveau intercantonal, il contribue également aux travaux en matière de politique du logement, dans le cadre de comités de projet et de groupes de travail.

#### **5.4.1.10 Service de la formation professionnelle (ci-après : SFP)**

Le Service de la formation professionnelle (ci-après : SFP) a assuré le suivi et la gestion de 9678 personnes en formation. En cas de difficulté, il offre ses services de médiation aux entreprises formatrices, aux apprenti-e-s et aux écoles. Le SFP organise plusieurs cours pour les formateurs en entreprise afin de leur transmettre les outils nécessaires pour la formation des apprenti-e-s. Le Service gère, en outre, les commissions d'apprentissage et les autorisations de former des entreprises. Le SFP surveille l'enseignement professionnel, dispensé dans les centres de formation suivants : Ecole professionnelle artisanale et industrielle (ci-après : EPAI), Ecole professionnelle commerciale (ci-après : EPC), Ecole des métiers Fribourg (ci-après : EMF), Ecole professionnelle artisanale et commerciale (ci-après : EPAC), Ecole professionnelle santé-social (ci-après : ESSG), Ecole professionnelle en arts appliqués (ci-après : eikon) et pour les professions de Grangeneuve, à l'exception de ses métiers légaux. Certaines variations notables selon les métiers en comparaison avec 2024 : malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme des professions du commerce de détail et de la formation commerciale initiale, les inscriptions au CFC d'employé-e de commerce augmentent (+ 0,9 %) restent relativement stables. Le constat est le même pour les gestionnaires du commerce de détail (+ 13,8 %), bien que les habitudes du consommateur changent (achats en ligne). La courbe est également positive pour les inscriptions au CFC d'assistant/assistante en soins et santé communautaire (+ 36,8 %) d'assistant/assistante en pharmacie CFC (+ 33 %), d'assistant/assistante socio-éducatif/éducative (+ 40,4 %) et de coiffeur/coiffeuse (+ 43,8 %) d'installeur-électricien/installatrice-électricienne CFC (+ 26,6 %) et d'informaticien/informaticienne CFC (+ 16,7 %). Le 12 juillet, le SFP a organisé, à Forum Fribourg, la remise des certificats fédéraux et a distribué plus de 2500 titres. Grâce au programme #FriReadyGo, géré par le SFP et co-financé par Movetia, 20 jeunes diplômé-e-s (CFC/AFP/MP) ont effectué un stage en Europe. Du côté national, et aussi co-financé par Movetia, le Service s'est lié avec les cantons de Berne, de Zürich, de Lucerne, du Valais, du Jura et du Tessin pour le programme Swiss Mobility. Ce dernier permet aux diplômés d'effectuer un stage dans les cantons partenaires au programme. Cette année, le canton de Fribourg a accueilli deux Lucernoises. La Journée nationale de la formation professionnelle est passée à une semaine complète. A cette occasion, le SFP a coordonné des interviews sur RadioFr avec différents acteurs de la formation professionnelle ainsi que plusieurs promotions sur les réseaux sociaux. Concernant l'Association du Centre professionnel cantonal (ci-après : ACPC), sous l'autorité du SFP, la construction du campus de cours interentreprises (ci-après : CIE), à Villaz-St-Pierre, s'est terminée dans les délais. Tous les cours ont pu débuter et le bâtiment a été inauguré officiellement le 7 novembre 2024.

#### **5.4.1.11 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (ci-après : HES-SO//Fribourg)**

L'année 2024 marque une nouvelle étape pour la HES-SO//Fribourg, avec des initiatives et des projets visant à renforcer sa position en tant qu'institution de premier plan dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sa **VISION** : "Former, Innover et Révéler les Potentiels", continue de guider ses initiatives, ses actions et ses décisions, en mettant l'accent sur la durabilité, la numérisation et l'amélioration continue de ses processus.

**Gouvernance** Organe exécutif de la HES-SO Fribourg, le Comité de direction de la HES-SO Fribourg s'est réuni dix fois en 2024. En outre, en mai 2024, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire traitait deux thèmes principaux : « Durabilité & Numérisation » avec les questionnements suivants : « Où en est-on ? » / « Où veut-on aller/être ? » / « Comment y aller ? » / « Avec quels moyens ? ».

En 2024, la HES-SO//Fribourg a poursuivi et finalisé les actions contenues dans le mandat de prestations 2021-2024 qui le lie au rectorat de la HES-SO. De plus, elle a poursuivi l'élaboration de son Plan d'Intention Cantonal (PIC) 2025-2028, ce dernier a été finalisé et approuvé par le Conseil HES-SO-FR en avril, puis ratifié par le Conseil d'Etat fribourgeois en mai, permettant ainsi l'établissement du nouveau mandat de prestations entre la HES-SO et la HES-SO Fribourg pour la période 2025-2028.

**Ressources Humaines** La formation continue de ses cadres a été une priorité en 2024, avec la répétition du cours Leadership@HES-SO-FR. Cette formation sera reconduite pour les nouveaux cadres et enrichie d'un after-work annuel pour tous les cadres. Une rencontre en juillet entre la direction générale et une délégation des représentants du personnel a permis de discuter de divers dossiers, renforçant ainsi le dialogue et la collaboration au sein de l'institution.

**Infrastructures** L'année 2024 a vu la poursuite de plusieurs projets d'infrastructure majeurs, notamment en vue de la rénovation du bâtiment de la HEG et en vue de la rénovation de la Halle Grise pour la filière d'architecture. L'extension de la filière d'ostéopathie sur le site de St-Justin a pu se concrétiser. La HES-SO//Fribourg a également poursuivi ses efforts en vue de renforcer la sécurité de ses infrastructures des systèmes d'information. Ces initiatives reflètent l'engagement de l'institution HES-SO//Fribourg à fournir des infrastructures de haute qualité, favorisant un environnement d'apprentissage et de travail optimal pour toute la communauté académique.

**Finances** La clôture des comptes 2024 a été conforme au budget, avec une réduction de l'excédent de charges budgétée. La HES-SO//Fribourg a participé à l'établissement du plan financier 2025-2028 de la HES-SO lequel marque une étape cruciale dans la planification à long terme de ses ressources financières.

**Mission Enseignement** En 2024, la HES-SO//Fribourg a renforcé son offre de formation, avec des programmes innovants et adaptés aux besoins du marché du travail. Elle a organisé des journées portes ouvertes pour attirer de nouveaux étudiants et promouvoir ses filières, notamment en ingénierie et en soins infirmiers, l'objectif étant, pour les années à venir, de regagner une croissance du nombre d'étudiant-e-s pour certaines filières.

**Mission Recherche et Innovation** La recherche et l'innovation restent au cœur de notre mission. En 2024, plusieurs projets de recherche appliquée ont été lancés, en collaboration avec des partenaires académiques et industriels. Les initiatives en matière de durabilité et de numérisation ont été particulièrement mises en avant, avec des projets tels que le "Smart Energy District" et des collaborations internationales. Le fonds de recherche de la HES-SO//Fribourg et les quatre fonds de recherche des HES fribourgeoises ont été sollicités afin de soutenir des projets de recherche mais également des initiatives en lien avec le soutien au bilinguisme.

#### **5.4.1.12 Union fribourgeoise du Tourisme (ci-après : UFT)**

Après une année record en 2023, 2024 est plus contrastée avec des nuitées hôtelières en légère baisse mais une augmentation dans la parahôtellerie et les lieux de visite.

La stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2024-2030 est validée par le Conseil d'Etat en février 2024. Elle intègre entre autres un axe durabilité dont les actions sont poursuivies avec le Plan Climat cantonal. Un montant de 100 000 francs est octroyé en 2024 par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) afin de soutenir les prestataires touristiques dans leurs démarches durables. La plateforme en ligne EasyCheckIn permet de saisir et de transmettre les

données liées à l'enregistrement des hôtes et s'étend désormais à 11 destinations touristiques suisses. La poursuite des projets tels l'entrepôt de données, l'opération « *Bons GastroFribourg* » avec les résidences secondaires et l'intégration de l'Association Touristique de la Broye (ci-après : ATB) dans le logiciel de comptabilité analytique aux côtés de deux autres Organisations touristiques régionales (ci-après : OTR) atteste de la solidité des projets stratégiques de l'UFT. Enfin, le déménagement de nos bureaux au centre-ville de Fribourg, à proximité de la gare, augmente significativement la part modale des transports publics pour une mobilité plus durable et offre un environnement de travail favorisant les échanges et la collaboration entre le personnel.

La mobilité touristique se développe avec le plan cantonal VTT et, du côté des randonnées pédestres, la collaboration avec 40 baliseurs et baliseuses bénévoles permet de préserver un réseau de qualité. En plus des étroites coopérations avec les OTR, les collaborations externes sont renforcées sur les campagnes de communication du marché suisse. Au printemps, un jeu digital immersif est mis sur pied avec les TPF et la Maison Cailler avec pour objectif de promouvoir la récente ligne de train ChocolatExpress. Il est pérennisé par les TPF qui l'installe sur sa ligne ferroviaire. En automne, la nouvelle « *Saison de la Bénichon* » permet de renforcer cette tradition phare en collaboration avec GastroFribourg, Terroir Fribourg et les associations des boucheries et boulangeries fribourgeoises. En hiver, l'action « *Berceau de la fondue* » réalisée avec l'Association Fribourgeoise des Hôteliers (ci-après : AFH) et GastroFribourg offre une fondue dès deux nuitées pour palier à la saison creuse. Sur les marchés étrangers, les actions se poursuivent positivement en France, en Allemagne et en Espagne. La présence de l'UFT est augmentée sur le réseau social TikTok destiné à une cible plus jeune. Aux côtés de l'Association de promotion de l'image du canton de Fribourg Fribourgissima, des événements majeurs du canton sont soutenus avec la marque Fribourg. Depuis 2023, un mandat de communication est confié à l'UFT pour améliorer la communication digitale de Terroir Fribourg et se poursuit grâce aux bons résultats. Le site fribourg.ch héberge les informations officielles du Championnat du Monde de Hockey sur glace 2026. L'année se termine sur un succès grâce à la présence renforcée de Fribourg lors de la 96<sup>e</sup> Coupe Spengler à Davos.

En 2025, l'UFT se prépare à fêter son 100<sup>e</sup> anniversaire sur des perspectives positives grâce au dynamisme des acteurs touristiques du canton.

#### Toutes les actualités de la DEEF

##### Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DEEF

#### 5.4.2 Chiffres clefs

##### 5.4.2.1 Direction et Secrétariat général

| Recours auprès de la DEEF contre des décisions de ses services            | 2024 | 2023 | Ecart |
|---------------------------------------------------------------------------|------|------|-------|
| Recours déposés                                                           | 33   | 34   | -1    |
| Recours traités                                                           | 33   | 20   | 13    |
| <i>Dont :</i>                                                             |      |      |       |
| Admis                                                                     | 4    | 1    | 3     |
| Partiellement admis                                                       | 5    | 4    | 1     |
| Rejetés                                                                   | 19   | 9    | 10    |
| Recours sans objet ou retrait du recours                                  | 3    | 5    | -2    |
| Irrecevables                                                              | 2    | 1    | 1     |
| Encore pendantes à la DEEF au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante | 14   | 14   | 0     |

##### 5.4.2.2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

| Nombre                                              | 2024 | 2023 | Ecart |
|-----------------------------------------------------|------|------|-------|
| Projets d'extension ou d'implantation d'entreprises | 32   | 40   | -8    |
| <i>Dont :</i>                                       |      |      |       |
| Extensions d'entreprises existantes                 | 16   | 24   | -8    |
| Implantations de nouvelles entreprises              | 16   | 16   | 0     |

| <b>Nombre</b>                                                 | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>Ecarts</b> |
|---------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Nouvelles places de travail prévues                           | 527         | 767         | -240          |
| Investissements prévus en millions de francs                  | 116         | 140         | -24           |
| Nombre d'entreprises au bénéfice d'un soutien financier       | 18          | 24          | -6            |
| Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal       | 2           | 1           | +1            |
| Montant maximal des soutiens financiers en millions de francs | 5,1         | 3,1         | +2,0          |
| Projets NPR                                                   | 19          | 23          | -4            |
| Consultations                                                 | 137         | 107         | +30           |

#### 5.4.2.3 Service public de l'emploi (SPE)

|                                                                                                                                                     | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>Ecarts</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Taux de chômage moyen dans le canton de Fribourg                                                                                                    | 2,4 %       | 2,1 %       | 0,3 pt        |
| Chômeurs et chômeuses inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)                                                                                    | 4120        | 3668        | 452           |
| Demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)                                                                       | 8209        | 7261        | 948           |
| Mesures du marché du travail octroyées                                                                                                              | 12 504      | 11 591      | 913           |
| Montant en francs consacré aux mesures du marché du travail                                                                                         | 20'980'000  | 22'854'000  | - 1'874'000   |
| Comportements fautifs selon la loi sur l'assurance-chômage (LACI) traités                                                                           | 7730        | 7700        | 0,3 pt        |
| Demandes traitées concernant l'indemnité RHT                                                                                                        | 159         | 93          | 66            |
| Demandes traitées concernant l'indemnité en cas d'intempéries                                                                                       | 90          | 332         | -242          |
| Inspections dans le cadre de la lutte contre le travail au noir                                                                                     | 647         | 612         | 35            |
| Inspections dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement                                                                          | 197         | 217         | -20           |
| Accord sur la libre circulation des personnes ALCP (FlaM)                                                                                           |             |             |               |
| Visites Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail (MSST) portant sur la sécurité et la protection de la santé au travail | 110         | 119         | -9            |
| Dossiers loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE) traités                                                            | 47          | 33          | 14            |
| Préavis délivrés par l'inspection du travail                                                                                                        | 1713        | 1764        | -51           |
| Octrois de permis de travail (travail du dimanche, de nuit, en équipes, en continu)                                                                 | 259         | 223         | 36            |
| Dénonciations concernant la loi sur les travailleurs détachés                                                                                       | 129         | 83          | 46            |
| Ordonnances pénales délivrées par le SPE et le Ministère public dans le cadre de la lutte contre le travail au noir                                 | 66+64=130   | 50+21=71    | 59            |

#### 5.4.2.4 Caisse publique de chômage (CPCh)

##### Demandes d'indemnités

| <b>Nombre</b>                            | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>Ecarts</b> |
|------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>Assurance chômage</b>                 |             |             |               |
| Nombre d'assurés                         | 7889        | 7534        | 4,71 %        |
| Nombre d'inscriptions et réinscriptions  | 8186        | 7634        | 7,23 %        |
| Nombre d'indemnités journalières versées | 632'342     | 536'443     | 17,88 %       |
| <b>Intempérie</b>                        |             |             |               |
| Nombre d'entreprises                     | 49          | 22          | 122,23 %      |
| <b>Réduction de l'horaire de travail</b> |             |             |               |
| Nombre d'entreprises                     | 22          | 394         | -94,42 %      |
| <b>Insolvabilité</b>                     |             |             |               |
| Nombre d'entreprises                     | 49          | 45          | 8,89 %        |

## Indemnités versées

| CHF                                              | 2024               | 2023               | Ecart          |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>149'120'746</b> | <b>129'040'420</b> | <b>15,56 %</b> |
| Chômage complet                                  | 116'003'477        | 94'511'861         | 22,74 %        |
| Allocations familiales                           | 1'910'690          | 1'431'472          | 33,48 %        |
| Mesures relatives au marché du travail (MMT)     | 3'598'491          | 4'104'588          | -12,33 %       |
| Coût afférent au projet (Organisateur)           | 21'120'566         | 20'520'338         | 2,93 %         |
| Intempéries et réduction de l'horaire de travail | 3'071'003          | 7'296'908          | -57,78 %       |
| Insolvabilité                                    | 3'406'519          | 1'175'253          | 189,85 %       |

## 5.4.2.5 Service du registre du commerce (SRC)

| Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce<br>(état au 31 décembre) | 2024          | 2023          | Ecart        |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Entreprises individuelles (EI)                                                     | 6210          | 6358          | - 148        |
| Sociétés en nom collectif (SNC)                                                    | 446           | 441           | + 5          |
| Sociétés en commandite (SC)                                                        | 18            | 19            | - 1          |
| Sociétés anonymes (SA)                                                             | 7898          | 7706          | + 192        |
| Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)                                           | 8951          | 8366          | + 585        |
| Etablissements de droit public (EDP)                                               | 28            | 28            | 0            |
| Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)                               | 2             | 2             | 0            |
| Sociétés coopératives (COOP)                                                       | 436           | 444           | - 8          |
| Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)                                       | 68            | 65            | + 3          |
| Succursales d'une entreprise suisse (SES)                                          | 561           | 526           | + 35         |
| Associations (ASS)                                                                 | 347           | 323           | + 24         |
| Fondations (FOND)                                                                  | 493           | 497           | - 4          |
| Entreprises non astreintes à inscription (PRO)                                     | 13            | 13            | 0            |
| Indivisions (IND)                                                                  | 1             | 1             | 0            |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>25'472</b> | <b>24'789</b> | <b>+ 683</b> |

| Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription | 2024   | 2023   | Ecart |
|----------------------------------------------------------|--------|--------|-------|
| Total des sociétés actives inscrites en langue française | 19'919 | 19'326 | + 593 |
| Total des sociétés actives inscrites en langue allemande | 5553   | 5463   | + 90  |

## 5.4.2.6 Service de l'énergie (SdE)

|                                                                                                                                                                                    | 2024 | 2023 | Ecart |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|-------|
| Elèves des classes primaires ayant bénéficié de l'animation énergie                                                                                                                | 1240 | 1656 | - 416 |
| Demandes de permis de construire contrôlées et préavisées                                                                                                                          | 3671 | 3957 | - 286 |
| Dossiers PAL/PAD préavisés                                                                                                                                                         | 46   | 30   | 16    |
| Autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification et dérogations diverses accordées                                                                     | 80   | 62   | 18    |
| Autorisations de déplacement, construction et/ou exploitation de réseaux de gaz naturel délivrées                                                                                  | 6    | 8    | - 2   |
| Promesses de subvention pour la mesure M01 (isolation thermique).                                                                                                                  | 334  | 359  | - 25  |
| Promesses de subvention pour les mesures M-02/M-03/M-04/M-05/M-06/M-07 (installations de production de chaleur à énergie renouvelable : bois, pompes à chaleur, raccordement CAD). | 786  | 1135 | - 349 |
| Promesses de subvention pour la mesure M-08 (capteurs solaires thermiques).                                                                                                        | 11   | 13   | - 2   |
| Promesses de subvention pour la mesure M-10 (amélioration de la classe CECB®)                                                                                                      | 95   | 91   | 4     |

|                                                                                                                                            | 2024       | 2023       | Ecarts      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-------------|
| Promesses de subvention pour la mesure M-12 (rénovation complète avec certificat Minergie®)                                                | 2          | 5          | - 3         |
| Promesses de subvention pour la mesure M-16 (nouvelle construction avec Minergie®-P) – <b>Mesure supprimée le 1<sup>er</sup> mars 2023</b> |            | 12         |             |
| Promesses de subvention pour la mesure M-17 (nouvelle construction CECB® A/A) – <b>Mesure supprimée le 1<sup>er</sup> mars 2023</b>        |            | 51         |             |
| Promesses de subvention pour la mesure M-18 (CAD – réseau de chaleur / production de chaleur)                                              | 7          | 7          | 0           |
| Montant promis au total dans le cadre du Programme Bâtiments (hors subventions bornes et CECB® Plus).                                      | 15'138'596 | 22'901'124 | - 7'762'528 |

#### 5.4.2.7 Service de la statistique (SStat)

|                                                                                  | 2024     | 2023     | Ecarts |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|--------|
| Actualités publiées                                                              | 13       | 13       | 0      |
| Pages Internet thématiques                                                       | 55       | 53       | 2      |
| Memento statistique : tirage                                                     | 1900     | 2200     | -300   |
| Plateforme OGD : tableaux publiés                                                | 76       | 55       | 21     |
| Demandes de renseignements sur les données, les résultats ou les registres       | env. 350 | env. 400 | -50    |
| Registres-clefs où le SStat est actif                                            | 3        | 2        | 1      |
| Registres-métier en prétraitement qualité pour accostage au Référentiel cantonal | 12       | 11       | 1      |

#### 5.4.2.8 Service du logement (SLog)

|                                                                                  | 2024   | 2023   | Ecarts  |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------|
| Logements vacants dans le canton (source : OFS, état au 1 <sup>er</sup> juin)    | 1925   | 2253   | -328    |
| Taux de logements vacants                                                        | 1,16 % | 1,38 % | -0,22 % |
| Nombre de logements subventionnés (cantonaux) (état au 31 décembre)              | 6      | 6      | 0       |
| Montant versé au titre de l'abaissement de loyer (contributions cantonales)      | 44'208 | 19'730 | 24'478  |
| Contrôle des subventions                                                         | 17     | 58     | -41     |
| Révision de situation sur demande des occupants de logements subventionnés       | 0      | 1      | -1      |
| Promesse de subvention                                                           | 8      | 16     | -8      |
| Demande de radiation de prêts de la Confédération, inscrites au Registre foncier | 3      | 2      | 1       |

#### 5.4.2.9 Service de la formation professionnelle (SFP)

|                                                               | 2024   | 2023   | Ecarts |
|---------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Nombre de professions enseignées                              | 187    | 176    | +6,3 % |
| Nombre d'entreprises formatrices                              | 2305   | 2321   | 0,7 %  |
| Nombre total de personnes en formation inscrites au SFP       | 9678   | 9472   | +2,2 % |
| Taux de réussite apprentissages et maturités professionnelles | 90.7 % | 91,6 % | -1 %   |
| Lauréats CFC et AFP                                           | 1974   | 2044   | -3.4 % |
| Lauréats maturité professionnelle                             | 507    | 510    | -0.6 % |

#### 5.4.2.10 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

A ce jour la HES-SO-FR compte 2201 étudiant-e-s répartis sur ses quatre Hautes écoles selon le tableau ci-dessous (chiffres correspondant à l'année académique 2024/25, selon les statistiques OFS, valeurs au 15 octobre 2024)

\*39 étudiant-e-s inscrit-e-s en Master en Business Administration et 17 étudiant-e-s inscrit-e-s en EMBA

|                       | 1 <sup>re</sup> année | 2 <sup>e</sup> année | 3 <sup>e</sup> année | 4 <sup>e</sup> année | Master | Total |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------|-------|
| Total HEIA-FR         | 332                   | 246                  | 196                  | -                    | -      | 774   |
| Total ETC             | -                     | -                    | 25                   | -                    | -      | 25    |
| Total HEG-FR          | 143                   | 102                  | 102                  | 54                   | *39+17 | 457   |
| Total HEdS-FR         | 145                   | 148                  | 137                  | 31                   | 59     | 520   |
| Total HETS-FR         | 149                   | 127                  | 130                  | 19                   | -      | 425   |
| Total HES-SO Fribourg | 769                   | 623                  | 590                  | 104                  | 115    | 2201  |

#### 5.4.2.11 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

|                                                                                                                                                   | 2024      | 2023      | Ecart    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|
| Bilan global des nuitées commerciales du canton de Fribourg                                                                                       | 1'699'668 | 1'729'597 | -3.47 %  |
| Nuitées de l'hôtellerie                                                                                                                           | 484'516   | 496'830   | -2.48 %  |
| Nuitées de la parahôtellerie commerciale dont celles de la plateforme Airbnb                                                                      | 357'516   | 364'899   | -2.03 %  |
| Part de marché de la clientèle suisse                                                                                                             | 69.48 %   | 69 %      | 0 %      |
| Nuitées des marchés de proximité, à l'image de la France                                                                                          | 44'229    | 42'595    | +3.84 %  |
| Fréquentation du top 10 des attractions touristiques                                                                                              | 1'643'828 | 1'578'913 | +4.10 %  |
| Articles de médias touristiques influencés par l'UFT                                                                                              | 330       | 404       | -18.32 % |
| Nombre de sessions du nouveau site web unifié de l'UFT et des 7 Organisations touristiques régionales                                             | 3'994'924 | 3'757'500 | +6.32 %  |
| Abonnés au compte Facebook représentant la plus grande communauté du canton                                                                       | 194'108   | 188'456   | +3 %     |
| Nombre de vidéos de promotion réalisées à l'interne en collaboration notamment avec Terroir Fribourg et les Organisations touristiques régionales | 70        | 40        | +75 %    |
| Baliseurs et baliseuses en charge du contrôle de la qualité du réseau pédestre                                                                    | 40        | 38        | +5.2 %   |
| Produit de la taxe cantonale de séjour (en francs)                                                                                                | 2'508'820 | 2'554'009 | -1.77 %  |
| Aides attribuées par le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (en francs)                                                          | 1'120'000 | 1'700'000 | -34.12 % |

#### 5.4.2.12 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                                                       | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Pouvoir exécutif – Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b> | <b>987.58</b>       | <b>964.93</b>       | <b>22.65</b> |
| Administration centrale                                                                           | 86.06               | 9.60                | 0.22         |
| 3500/ETES      Secrétariat général                                                                | 9.23                | 85.84               | 0.22         |
| 3505/PECO      Promotion économique du canton de Fribourg                                         | 11.55               | 11.54               | 0.01         |
| 3510/OPEM      Service public de l'emploi                                                         | 16.07               | 16.35               | -0.28        |
| 3525/RCOM      Service du registre du commerce                                                    | 7.02                | 6.96                | 0.06         |
| 3535/LOGE      Service du logement                                                                |                     | 0.39                | -0.39        |
| 3542.1/SFPR      Service de la formation professionnelle                                          | 24.97               | 25.29               | -0.32        |
| 3560/STAT      Service de la statistique                                                          | 10.61               | 10.34               | 0.27         |
| 3565/ENER      Service de l'énergie                                                               | 6.61                | 5.37                | 1.24         |
| Secteur de l'enseignement                                                                         | 901.52              | 879.09              | 22.43        |
| 3542.2/EPAI      Ecole professionnelle artisanale et industrielle                                 | 191.69              | 191.40              | 0.29         |
| 3542.3/EPCO      Ecole professionnelle commerciale                                                | 76.86               | 73.38               | 3.48         |
| 3542.4/EPAC      Ecole professionnelle artisanale et commerciale                                  | 51.27               | 50.11               | 1.16         |
| 3542.5/EPSS      Ecole professionnelle santé-social                                               | 37.53               | 36.54               | 0.99         |

| <b>Pouvoirs – Directions</b><br><b>Centres de charges</b> |                                            | <b>Comptes 2024</b><br><b>EPT</b> | <b>Comptes 2023</b><br><b>EPT</b> | <b>Ecarts</b><br><b>EPT</b> |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| 3542.6/EMEF                                               | Ecole des métiers Fribourg                 | 83.00                             | 82.59                             | 0.41                        |
| 3542.7/EPA                                                | Ecole professionnelle en arts appliqués    | 25.47                             | 25.16                             | 0.31                        |
| 3557/ETEC                                                 | Ecole techniques                           | 6.66                              | 7.63                              | -0.97                       |
| 3559.1/HEDG                                               | Direction générale HES-SO//FR              | 9.19                              | 9.22                              | -0.03                       |
| 3559.2/HEIA                                               | Haute école d'ingénierie et d'architecture | 212.13                            | 203.11                            | 9.02                        |
| 3559.3/HEGE                                               | Haute école de gestion                     | 59.45                             | 56.78                             | 2.67                        |
| 3559.4/HEDS                                               | Haute école de santé                       | 92.03                             | 87.78                             | 4.25                        |
| 3559.5/HEDT                                               | Haute école de travail social              | 56.24                             | 55.39                             | 0.85                        |

#### 5.4.2.13 Fluctuation du personnel

| <b>Pouvoirs – Directions</b><br><b>Centres de charges</b>                      |                                                  | <b>Fluctuation 2024</b><br><b>%</b> | <b>Fluctuation 2023</b><br><b>%</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b> |                                                  | <b>3,31</b>                         | <b>4,30</b>                         |
| 3500/ETES                                                                      | Secrétariat général                              | 5,54                                | 8,51                                |
| 3505/PECO                                                                      | Promotion économique du canton de Fribourg       | 7,06                                | 8,77                                |
| 3510/OPEM                                                                      | Service public de l'emploi                       | 12,50                               | 11,01                               |
| 3525/RCOM                                                                      | Service du registre du commerce                  | 16,34                               | 20,84                               |
| 3535/LOGE                                                                      | Service du logement                              | 0                                   | 100                                 |
| 3542.1/SFPR                                                                    | Service de la formation professionnelle          | 0                                   | 14,75                               |
| 3560/STAT                                                                      | Service de la statistique                        | 0                                   | 0                                   |
| 3565/ENER                                                                      | Service de l'énergie                             | 0                                   | 6,17                                |
| Secteur de l'enseignement                                                      |                                                  |                                     |                                     |
| 3542.2/EPAI                                                                    | Ecole professionnelle artisanale et industrielle | 1,98                                | 0,76                                |
| 3542.3/EPCO                                                                    | Ecole professionnelle commerciale                | 4,27                                | 4,30                                |
| 3542.4/EPAC                                                                    | Ecole professionnelle artisanale et commerciale  | 0,59                                | 0                                   |
| 3542.5/EPSS                                                                    | Ecole professionnelle santé-social               | 5,40                                | 1,70                                |
| 3542.6/EMEF                                                                    | Ecole des métiers Fribourg                       | 1,22                                | 2,49                                |
| 3542.7/EPA                                                                     | Ecole professionnelle en arts appliqués          | 5,62                                | 10,42                               |
| 3557/ETEC                                                                      | Ecole techniques                                 | 7,85                                | 0,75                                |
| 3559.1/HEDG                                                                    | Direction générale HES-SO//FR                    | 0                                   | 0                                   |
| 3559.2/HEIA                                                                    | Haute école d'ingénierie et d'architecture       | 4,09                                | 5,79                                |
| 3559.3/HEGE                                                                    | Haute école de gestion                           | 5,63                                | 6,82                                |
| 3559.4/HEDS                                                                    | Haute école de santé                             | 3,65                                | 3,91                                |
| 3559.5/HEDT                                                                    | Haute école de travail social                    | 1,20                                | 2,38                                |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

[Plus de chiffres clef sur les entités de la DEEF](#)

## 5.5 Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

### 5.5.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

[Toutes les actualités de la DSAS](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DSAS](#)

La Direction, ses services et le Secrétariat général en particulier ont été fortement mis à contribution dans le cadre de la finalisation de plusieurs projets phares en matière de santé et d'action sociale, notamment la préparation de trois votations populaires et la coordination de plusieurs projets.

Une cheffe de projet pour la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur des soins infirmiers forts et un correspondant en sécurité de l'information et en protection des données ont rejoint le Secrétariat général.

Le Conseiller d'Etat directeur a participé à deux séances de la Conférence des directrice et directeurs cantonaux de la santé (CDS), à deux séances de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), à quatre séances de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) ainsi qu'à deux séances de la Conférence latine des Chefs de Départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM). Il préside depuis le mois de mars 2024 l'Association [CARA](#).

#### 5.5.1.1 Votations sur la santé

En lien avec les urgences sanitaires, la population fribourgeoise a été appelée aux urnes pour voter sur l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité », ainsi que sur [un contre-projet](#), développé par le Conseil d'Etat et accepté à l'unanimité des voix exprimées par le Grand Conseil. Apportant de nombreuses améliorations au système de prise en charge des urgences et garantissant un haut niveau de qualité et de sécurité pour toutes et tous, ce contre-projet a reçu un large soutien, notamment par des associations de professionnel-le-s de la santé. **La population fribourgeoise a accepté le contre-projet à 68 % et refusé à une large majorité l'initiative à plus de 62 %.**

Parallèlement à l'initiative et au contre-projet, [un décret financier pour soutenir l'HFR](#) a été soumis au vote populaire. Le décret financier portait, d'une part, sur l'octroi d'un cautionnement (105 millions de francs) en faveur des investissements 2024-2026, et d'autre part, sur un prêt sans intérêt (70 millions de francs) pour le financement des frais d'étude en vue de la construction d'un nouvel hôpital.

Ce décret, soutenu par une très grande majorité du Grand Conseil permet de garantir la continuité de la qualité de prise en charge, d'anticiper l'avenir de l'hôpital et préfigure l'assainissement de son bilan. **La population fribourgeoise l'a accepté à plus de 79 %.**

#### 5.5.1.2 Votation sur les prestations complémentaires pour les familles

[La loi sur les prestations complémentaires](#), mesure phare de politique familiale, a été transmise au Grand Conseil en début d'année. Cette loi vise à soutenir les familles à revenus modestes en offrant une série de prestations dont le but est de favoriser l'autonomie financière, sociale et professionnelles. Attendue depuis des années, elle complète le dispositif en place pour soutenir les quelque 1500 familles particulièrement touchées par la pauvreté dans le canton et a été plébiscitée par une grande majorité du Grand Conseil. **Le 22 septembre 2024, la population fribourgeoise a voté clairement à près de 70 % l'introduction de prestations complémentaires pour les familles.**

#### 5.5.1.3 Révision de la LASoc

Autre avancée majeure dans le domaine de l'action sociale, le 9 octobre 2024 le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur l'aide sociale transmise fin 2023. Fruit de travaux conséquents qui ont mobilisés la Direction et le Service de l'action sociale sur plusieurs années, cette nouvelle mouture de la loi instaure notamment une régionalisation de l'aide sociale et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### 5.5.1.4 Concrétisation de l'initiative sur des soins infirmiers forts

Dans le cadre de la concrétisation de l'initiative sur des soins infirmiers forts, le conseiller d'Etat directeur a co-présidé avec le conseiller d'Etat directeur EEF un COPIL réunissant différents services et institutions de la DSAS, DFAC et DEEF et les partenaires clé du terrain. La coordination est nouvellement assurée par une cheffe de projet, intégrée au Secrétariat général de la DSAS. L'initiative a comme objectifs l'amélioration de la situation en matière de soins, la garantie de la qualité des soins, la reconnaissance et le renforcement de l'attrait des professions des soins. Dans le cadre de la première étape de mise en œuvre, la Direction a notamment mis en [consultation un avant-projet de loi cantonale](#) concrétisant l'offensive de formation prévue au niveau fédéral. Celui-ci prévoit de promouvoir la formation pratique dans les établissements de soins et d'augmenter le nombre de places de formations.

### **5.5.1.5 Service de la santé publique SSP**

Le SSP a subi quelques changements organisationnels. La cheffe du SSP Dr Claudine Mathieu Thiébaud a quitté le Service en juin. Le nouveau chef de service, Stéphane Luyet, est arrivé en octobre. Le SSP a quitté les locaux de la route des Cliniques 17 pour emménager au Chemin des Mazots 2 au début de l'été. En automne 2024, la pharmacienne cantonale a intégré le Service du médecin cantonal.

Le SSP a été sollicité de manière importante dans le cadre de la préparation des votations sur l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » et du décret financier HFR. Il participe également aux travaux relatifs à la concrétisation de l'initiative fédérale pour des soins infirmiers forts.

#### **5.5.1.5.1 Hôpitaux et prestataires de soins**

**Hôpital fribourgeois.** La Direction et le SSP continuent de suivre intensément les aspects liés aux finances de l'HFR. Une Task Force réunissant des représentant-e-s de la Direction, du SSP et de l'HFR a ainsi été instaurée à la demande du Conseil d'Etat. Parallèlement, au sein de l'HFR, le travail sur l'efficience s'est poursuivi pour améliorer le flux de patient-e-s et absorber les fortes variations saisonnières d'activité, tout en gérant l'absentéisme élevé dans certains secteurs. La sortie du Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat (SITel) a été menée à bien, un défi important tenu du fonctionnement 24/24 de l'hôpital et de la sensibilité élevée des données. Le plan à quatre ans 2024-2027 de l'HFR, lequel mise sur la continuité et pose les jalons de la Stratégie 2030 jusqu'en 2027 a été présenté par le Conseil d'administration. L'HFR a également décidé de regrouper la médecine interne de l'HFR Meyriez-Murten sur le site de l'HFR Tafers au cours de l'année 2025.

#### Chronologie HFR

**Réseau fribourgeois de santé mentale.** Dans le cadre de sa vision stratégique 2023-2030, le Conseil d'administration du RFSM a initié un ambitieux projet de développement sur le site de Marsens, intégrant une unité de soins psychiatriques de soixante lits, spécialement conçue pour répondre aux besoins croissants en psychiatrie gériatrique, ainsi qu'une unité spécialisée de 45 lits dédiée à la prise en charge des patients atteints de démence, anticipant ainsi les évolutions démographiques et médicales à venir.

L'année 2024 a été marquée par une activité particulièrement intense, avec un taux d'occupation dépassant régulièrement les 100 % dans les deux sites hospitaliers. En réponse à cette situation, le RFSM a développé une nouvelle Unité psychiatrique pour adultes, offrant 20 lits supplémentaires spécialisés dans la prise en charge des troubles de la personnalité.

Dans une démarche d'optimisation continue, la structure organisationnelle s'est enrichie avec la création de deux nouveaux départements stratégiques : la direction du département de psychologie et celle du département des finances. Le RFSM devient ainsi le premier en Suisse romande où un-e psychologue occupe une fonction directoriale.

**Aide et soins à domicile.** Le maintien à domicile a continué de connaître un fort développement. En 2024, les dépenses nettes de l'Etat ont atteint 13.3 millions de francs (2023 : 12.3 millions de francs). Les prestataires privés (indépendants et organisations privées intra et extra cantonaux) ont coûté 3.3 millions de francs (+ 0.4 millions de francs). Ils représentent 25 % des coûts nets à charge de l'Etat. Ce sont ainsi 900 factures, pour plus de 244 500 heures de soins, qui ont été contrôlées et payées par le SSP durant cette année.

#### **5.5.1.5.2 Promotion et prévention de la santé**

L'année 2024 a été marquée par les travaux de finalisation du deuxième Programme cantonal d'action alcool (PCAA) 2024-2028, approuvé par le Conseil d'Etat en mars 2024. La stratégie d'action du PCAA 2024-2028 cible la réduction de la consommation problématique d'alcool (ivresses ponctuelles, consommation chronique, consommation inadaptée à la situation) et de la dépendance. Le PCAA 2024-2028 s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris, tout en proposant des mesures permettant de répondre à des besoins spécifiques mis en évidence ces dernières années, notamment en matière de prévention en milieu festif.

### **5.5.1.5.3 Santé numérique – Dossier électronique du patient DEP**

Le conseiller d'Etat directeur SAS préside depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 l'Association [CARA](#).

Fin 2024, près de 3000 Fribourgeois-e-s avaient ouvert leur DEP via CARA (pour un total de 30 000 pour l'ensemble de la communauté de référence CARA), et environ 280 prestataires de soins établis dans le canton de Fribourg étaient affiliés (pour un total de 3600 pour l'ensemble de la communauté). À Fribourg, le nombre de DEP a ainsi sextuplé en un an, soutenu par l'ouverture de guichets d'assistance et une collaboration intercantionale active.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SSP](#)

### **5.5.1.6 Service du médecin cantonal**

#### **5.5.1.6.1 Maladies transmissibles**

En 2024, le Service a reçu et traité 4694 déclarations de maladies transmissibles. Les **cas de légionellose**, qui est une maladie bactérienne transmise par l'eau, restent élevés en Suisse comme dans le canton de Fribourg. En 2024, 22 cas ont été déclarés au niveau cantonal et 580 cas l'ont été au niveau national.

On constate une augmentation des annonces de cas et de suspicion de **coqueluche**. Il s'agit d'une infection bactérienne avec des risques de complications sévères surtout pour les nourrissons qui peut être prévenue par une vaccination. Alors que le SMC avait été contacté 9 fois en 2023, 29 situations de coqueluche ont été signalées en 2024.

#### **5.5.1.6.2 Addictions**

[L'espace de consommation sécurisé ECS](#), priorité du Conseil d'Etat dans le cadre de sa politique en matière d'addictions, a ouvert en août 2024, en Ville de Fribourg. Destinée aux bénéficiaires fribourgeois, cette nouvelle prestation du Tremplin peut accompagner 64 actes de consommation par jour. Il a été présenté à la population et aux habitant-e-s du quartier de Pérrolles lors d'une séance d'information réunissant notamment des représentant-e-s de la Direction et des autorités communales.

#### **5.5.1.6.3 Santé sexuelle**

Le SMC a contribué à répondre à plusieurs sollicitations relatives aux questions sur la santé sexuelle, aussi bien dans le cadre des réponses aux interventions parlementaires que dans le cadre de la transmission d'informations dans les écoles ou aux médias.

En 2024, le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) a répondu à 4117 (2023 : 4029) appels téléphoniques. 493 (2023 : 504) consultations médicales et 1066 (2023 : 1085) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Le CFSS propose également des dépistages des infections sexuellement transmissibles : en 2024, un total de 1780 dépistages a été effectué (1511 en 2023) : 424 (2023 : 387) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés pour 271 hommes et 153 femmes. 566 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2023 : 461), 489 pour la gonorrhée (2023 : 416) et 301 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2023 : 247). Une collaboration avec le Centre Empreinte et l'association générale des étudiants et étudiantes de l'Université de Fribourg (AGEF) a donné la possibilité aux étudiant-e-s concerné-e-s de se faire dépister à des tarifs avantageux.

Aussi, 27 (2023 : 26) groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle et 7 groupes de professionnel-le-s ou futur-e-s professionnel-le-s ont été sensibilisés à différentes thématiques en lien avec la santé sexuelle.

Par ailleurs, 133 situations (2023 : 139) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Certaines situations ont nécessité une intervention spécifique pour un groupe ou un ou plusieurs entretiens individuels.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SMC](#)

### **5.5.1.7 Service dentaire scolaire**

Le concept de **prophylaxie dentaire dans les cycles d'orientation** (10H ou 11H) a été définitivement validé par le Bureau Santé à l'école, sur la base des retours très positifs des élèves. En 2023/24, 13 CO francophones (15 en 2022/23) et 3 alémaniques (1 en 2022/23) se sont inscrits pour cet enseignement.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SDS](#)

### **5.5.1.8 Service de la prévoyance sociale**

#### **5.5.1.8.1 Institutions spécialisées et établissements médico-sociaux**

**Institutions spécialisées.** En 2024, les subventions versées se sont montées à 125 522 133 francs (2023 : 119 156 858), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques fribourgeoises, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 29 619 834 francs (2023 : 25 474 947).

En raison d'une hausse importante du nombre d'enfants en situation de protection suivis par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et nécessitant un placement en institution pour protéger leur développement physique et psychique, les activités liées aux institutions socio-éducatives reconnues pour mineur-e-s et jeunes adultes ont encore été intenses en 2024. Dans ce contexte, de nouvelles places ont été créées et les institutions ont accueilli régulièrement des enfants sur des places dites « surnuméraires ». Enfin, des sorties de foyer ont été accélérées grâce à des suivis ambulatoires post-placement faits par les équipes éducatives du foyer d'accueil. Ces suivis permettent de combler un vide entre la prise en charge globale en foyer 24h/24 et l'accompagnement ambulatoire. Ils ont pu être mis en place par l'intermédiaire d'un projet pilote d'une durée de deux ans, mené par le SPS et le SEJ.

**Etablissements médico-sociaux et maintien à domicile.** En 2024, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics pour les EMS fribourgeois se sont élevés à 104 821 600 francs (2023 : 103 574 041). À ce montant s'ajoute le versement du coût résiduel des soins et d'une subvention forfaitaire pour l'accompagnement pour les personnes se trouvant dans des lits EMS sis dans des hôpitaux (HFR, HIB et résidence palliative de l'HFR). Le montant versé pour ces personnes s'élève à 1 186 450 francs (2023 : 1 776 841 francs). Le montant versé au titre de coût résiduel des soins et de subventions à l'accompagnement pour des placements hors canton s'élève à 1 888 275 francs (2023 : 1 775 731 francs).

Enfin, les subventions liées aux foyers de jour du canton se sont élevées à 2 062 513 francs (2023 : 1 699 954 francs).

La Direction a encore attribué un mandat cantonal au Réseau santé de la Glâne permettant l'ouverture, dès mars 2024, de 12 nouveaux lits destinés à des séjours d'évaluation et d'orientation (SEO) sur le site de Billens. Cette unité a pour mission première de garantir une transition appropriée entre un séjour à l'hôpital et le retour à domicile. Elle répond à un besoin des personnes âgées et de leurs familles et va favoriser le maintien à domicile.

#### **5.5.1.8.2 Projets intergénérationnels**

La solidarité et les échanges entre les générations sont l'une des priorités de la politique Senior+.

En 2024, deux appels à [projets](#) ont été lancés et 10 projets (2023 : 12) ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des senior-e-s dans la société fribourgeoise, pour un total de 45 560 francs.

#### **5.5.1.8.3 Politique de la personne en situation de handicap**

**Journée d'action pour les droits des personnes handicapées.** Du 15 mai au 15 juin 2024, le canton de Fribourg a participé à la célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Une trentaine de partenaires ont organisé une cinquantaine d'actions, coordonnées et soutenues par la Direction.

**Soutien aux projets participatifs.** La politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap prévoit, dans son plan de mesures 2018-2024, un soutien financier pour le démarrage de projets visant l'inclusion des personnes en situation de handicap pour des activités et manifestations de type culturel, politique, sportif ou récréatif.

20 projets ont été soutenus dans des domaines très variés (sport, art, théâtre, musique, loisirs, politique, etc.) avec des montants allant de 1000 à 5000 francs. Au total, l'Etat de Fribourg a mis à disposition un montant de 50 000 francs.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SPS](#)

#### 5.5.1.9 Service de l'action sociale

Le Service a été fortement mobilisé dans la gestion de la crise migratoire qui, depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine, s'est amplifiée avec l'augmentation des arrivées de requérants et requérantes d'asile provenant d'autres régions du monde.

Parallèlement, il a accompagné l'activité parlementaire en rapport avec la transmission au Grand Conseil du projet de [La loi sur les prestations complémentaires](#) pour familles, élaboré en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales ECAS, et du projet de loi sur l'aide sociale. Ces deux projets ont abouti avec l'[adoption](#) en votation populaire le 22 septembre 2024 de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) et l'adoption par le Grand Conseil le 9 octobre 2024 de la loi sur l'aide sociale (LASoc).

##### 5.5.1.9.1 Politique de l'asile

Sur l'ensemble de l'année 2024, la migration en provenance de l'Ukraine s'est stabilisée à un niveau particulièrement élevé, avec une légère diminution durant les mois de juin et octobre. Ainsi, ce sont 565 personnes qui sont arrivées d'Ukraine dans le canton. Les arrivées de personnes d'autres provenances que l'Ukraine (719 personnes) se sont également situées à un niveau haut, avec une baisse durant les mois de mai et août. Ainsi, en tout ce sont 1284 personnes (2023 : 1293) qui sont arrivées dans le canton. La fermeture de l'unité de soins à Billens en mai a été suivie, quelques semaines plus tard, de [l'ouverture d'un nouveau centre \(foyer des Coquelicots\)](#) à Givisiez pour l'accueil de personnes âgées ou vulnérables.

##### 5.5.1.9.2 Intégration et action sociale

Sur l'ensemble de l'année, le Service a poursuivi le renouvellement des mandats de prestations établis avec 35 associations pour un montant de 5 312 000 francs dédiés à l'intégration et à l'action sociale. Cette importante collaboration entre l'Etat et les associations témoigne de la forte implication du milieu associatif dans les efforts visant à soutenir l'insertion socioprofessionnelle, la formation, la parentalité, l'accueil d'urgence, la prévention ou les consultations sociales en faveur de différents publics dans le cadre de l'asile et des réfugié-e-s ou de l'aide sociale en général. Le nombre de personnes qui ont besoin de soutien et qui ont consulté Fribourg pour tous (FpT) pour être orientées vers les prestations adéquates est toujours en constante augmentation. Il s'élevait en 2024 à 2186 personnes (+ 69 % depuis 2019).

##### 5.5.1.9.3 Aide aux victimes d'infraction

Le canton travaille, en collaboration avec les autres cantons romands et le secrétariat général de la CDAS, à la mise en œuvre du **numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes**, qui devrait intervenir le 1<sup>er</sup> novembre 2025. Le coordinateur cantonal a participé tout au long de l'année à de nombreuses séances tant au niveau suisse que romand. Les cantons romands ont l'intention de mettre en place une ligne téléphonique unique pour leur territoire durant la nuit et le week-end. Le comité de pilotage du projet est présidé par le Chef du Service de l'action sociale du canton.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SASoc](#)

#### 5.5.1.10 Service de l'enfance et de la jeunesse

##### 5.5.1.10.1 Action sociale directe SASD

L'augmentation des effectifs du service a permis de diminuer le nombre de mandats et de dossiers enfants par EPT, pour arriver à 76 dossiers actifs, sans compter les enquêtes sociales et les MNA (mineur-e-s non accompagnée).

**Nouveau secteur.** Un nouveau secteur avec des missions spécifiques est né en 2024 : le SASD R+. Ses missions couvrent les curatelles de représentation dans les procédures civiles et pénales (art. 306 al. 2 CC), ainsi que les curatelles de recherche en paternité et en fixation de la créance alimentaire (art. 308 al. 2 CC). Cela comprend les tâches suivantes : représenter les enfants en cas d'empêchement ou de conflit d'intérêt des parents, lors de situations

urgentes ou non; proposer des mesures de protection si nécessaire; organiser, coordonner et communiquer avec les partenaires (Police, avocat-e-s, LAVI, Etat civil, etc.); suivre les procédures en tant que partie (Ministère public, Tribunal des mineurs, Tribunal civil).

**Nouvelle prestation.** Une nouvelle prestation ambulatoire socioéducative a été élaborée pour les institutions d'éducation, la « prise en charge externe intensive » (PCE Intensive). Un placement préalable d'au moins 48h du ou de la mineur-e est requis. La PCE est assurée par des éducateurs et éducatrices rattaché-e-s à l'institution d'éducation. Elle se termine dans les 6 mois. La PCE vise l'amélioration de la situation, avec pour objectif final l'autonomie. Ainsi, il ne s'agit pas d'un retour partiel en famille, mais d'un retour complet. Il ne s'agit pas non plus d'un suivi à domicile permanent, ni d'un contrôle social ou policier, ni d'une structure de jour, ni d'une manière de sortir un enfant du groupe car il ne veut pas collaborer, ni d'une place partielle. L'indication pour accéder à cette prestation est définie en collaboration entre le SEJ et les institutions, en tenant compte de l'âge de l'enfant, des ressources familiales, etc.

#### 5.5.1.10.2 Stratégie cantonale de la petite enfance

La Direction a présenté la première [\*\*Stratégie cantonale pour la petite enfance\*\*](#) approuvée le 28 mai 2024 par le Conseil d'Etat et élaborée avec d'autres directions, services et partenaires concernés. Cette stratégie constitue un jalon significatif dans la reconnaissance de l'importance des premières années de vie ainsi que du rôle crucial de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance (FAE-PE). Elle s'inscrit dans la politique de l'enfance et de la jeunesse, plus précisément dans la stratégie « Je participe ! » ainsi que dans différentes autres politiques en lien avec la famille, l'éducation, le social, la culture, l'aménagement du territoire, l'égalité des chances, la promotion de la santé et la prévention ainsi que l'intégration.

#### 5.5.1.10.3 Milieux d'accueil

La Direction a présenté le [\*\*rapport MICROGIS\*\*](#) mandaté, en collaboration avec l'Association des communes (ACF) et ses partenaires, pour faire le point sur l'adéquation entre l'offre et les besoins en places d'accueil extrafamilial dans le canton. Il relève que globalement, 71.1 % des besoins de conciliation sont couverts pour le préscolaire et 56.9 % pour l'extrascolaire. Des différences importantes sont constatées entre les districts.

#### 5.5.1.10.4 Enfants et jeunes en difficulté

Faisant suite à une journée au blanc du Conseil d'Etat consacrée à l'enfance en difficulté, une première *Journée cantonale : regards croisés sur la jeunesse en situation complexe* a été organisée par le Bureau de promotion des enfants et des jeunes BPEJ en mai 2024, conjointement avec les autres directions et services concernés.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du SEJ](#)

#### 5.5.1.11 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Le BEF a marqué [son jubilé](#) par une publication anniversaire et l'organisation d'une fêtes anniversaire rassemblant de nombreux et nombreuses partenaires issus des domaines politique et des institutions publiques et privées.

[Plus d'informations : rapport d'activité 2024 du BEF](#)

### 5.5.2 Chiffres clefs

#### 5.5.2.1 Statistiques des hôpitaux

##### Flux financiers 2024 entre Etat et Hôpitaux

| Flux financiers 2024 entre l'Etat et les hôpitaux | HFR                | RFSM              | HIB               | Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup> | Hors canton       | Total financement Hôpitaux |
|---------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| Prestations stationnaires à charge de l'Etat      | 120 006 000        | 26 187 000        | 11 010 029        | 33 423 741                                    | 98 920 182        | 289 546 952                |
| Remboursement Service Sinistres Suisse            | - 104 213          | -                 | - 21 299          | - 263 689                                     | - 148 786         | - 537 986                  |
| Financement de l'Etat hors achats de prestations  | 69 595 657         | 13 776 953        | 1 563 000         | -                                             | -                 | 84 935 610                 |
| <b>Total financement de l'Etat</b>                | <b>189 497 444</b> | <b>39 963 953</b> | <b>12 551 730</b> | <b>33 160 052</b>                             | <b>98 771 396</b> | <b>373 944 576</b>         |

| Flux financiers 2024 entre l'Etat et les hôpitaux                    | HFR        | RFSM      | HIB      | Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup> | Hors canton | Total financement Hôpitaux |
|----------------------------------------------------------------------|------------|-----------|----------|-----------------------------------------------|-------------|----------------------------|
| Correction du financement 2023 selon décompte définitif <sup>2</sup> | 14 873 265 | 4 671 500 | - 59 121 |                                               |             | 19 603 886                 |
| Total versement de l'Etat 2024                                       |            |           |          |                                               |             | 393 548 462                |

<sup>1</sup> Selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2024.

<sup>2</sup> Les décomptes définitifs 2024 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2025 et tiendront compte de l'activité définitive.

### Statistiques générales d'exploitation en 2024 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

| ETABLISSEMENTS                                               | Lits annuels moyens | Nombre de sorties (de chaque site) <sup>3</sup> | Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) <sup>4</sup> | Durée moyenne de séjour (de chaque site) | Durée moyenne de séjour (de chaque site) |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>HFR hôpital fribourgeois</b>                              |                     |                                                 |                                                                    | soins aigus                              | réadaptation                             |
| HFR Fribourg - Hôpital cantonal                              | 357                 | 17 013                                          | 99 166                                                             | 5,8                                      |                                          |
| HFR Tafers                                                   | 54                  | 1 259                                           | 15 812                                                             | 9,2                                      | 20,3                                     |
| HFR Riaz                                                     | 110                 | 2 613                                           | 32 376                                                             | 10,2                                     | 16,7                                     |
| HFR Meyriez-Murten                                           | 73                  | 1 423                                           | 27 755                                                             | 6,4                                      | 25,4                                     |
| <b>Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)<sup>1</sup></b>   |                     |                                                 |                                                                    |                                          |                                          |
| HIB, site d'Estavayer-le-Lac                                 | 47                  | 597                                             | 14 597                                                             |                                          | 24,5                                     |
| HIB, site de Payerne                                         | 105                 | 5 374                                           | 26 840                                                             | 5,1                                      |                                          |
| <b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale<sup>2</sup></b> |                     |                                                 |                                                                    |                                          |                                          |
| Centre de soins hospitaliers Marsens                         | 133                 | 1 798                                           | 48 945                                                             | 25,6                                     |                                          |
| RFSM, site de Villars-sur-Glâne                              | 61                  | 814                                             | 22 232                                                             | 26,2                                     |                                          |
| <b>Cliniques privées de Fribourg</b>                         |                     |                                                 |                                                                    |                                          |                                          |
| Swiss Medical network – Clinique Générale                    | 57                  | 3 014                                           | 9 823                                                              | 3,3                                      |                                          |
| Hôpital Daler                                                | 60                  | 6 436                                           | 18 713                                                             | 2,9                                      |                                          |

Etat provisoire au 20 janvier 2025

<sup>1</sup> Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y.c. les patients et patientes vaudois) et sans journées inappropriées.

<sup>2</sup> Nombre de journées facturées durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

<sup>4</sup> Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG et TARPSY.

**Hospitalisations hors canton.** Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2024 s'élève à 98 771 000 francs (2023 : environ 112 mios de francs), ce qui correspond à 13 074 cas (2023 : 13 850 cas).

#### 5.5.2.2 Dépistage du cancer du sein et du colon

En 2024, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a envoyé 22 017 invitations (2023 : 23 891) et 12 606 femmes (2023 : 13 778) ont participé au dépistage du cancer du sein. Pour le dépistage du cancer du côlon, ce sont 28 912 invitations (2023 : 35 577) qui ont été envoyées et 6802 hommes et femmes (2023 : 7824) qui ont participé. Environ 70 cancers du sein (2023 : 85) et 40 (2023 : 32) cancers du côlon et dysplasies de haut grade ont été détectés dans le cadre des programmes de dépistage (les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles pour 2024 au moment de la rédaction, certains cas détectés en fin d'année 2024 devant encore être confirmés).

### 5.5.2.3 Etablissements médico-sociaux

#### Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2024

|                                    | Lits long séjour<br>reconnus | dont lits en USD <sup>1</sup><br>et USP <sup>2</sup> | Lits long séjour<br>AOS | Lits court séjour |
|------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Sarine                             | 936                          | 42                                                   | 7                       | 14                |
| Singine                            | 375                          | 24                                                   | 2                       | 14                |
| Gruyère                            | 484                          | 21                                                   | 31                      | 11                |
| Lac                                | 275                          |                                                      | 2                       | 6                 |
| Glâne                              | 228                          | 24                                                   |                         | 5                 |
| Broye                              | 219                          | 15                                                   | 3                       | 6                 |
| Veveyse                            | 152                          | 15                                                   |                         | 6                 |
| IRSF (Fribourg)*                   |                              |                                                      | 56                      |                   |
| Unité EMS HFR*                     |                              |                                                      |                         | 17                |
| Unité EMS HIB                      |                              |                                                      |                         | 5                 |
| Résidence palliative EMS HFR*      |                              |                                                      |                         | 12                |
| USP Les Camélias (Marsens)*        | 15                           | 15                                                   |                         |                   |
| USP Les Grèves du Lac (Gletterens) | 10                           | 10                                                   |                         |                   |
| SEO (Billens)*                     |                              |                                                      |                         | 12                |
| La Famille au Jardin, St. Ursen    |                              |                                                      |                         | 2                 |
| <b>Total des lits/places</b>       | <b>2 694</b>                 | <b>166</b>                                           | <b>101</b>              | <b>104</b>        |

\* mission cantonale

<sup>1</sup> Unité spécialisée en démence

<sup>2</sup> Unité spécialisée psychiatrie âge avancé

### 5.5.2.4 Protection de l'enfance : statistiques placements

Fin 2024, 288 enfants étaient placé-e-s dans une institution ou en famille d'accueil, dont 43 hors canton. Cela représente **0.43 %** de la population des 0-17 ans et **10.75 %** des enfants suivis au SEJ.

Durant l'année 2024, entre 60 et 80 enfants étaient sur liste d'attente pour un placement.

#### Protection de l'enfance : placements

| Lieu                                            | Nouveaux placements |      |      | Placements effectifs<br>(en cours ou terminés) |      |      |
|-------------------------------------------------|---------------------|------|------|------------------------------------------------|------|------|
|                                                 | 2022                | 2023 | 2024 | 2022                                           | 2023 | 2024 |
| <b>Institutions pour placement courte durée</b> |                     |      |      |                                                |      |      |
| Transit                                         | 72                  | 69   | 64   | 75                                             | 80   | 81   |
| Time Out                                        | 2                   | 8    | 6    | 4                                              | 8    | 7    |
| <b>Institutions pour placement longue durée</b> |                     |      |      |                                                |      |      |
| Foyer Saint-Etienne Fribourg                    | 11                  | 16   | 14   | 38                                             | 41   | 46   |
| Foyer Saint-Etienne Sommentier                  | 2                   | 2    | 2    | 11                                             | 10   | 11   |
| Foyer des Bonnesfontaines                       | 12                  | 8    | 8    | 31                                             | 31   | 29   |
| Le Bosquet                                      | 17                  | 10   | 21   | 35                                             | 31   | 36   |
| Foyer des Apprentis                             | 5                   | 12   | 12   | 18                                             | 18   | 25   |
| Les Traversées                                  | 13                  | 8    | 5    | 20                                             | 19   | 16   |
| Unité Cottens                                   | -                   | -    | 8    | -                                              | -    | 8    |
| Kinderheim Heimelig                             | 2                   | 5    | 1    | 10                                             | 15   | 11   |
| Nid Clairval                                    | 1                   | 0    | 1    | 18                                             | 15   | 16   |
| Aux Etangs                                      | 3                   | 4    | 3    | 8                                              | 9    | 9    |
| Les Peupliers                                   | 3                   | 1    | 0    | 11                                             | 8    | 7    |

| Lieu                                     | Nouveaux placements |     |     | Placements effectifs<br>(en cours ou terminés) |     |     |
|------------------------------------------|---------------------|-----|-----|------------------------------------------------|-----|-----|
| Sunneblueme                              | 1                   | 1   | 0   | 6                                              | 6   | 6   |
| Autres                                   | 3                   | 0   | 1   | 5                                              | 1   | 1   |
| <b>Groupes de jour</b>                   |                     |     |     |                                                |     |     |
| Foyer Saint-Etienne Gjour Bulle          | 4                   | 10  | 1   | 4                                              | 14  | 8   |
| Foyer Saint-Etienne Gjour                | 1                   | 3   | 1   | 6                                              | 5   | 6   |
| Fribourg                                 |                     |     |     |                                                |     |     |
| <b>Familles d'accueil fribourgeoises</b> |                     |     |     |                                                |     |     |
| FACPer                                   | 10                  | 18  | 9   | 71                                             | 72  | 57  |
| FACRes                                   | 5                   | 2   | 3   | 23                                             | 11  | 18  |
| <b>Hors canton</b>                       |                     |     |     |                                                |     |     |
| Institutions longue durée                | 36                  | 21  | 21  | 74                                             | 52  | 47  |
| Institutions courte durée                | 0                   | 0   | 2   | 0                                              | 0   | 2   |
| FACRes                                   | 0                   | 0   | 1   | 0                                              | 0   | 1   |
| FACPer                                   | 0                   | 4   | 3   | 12                                             | 12  | 12  |
| Total                                    | 203                 | 202 | 187 | 480                                            | 459 | 460 |

### 5.5.2.5 Statistiques LAVI

Le nombre de nouvelles situations (306 consultations) pour les enfants a augmenté de 20% (2023 : 257).

#### Chiffres LAVI - Infractions

| Plusieurs réponses possibles                               | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Homicide                                                   | 20   | 5    | 7    |
| Homicide LCR                                               | 14   | 9    | 3    |
| Tentative d'homicide                                       | 6    | 6    | 6    |
| Lésions corporelles                                        | 149  | 179  | 232  |
| Lésions corporelles LCR                                    | 57   | 63   | 59   |
| Brigandage                                                 | 7    | 6    | 6    |
| Extorsion, chantage, menaces, contrainte                   | 98   | 60   | 70   |
| Infractions contre la liberté                              | 6    | 6    | 3    |
| Enlèvement de mineurs                                      | 0    | 3    | 4    |
| Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants                | 23   | 24   | 22   |
| Violation de l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes | 4    | 5    | 5    |
| Contrainte sexuelle, viol                                  | 15   | 13   | 9    |
| Autres infractions contre l'intégrité sexuelle             | 3    | 1    | 3    |
| Violence au sein du couple                                 | 27   | 36   | 58   |
| Mesures coercitives                                        | 12   | 14   | 24   |
| Autre selon CP                                             | 5    | 48   | 73   |
| Non clarifié                                               | 2    | 9    | 35   |

### 5.5.2.6 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges           | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Direction de la santé et des affaires sociales</b> | <b>196,90</b>       | <b>182,16</b>       | <b>14,74</b> |
| Administration centrale                               | 178,29              | 164,04              | 14,25        |
| 3600/SASS      Secrétariat général                    | 9,28                | 8,32                | 0,96         |
| 3605/SANT      Service de la santé publique           | 19,86               | 17,89               | 1,97         |
| 3606/DENT      Service dentaire scolaire              | 19,83               | 20,33               | -0,50        |

| <b>Pouvoirs – Directions</b> |                                        | <b>Comptes 2024</b> | <b>Comptes 2023</b> | <b>Ecart</b> |
|------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Centres de charges</b>    |                                        | <b>EPT</b>          | <b>EPT</b>          | <b>EPT</b>   |
| 3608/SMED                    | Service du médecin cantonal            | 17,81               | 17,20               | 0,61         |
| 3645/SOCI                    | Service de la prévoyance sociale       | 14,71               | 14,34               | 0,37         |
| 3650/AISO                    | Service de l'action sociale            | 22,34               | 19,72               | 2,62         |
| 3665/OCMF                    | Service de l'enfance et de la jeunesse | 74,46               | 66,24               | 8,22         |
| Secteur hospitalier          |                                        | 18,61               | 18,12               | 0,49         |
| 3619/EMSC                    | RFSM EMS Les Camélias                  | 18,61               | 18,12               | 0,49         |

#### 5.5.2.7 Fluctuation du personnel

| <b>Pouvoirs – Directions</b>                          |                                        | <b>Fluctuation 2024</b> | <b>Fluctuation 2023</b> |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Centres de charges</b>                             |                                        | <b>%</b>                | <b>%</b>                |
| <b>Direction de la santé et des affaires sociales</b> |                                        | <b>9,10</b>             | <b>7,73</b>             |
| 3600/SASS                                             | Secrétariat général                    | -                       | 10,46                   |
| 3605/SANT                                             | Service de la santé publique           | 9,57                    | 4,62                    |
| 3606/DENT                                             | Service dentaire scolaire              | 6,26                    | 3,89                    |
| 3608/SMED                                             | Service du médecin cantonal            | 3,47                    | 3,31                    |
| 3645/SOCI                                             | Service de la prévoyance sociale       | 2,84                    | 0                       |
| 3650/AISO                                             | Service de l'action sociale            | 8,08                    | 1,98                    |
| 3665/OCMF                                             | Service de l'enfance et de la jeunesse | 9,83                    | 15,04                   |
| Secteur hospitalier                                   |                                        |                         |                         |
| 3619/EMSC                                             | RFSM EMS Les Camélias                  | 8,13                    | 2,88                    |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

### Plus de chiffres clefs sur les entités de la DSAS

## 5.6 Direction des finances DFIN

### 5.6.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

#### 5.6.1.1 Secrétariat général (SG-DFIN)

A travers ses services, la Direction des finances veille à une gestion efficiente des ressources de l'Etat, notamment les ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Etant donné que la DFIN compte trois Services centraux parmi ses Unités administratives, le Secrétariat général est amené à jouer un rôle toujours plus marqué en faveur de la coordination.

Durant cette année 2024, Le Directeur des finances a présidé le Conseil d'Etat. Un nouveau collaborateur a rejoint le Secrétariat général en tant que Correspondant en Sécurité de l'information et en Protection des données.

Le Directeur des finances a participé notamment à trois séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) ainsi qu'à quatre séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins. Il a également pris part à deux reprises à la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique.

Concernant les affaires contentieuses portant sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat, le nombre de dossiers est resté stable par rapport aux années précédentes.

#### 5.6.1.2 Administration des finances (AFin)

En 2024, l'activité de l'AFin a été très intense. La section « Affaires financières » a procédé à l'examen de nombreux projets et demandes de préavis à l'intention du Conseil d'Etat, des Directions, services et établissements, conformément aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et à la loi sur les subventions. Plus de 350 dossiers

comportant des incidences financières pour l'Etat ont ainsi été examinés. De plus, la section « Affaires financières » s'est également engagée dans les tâches liées aux relations financières avec la Confédération, dans la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, dans l'analyse du programme d'allègement des finances fédérales et du lancement du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). La Comptabilité générale a concentré ses efforts sur la tenue et la clôture des [comptes](#), le paiement des fournisseurs, la gestion de la trésorerie, l'encaissement et le suivi des débiteurs par l'intermédiaire du Service financier cantonal. Elle est également responsable des comptes courants Etat-communes et Etat-Confédération et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. La section Planification financière et contrôle budgétaire (PFCB) a consacré de nombreuses séances à la préparation du projet de [budget 2025](#) et à l'[actualisation du plan financier 2025-2028](#). Le Conseil d'Etat a arrêté le budget 2025 lors de sa séance du 10 septembre 2024 puis l'a transmis au Grand Conseil. Ce dernier l'a traité lors de la session de novembre 2024 et l'a adopté le 20 novembre 2024 sans modification. Un rapport sur l'actualisation du plan financier a été transmis au Grand Conseil en décembre 2024. En fin d'année 2024, la section PFCB a analysé 51 demandes de crédits supplémentaires (53 en 2023) qui représentent un montant total de dépenses de 41,7 millions de francs (28,3 millions de francs en 2023). Un projet de décret y relatif sera transmis au Grand Conseil. Comme depuis 2022, la section Nouveaux instruments de gestion financière NIGEFI s'est concentrée, en collaboration avec le SITel, sur le projet Transformation SAP (S/4 Finances) avec la poursuite des travaux de conception de la future solution SAP. Les travaux liés au projet de dématérialisation des factures fournisseurs et à la mise en œuvre d'un outil de gestion budgétaire (SACP) se sont également poursuivis. Toutes les sections de l'AFin se sont très fortement impliquées dans ces trois projets afin d'être prêtes pour la mise en production prévue le 01.01.2025. A cette date, les projets SAP S/4 HANA et SACP seront déployés. La partie « dématérialisation des factures fournisseurs » débutera en février 2025. La section Instruments de gestion financière et gestion des subventions (SIGEFIS) s'occupe de la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès de différentes unités administratives, de la gestion des participations pour l'ensemble de l'administration cantonale et de l'examen périodique des subventions. L'AFin assure également l'accueil et la réception du public du bâtiment des finances.

#### **5.6.1.3 Service cantonal des contributions (SCC)**

En 2024, comme les années précédentes, le Service cantonal des contributions (SCC) a relevé de nombreux défis.

##### **5.6.1.3.1 Organisation du Service**

Le call-center du SCC est le plus grand centre d'appels de l'Etat de Fribourg. A ce titre, et afin de faire face au nombre croissant d'appels, le service a réorganisé sa cascade en y intégrant des agents de son secteur relation contribuable pour répondre aux questions de niveau 1. Cela a permis de gagner en efficience en diminuant le personnel spécialisé en taxation mis à contribution.

Afin de relever au mieux les défis liés à la numérisation, le SCC et le SITel ont démarré un projet commun nommé OSMOSE. L'objectif est de rétablir et mettre en œuvre une collaboration harmonieuse, permettant de faire évoluer le système d'information fiscal dans un contexte de digitalisation. Ce projet doit permettre la transition vers un nouveau modèle opérationnel de collaboration entre le SCC et le SITel dans le cadre de l'OGDSI.

##### **5.6.1.3.2 Modifications légales**

Comme pour chaque nouvelle période fiscale, les secteurs du SCC ont dû conjuguer avec les différents changements et particularités intervenus pour la période de taxation.

Afin de continuer à soutenir la population fribourgeoise, le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu a été maintenu, en 2024, à 96 % de l'impôt cantonal de base. En 2024, les travaux de taxation ont concerné principalement la période fiscale 2023 pour laquelle les modifications légales sont les suivantes : En raison de la forte augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), les barèmes et déductions ont été adaptés aux effets de la progression à froid. De nouveaux barèmes ont également été mis en œuvre dans le cadre de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance (2e pilier et 3e pilier A). Une déduction sociale pour enfant majeur a été introduite pour les parents divorcés, séparés ou non mariés qui versent des contributions d'entretien sans pouvoir les déduire. Par ailleurs, la déduction pour frais de transport entre le domicile et le lieu de travail a été plafonnée à 12 000 francs au niveau

cantonal. En matière de perception, l'intérêt compensatoire qui, jusqu'alors était perçu entre le terme général d'échéance et la date du décompte de la période fiscale en cas de paiement d'acomptes inférieurs au montant du décompte, a été supprimé.

#### 5.6.1.3.3 Contexte global

À la suite de la modification de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le SCC est devenu l'autorité de taxation et le service compétent pour l'estimation des plus-values dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023. De nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont pu être engagés pour ces tâches. Ceux-ci représentent à fin 2024 5,5 EPT dont 1,2 EPT travaillant pour l'administration et 4,3 EPT (dont 3,3 EPT pour une durée limitée) pour les estimations. Les premières taxations ont pu être envoyées au printemps et l'avancement des travaux se poursuit comme prévu. Près de la moitié des dossiers ouverts entre 2018 et 2023 ont déjà pu être traités.

La Suisse a introduit l'imposition minimale de l'OCDE de 15 % pour les grandes entreprises internationales le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Afin de garantir son application au niveau cantonal, le SCC est engagé dans les formations en lien avec cette réforme ainsi que sa mise en œuvre au niveau informatique.

#### 5.6.1.4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

La mise en œuvre de la Politique RH – élaborée avec la participation active des partenaires reconnus – suit son chemin. Après l'enquête globale en 2022, un sondage a été mené en 2024. Plus de 900 collaborateurs et collaboratrices y ont participé, soit un taux de réponse de 64 %. Les résultats globaux sont positifs notamment au niveau du contenu du travail qui suscite un sentiment d'accomplissement. Un progrès notable est observé dans la conduite par objectifs (ODE), reflétant une amélioration de la clarté et de la définition des objectifs. La prochaine enquête globale aura lieu en 2026.

En 2024, l'Etat-employeur a mis en œuvre plusieurs initiatives clés visant à renforcer un environnement de travail inclusif, stimulant et respectueux du bien-être de chaque collaborateur-trice. Un programme d'intégration à la place de travail a été développé pour accueillir les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes et faciliter leur adaptation. La possibilité d'un accompagnement personnalisé continue d'être offerte pour soutenir le développement personnel et professionnel de chacun-e, et plusieurs projets sont en cours pour encourager l'évolution des compétences.

Afin de préserver la santé et promouvoir le bien-être, un concept de promotion de la santé psychique et de prévention des risques psychosociaux a été mis en place, ainsi qu'un programme de maintien en emploi. Ces mesures ont pour objectif de garantir un environnement de travail sain et sécurisant, avec un déploiement complet prévu dans les deux prochaines années. Une première mesure de maintien en emploi a été réalisée avec l'adoption de l'ordonnance sur la réintégration des personnes atteintes dans leur santé.

La mise en œuvre du système de sécurité et de protection de la santé au travail s'est poursuivie avec la détermination des dangers dans les services et établissements de l'Etat. Ceci afin de vérifier si les mesures de protection adaptées pour protéger la santé du personnel sont en place. Cette action se poursuivra ces prochaines années.

La diversité et l'inclusion sont également au cœur des préoccupations de l'Etat-employeur. Un concept global est en cours de développement. Sa mise en œuvre interviendra ensuite progressivement afin de créer un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux des différences.

Des avancées significatives ont été réalisées pour soutenir l'encadrement. Des formations et un guide des bonnes pratiques sur le management bienveillant seront proposés, notamment au travers du programme de formation 2025.

Dans le projet pénibilité, l'élaboration de deux premières mesures a été étudié par le SPO en collaboration avec les partenaires reconnus. Il s'agit de l'octroi de jours de congés supplémentaires et la création d'un crédit de reconversion. Pour l'heure, le Conseil d'Etat a délimité le périmètre aux fonctions les plus pénibles sous l'angle physique. Un projet d'ordonnance, qui devra être soumis à consultation, est en préparation.

Diverses actions ont été réalisées afin d'améliorer la présence et le positionnement de l'Etat-employeur : enrichissement des informations disponibles sur le site internet de l'Etat, mise en place d'une stratégie de marketing sur les réseaux sociaux, présence à des salons des métiers des universités et hautes écoles.

Concernant l'évaluation des fonctions, 2024 a été marqué par la mise en application de la nouvelle ordonnance concernant les fonctions de cadres intermédiaires (environ 600 collaborateurs et collaboratrices). La Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) a commencé à traiter les différentes requêtes de décision formelle reçues pour le domaine des soins. Le Conseil d'Etat a communiqué en décembre sa décision concernant la fonction de technicien-ne en radiologie (TRM). Les 11 autres requêtes dans le domaine des soins devraient être traitées d'ici la fin de l'été 2025.

#### 5.6.1.5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

L'année 2024 a été marquée par des réflexions d'ordre stratégique menées au niveau du Conseil d'Etat et de la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI). Ces réflexions ont notamment débouché sur des mandats confiés au SITel et qui devraient permettre à terme d'améliorer la planification stratégique et financière et d'établir une vision de cyber-résilience et de souveraineté numérique. Le SITel a par ailleurs poursuivi sa réforme visant à remédier à l'obsolescence et à soutenir une gestion efficiente du cycle de vie des systèmes d'information (ELAN/ EORO). Ainsi, la transformation à venir des prestations du SITel, tout comme l'évolution de son organisation pour y parvenir, ont généré une forte activité sans pour autant freiner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat et de son plan directeur.

Afin de garantir l'utilisation optimale de l'enveloppe informatique et l'avancement des projets conformément à l'application de la directive sur les réallocations et reports de crédits, des réallocations budgétaires ont été effectuées tout au long de l'année pour un montant total de 21 millions (32 % de l'enveloppe informatique). Les projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont par exemple les projets e-Justice, Transformation SAP et Référentiel cantonal.

Le service s'est très fortement impliqué dans le programme de restructuration et de standardisation des systèmes d'information (ELAN) et la révision de sa propre organisation (EORO). Dans le cadre d'un pilote en collaboration avec le Secrétariat du Grand Conseil, ces nouvelles orientations, basées sur des technologies en nuage, doivent permettre le déploiement de la nouvelle version du site Parlinfo.fr.ch au début de 2025. Le bilan de ce pilote sera exploité dans le cadre des 5 projets systémiques qui seront réalisés en 2025, concernant notamment les numéros d'urgence et la fiscalité.

La stratégie du Conseil d'Etat a été soutenue par 175 projets (y compris missions MCO), dont 46 ont été lancés en 2024 et 64 terminés cette même année. On note une stabilité de l'enveloppe financière allouée aux projets informatiques par rapport à 2023 (voir infographie no 1 au point 5.6.2.6, partie en vert foncé du diagramme en colonnes).

Le volume des prestations de support fournies en 2024 se révèle en augmentation par rapport à 2023, avec environ 25 000 incidents (+ 25 %) et 31 000 demandes (+ 4 %). En outre, le SITel a démarré en 2024 une vingtaine de nouvelles missions de maintenance parmi les 60 traitées cette même année. Au niveau budgétaire, la part MCO de l'enveloppe informatique s'est accrue de manière significative par rapport à 2023 (voir infographie no 1 au point 5.6.2.6, partie en vert clair du diagramme en colonnes).

Concernant le personnel, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'un riche programme de formation continue renforçant l'attractivité de l'Etat comme employeur. Par ailleurs, la possibilité d'effectuer du travail mobile est offerte à l'ensemble du personnel interne, contribuant à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. En tant qu'entreprise formatrice, le service a formé en 2024 huit apprenti-e-s informaticien-ne-s (deux par année d'apprentissage). De plus, le SITel développe des synergies avec d'autres services de l'Etat s'agissant des CFC de médiamaticien-ne et d'employé-e de commerce. Enfin, le SITel se distingue par un taux de rotation inférieur aux autres entreprises informatiques.

#### 5.6.1.6 Service de la géoinformation (SGéo)

L'année sous revue a marqué une étape décisive pour la géoinformation au sein du canton de Fribourg. Le Service de la géoinformation a débuté la mise en œuvre de la législation y afférente, mis sur pied la Commission de géoinformation et sensibilisé les cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg lors de leur Conférence annuelle. En outre et

conformément aux stratégies et aux plans de mesures de la Confédération, le canton de Fribourg a conclu les conventions-programmes avec la Confédération pour les années 2024-2027.

#### **5.6.1.6.1 Mensuration officielle (MO)**

La Direction fédérale des mensurations cadastrales a officiellement reconnu les deux dernières entreprises de premier relevé, couvrant une superficie totale de 5965 hectares sur les communes de Jaun et Neyruz. Ceci représente 3,6 % de la superficie cantonale. Par ailleurs, l'entreprise de nouveau relevé consécutif au remaniement parcellaire de Belmont-Broye a été vérifiée et son enquête publique est planifiée.

Neuf entreprises de renouvellement de la mensuration sont en cours, couvrant une superficie de 6575 hectares. À celles-ci s'ajoutent trois entreprises de renouvellement attribuées en 2024, représentant 3364 hectares supplémentaires. Ces dernières, impliquant un engagement financier d'environ 2,95 millions de francs, bénéficient d'une contribution fédérale de 730 000 francs.

La mise à jour permanente de la mensuration officielle garantit l'actualité des géodonnées de la MO en partenariat avec les ingénieurs géomètres brevetés. En 2024, 2407 affaires ont été traitées, marquant une diminution de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Les projets en cours concernent la mise en conformité de la nomenclature (réalisée à 57 %), la rectification des superficies de bien-fonds (83 %) et l'harmonisation de la limite territoriale avec le canton de Vaud (35 %). La migration du logiciel de gestion des affaires de la mensuration officielle a permis de se conformer aux standards informatiques actuels tout en pérennisant l'interaction numérique avec les ingénieurs géomètres privés et le registre foncier.

#### **5.6.1.6.2 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)**

Le CCSIT veille à ce que l'infrastructure et les solutions qu'il propose restent performantes et fiables. A cet effet, il a effectué en 2024 la migration de toutes les applications SIG standards, remplacé plusieurs serveurs et mis en place une nouvelle infrastructure pour la diffusion de contenus géographiques au grand-public. Il a également développé des outils d'administration et optimisé les processus dans l'optique de faciliter la gestion des géodonnées et des utilisateurs.

Le principal projet de l'année 2024 est la migration du portail cartographique, dont la technologie est obsolète, vers une solution moderne qui offre de nouvelles fonctionnalités et une gestion optimisée. La migration des thèmes du portail cartographique a été effectuée avec soin afin de garantir la continuité et la cohérence avec l'ancien portail. Le déploiement du nouveau portail cartographique est planifié pour le début de l'année 2025.

#### **5.6.1.6.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière**

De nouvelles fonctionnalités ont été développées afin de publier des modifications en cours, avec ou sans effet anticipé. Ces nouvelles possibilités sont actuellement utilisées pour les limites forestières statiques ainsi que pour les RDPPF fédérales.

L'utilisation du cadastre RDPPF comme organe officiel de publication, en complément à la feuille officielle, a été utilisée pour la mise à l'enquête des limites forestières statiques de six communes.

Enfin, le SGéo a mis en place un système d'annonce lors de l'inscription d'entreprises de mensuration officielle au registre foncier. Informés des modifications de ces géodonnées de référence, les services compétents pourront ainsi plus facilement mettre à jour leurs propres géodonnées.

#### **5.6.1.6.4 Cadastre des conduites**

Institué par les nouvelles bases légales sur la géoinformation, le cadastre des conduites recensera les conduites relatives aux réseaux de l'eau potable, des eaux usées, de l'électricité, du gaz, du chauffage à distance pour les installations d'une puissance supérieure à 300 kW, des communications et d'irrigation.

Le SGéo a réalisé un état de la situation prévalant à Fribourg pour chaque type de conduite et mené les premières réflexions techniques sur le modèle de données et les flux d'informations entre les propriétaires de réseaux, les services compétents du canton et le SGéo.

Ces derniers ont défini l'organisation du projet et esquissé les prochaines étapes qui permettront d'introduire le cadastre des conduites d'ici au 1er mars 2027.

#### **5.6.1.7 Registre foncier (RF)**

Outre les activités principales, juridiques et administratives, découlant du traitement des réquisitions d'inscriptions, les registres fonciers ont poursuivi les travaux d'introduction du registre foncier fédéral des communes tenues sur cadastre cantonal et le traitement de remaniement parcellaire. Ainsi, au cours de l'année, les données du registre foncier fédéral des communes de Montagny (secteur Montagny-la-Ville et Montagny-les-Monts), Châtillon-Font-Lully-Châbles-Estavayer, Chapelle, Rue (secteur Promasens), Rue (secteur Gillarens) ont été mises en vigueur.

Sur demande, les registres fonciers délivrent régulièrement des extraits officiels informant de l'état des droits relatifs aux immeubles. En 2024, le nombre de consultations publiques et gratuites des données du registre foncier informatisées via l'application RFpublic a nettement diminué, alors que les consultations par des utilisateurs professionnels via l'application dédiée Intercapi ont augmenté.

Conformément au droit fédéral, l'attribution du numéro AVS dans le registre des personnes physiques a été poursuivie. Par ailleurs, la procédure fédérale d'approbation des plans de chemins de fer a été mise en œuvre dans différents secteurs du canton.

Au niveau informatique, le comité RF a participé à plusieurs séances avec le SITel, la société BEDAG (éditeur et prestataire de son application métier Capitastra) et les clients de Capitastra. Les projets informatiques en cours se sont poursuivis, notamment ceux concernant l'interface permettant la recherche d'immeuble au niveau fédéral, l'introduction du numéro AVS comme attribut supplémentaire d'authentification des personnes physiques ainsi que les remédiations de l'obsolescence des applications. Les registres fonciers ont dû répondre à des exigences de support spécifiques liées à Capitastra et aux solutions périphériques correspondantes. La disponibilité du service informatique métier a ainsi pu être assurée.

L'Association fribourgeoise des conservatrices du registre foncier est présidée par la conservatrice du registre foncier du district de la Singine. Dans le cadre de groupes de travail, les conservatrices ont pris position sur la révision du droit de la propriété par étage, sur la révision de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), sur l'avant-projet de modification de la loi sur le registre foncier (LRF). Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Géoinformation (LGéo), les modifications qui y sont inhérentes ont dû être mises en œuvre. En outre, l'introduction de l'art. 19a de la loi sur les droits de mutation et les droits de gage immobilier (LDMG) concernant l'acquisition d'un premier logement a entraîné un surcroît de travail important pour tous les registres fonciers.

Au cours de l'année, le comité de l'AFCRF a rencontré la Chambre des notaires, l'Autorité foncière, le comité de l'Association des géomètres et le Service de la Géoinformation.

#### **5.6.1.8 Service de l'inspection des finances (IF)**

L'IF, service rattaché administrativement à la DFIN mais indépendant dans l'exercice de ses attributions, a émis 86 rapports d'audit et formulé 44 recommandations (voir la répartition par Direction dans les chiffres clés, point 5.6.2.9). Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2024 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

En 2024, l'IF est intervenue à la demande d'un Conseiller d'Etat, pour un examen de pièces comptables relatives à un dossier de sa direction. Le but de cette expertise était de déceler d'éventuelles malversations financières.

#### **5.6.1.9 Autorité de surveillance du registre foncier (ASRF)**

L'Autorité de surveillance du registre foncier a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Il est à relever qu'elle a été saisie en 2024 de sept recours, contre neuf en 2023. Durant l'année 2024, six décisions ont été rendues (trois en français et trois en allemand), dont trois relatives à des affaires introduites en 2023 (deux rejets, trois admissions, une irrecevabilité). Le traitement des quatre recours pendants est reporté en 2025. Durant l'exercice 2024, l'Autorité a pu se concentrer en particulier sur la surveillance judiciaire, une partie importante de l'activité de la surveillance administrative étant exercée par la Direction des finances depuis janvier 2023. Elle relève en outre que

le nombre de recours dont elle est saisie a légèrement diminué par rapport aux deux dernières années. Enfin, l'Autorité a visité tous les Registres fonciers en 2024 et a procédé à des contrôles par sondages.

En 2024, l'Autorité a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. Me Julien Francey, avocat à Fribourg, a assumé la fonction de vice-président et a siégé, à l'instar de Mme Rose-Marie Genoud (démissionnaire au 31 décembre 2024), comme membre. M. Jérôme Delabays, juge au Tribunal cantonal, de même que M. Christoph Merk, inspecteur du registre foncier et du notariat du canton de Zoug depuis le mois de novembre 2024, et Me Sébastien Dorthe, avocat à Fribourg, ont fonctionné comme membres suppléants. La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par M. Xavier Morard, greffier auprès du Tribunal de la Sarine

#### **5.6.1.10 Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)**

Lors de la réunion plénière de la CEIM qui s'est déroulée le 22 novembre 2024, les activités de la Commission ont été passées en revue. Au total trois estimations en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutations ont été réalisées en 2024.

- > Terrain à Essert : Dans l'hypothèse que cette partie de terrain d'environ 300 m<sup>2</sup> soit détachée de l'article RF 3029, elle offre des possibilités de construction très limitées malgré la situation en zone centre village. Sa largeur de 11 mètres déduite de la distance aux limites restreint le potentiel constructible. Sur la base de valeurs comparatives, la conclusion de l'estimation donne une valeur vénale de 230 francs/m<sup>2</sup>.
- > Parcels à Pont-la-Ville de 919 et 920 m<sup>2</sup> : Il s'agissait de deux belles parcelles. Sur la base de diverses valeurs comparatives et au vu du dégagement, de la situation, de la privacité et du potentiel constructible, la conclusion de l'estimation donne une valeur vénale de 630 francs/m<sup>2</sup> et 680 francs/m<sup>2</sup> pour la plus intéressante. Une prise de position a été transmise au Registre Foncier après l'estimation, à la suite d'une réclamation déposée par le notaire Me Peiry.
- > Parcels à Botterens de 560 m<sup>2</sup> : Un droit de passage restreignant totalement le potentiel constructible sur cette parcelle, l'estimation tient à l'indice de construction uniquement, revendable dans le cadre de développements futurs dans le quartier. La conclusion de l'estimation donne une valeur vénale de 240 francs/m<sup>2</sup>.

[Toutes les actualités de la DFIN](#)

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DFIN](#)

#### **5.6.2 Chiffres clés**

##### **5.6.2.1 Etat du personnel**

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                   | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Direction des finances</b>                                 | <b>499,54</b>       | <b>484,42</b>       | <b>15,12</b> |
| Administration centrale                                       | 499,54              | 484,42              | 15,12        |
| 3700/FINS Secrétariat général                                 | 6,74                | 7,27                | - 0,53       |
| 3705/TRES Administration des finances                         | 28,93               | 28,19               | 0,74         |
| 3710/IFEF Inspection des finances                             | 8,30                | 7,67                | 0,63         |
| 3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications | 146,81              | 138,65              | 8,16         |
| 3730/OPER Service du personnel et d'organisation              | 39,20               | 38,24               | 0,96         |
| 3740/SCCF Service cantonal des contributions                  | 207,04              | 204,53              | 2,51         |
| 3760/SCAD Service de la géoinformation                        | 18,68               | 18,93               | - 0,25       |
| 3765/RFON Registres fonciers                                  | 43,84               | 40,94               | 2,90         |

### 5.6.2.2 Fluctuation du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                   |  | Fluctuation 2024 % | Fluctuation 2023 % |
|---------------------------------------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| <b>Direction des finances</b>                                 |  | <b>4,38</b>        | <b>4,50</b>        |
| 3700/FINS Secrétariat général                                 |  | 0                  | 14,20              |
| 3705/TRES Administration des finances                         |  | 0                  | 3,26               |
| 3710/IFEF Inspection des finances                             |  | 0                  | 0                  |
| 3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications |  | 4,64               | 6,40               |
| 3730/OPER Service du personnel et d'organisation              |  | 3,65               | 6,48               |
| 3740/SCCF Service cantonal des contributions                  |  | 4,85               | 2,42               |
| 3760/SCAD Service du cadastre et de la géomatique             |  | 5,35               | 0                  |
| 3765/RFON Registres fonciers                                  |  | 5,85               | 8,46               |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

### 5.6.2.3 Administration des finances (AFin)

| Résultats des comptes 2023 | Charges Dépenses mios | Revenus Recettes mios | Excédents (+) Déficits (-) mios |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Compte de résultats        | 4 222,2               | 4 222,4               | + 0,2                           |
| Compte des investissements | 246,1                 | 34,5                  | - 211,6                         |

| Résultats du budget 2025   | Charges Dépenses mios | Revenus Recettes mios | Excédents (+) Déficits (-) mios |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Compte de résultats        | 4 326,1               | 4 326,8               | + 0,7                           |
| Compte des investissements | 260,1                 | 50,9                  | - 209,2                         |

### 5.6.2.4 Service cantonal des contributions (SCC)

| Etat du personnel | 2023       | 2024       | Evolution |
|-------------------|------------|------------|-----------|
| EPT               | 205,64     | 208,54     | 1,4 %     |
| Budget            | 21 750 870 | 23 050 600 | 6,0 %     |

| Taxation impôts ordinaires                     | Période fiscale 2022 | Période fiscale 2023 | Evolution |
|------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| Personnes physiques Nombre de dossiers à taxer | 213 169              | 216 610              | 1,6 %     |
| Personnes physiques Avancement au 31.12.N+1    | 81,5 %               | 82,4 %               | 1,1 %     |
| Personnes morales Nombre de dossiers à taxer   | 17 661               | 18 343               | 3,9 %     |
| Personnes morales Avancement au 31.12.N+1      | 63 %                 | 63,2 %               | 0,3 %     |
| Impôt à la source Nombre de dossiers à taxer   | 6 332                | 6 790                | 7,2 %     |
| Impôt à la source Nombre de sourciers          | 25 704               | 25 350               | - 1,4 %   |

| Nombre de dossiers traités               | 2023  | 2024  | Evolution |
|------------------------------------------|-------|-------|-----------|
| Gains immobiliers                        | 3 156 | 2 628 | - 16,7 %  |
| Taxe sur la plus-value                   | N/A   | 373   | N/A       |
| Successions et donations                 | 491   | 444   | - 9,6 %   |
| Remises d'impôt                          | 172   | 165   | - 4,1 %   |
| Soustractions / Dénonciations spontanées | 821   | 879   | 7,1 %     |

| <b>Encaissement des impôts par le canton</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>Evolution</b> |
|----------------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Arrangement de paiements                     | 27 882      | 29 690      | 6,5 %            |
| Commandements de payer                       | 20 102      | 21 742      | 8,2 %            |

| <b>Impressions et mise sous pli</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>Evolution</b> |
|-------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Impressions                         | 6 566 435   | 6 274 641   | - 4,4 %          |
| Mise sous pli                       | 6 040 518   | 5 898 126   | - 2,4 %          |

| <b>Call-center taxation personnes physiques et encaissement</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>Evolution</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre d'appel reçus                                            | 169 470     | 154 737     | - 8,7 %          |
| Nombre d'appels répondus                                        | 140 659     | 132 374     | - 5,9 %          |

#### 5.6.2.5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

| <b>Participation du personnel de l'Etat au cours de formation continue</b>             | <b>2022</b>   | <b>2023</b>   | <b>2024</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Formation continue tout public                                                         | 854           | 691           | 1551        |
| Formation continue des cadres (hors cursus introductif)                                | 104           | 176           | 182         |
| Formation introductory des cadres                                                      | 88            | 105           | 102         |
| Formation à la prévention et gestion des conflits et du harcèlement (dispositif OHarc) | 155           | 330           | 274         |
| Formation informatique                                                                 | 84            | 86            | 178         |
| Formation aux premiers secours                                                         | 129           | 264           | 207         |
| Formation continue des apprenti-e-s et stagiaires MPC                                  | Non référencé | Non référencé | 166         |
| <b>Total</b>                                                                           | <b>1414</b>   | <b>1652</b>   | <b>2660</b> |

| <b>Consultation Espace santé-social</b>                                                  | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de personnes suivies                                                              | 506         | 583         | 624         |
| Nombre de nouvelles ouvertures                                                           | 281         | 308         | 522         |
| Rencontres/téléphones/visioconférences avec la personne concernée ou des tiers impliqués | 1 958       | 2 070       | 2 004       |
| Entretiens de réseau/bilans/médiations                                                   | 161         | 173         | 187         |
| Echanges d'emails avec la personne concernée ou des tiers                                | 4 623       | 4 862       | 5 200       |

### 5.6.2.6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

#### 1. Evolution budgétaire de l'enveloppe informatique (chiffres en millions)



#### Nombre de projets :

| Importance financière (en CHF) | Projets en cours démarrés avant 2024 | Projets en cours démarrés en 2024 | Projets clôturés en 2024 | Total projets traités en 2024 | Total projets traités en 2023 |
|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| >= 3 000 000                   | 8                                    | 3                                 | 1                        | 12                            | 8                             |
| >= 400 000                     | 14                                   | 2                                 | 8                        | 24                            | 29                            |
| > 100 000                      | 22                                   | 11                                | 17                       | 50                            | 51                            |
| < = 100 000                    | 6                                    | 8                                 | 15                       | 29                            | 38                            |
| Mission MCO                    | 15                                   | 22                                | 23                       | 60                            | 56                            |
| <b>Totaux :</b>                | <b>65</b>                            | <b>46</b>                         | <b>64</b>                | <b>175</b>                    | <b>182</b>                    |

(MCO : Maintien en condition opérationnel)

### 5.6.2.7 Service de la géoinformation (SGéo)

| Désignation      | Foncier    | Technique      | Bâtiments projetés | Total         |
|------------------|------------|----------------|--------------------|---------------|
| Dossiers traités | 637 (- 3 ) | 1 770 (- 22 5) | 903 (- 15 %)       | 3 310 (- 17 ) |

| Standard de qualité | BF en vigueur Surface [ha] | BF en vigueur Surface [%] | BF projetés Surface [ha] | BF projetés Surface [%] |
|---------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| MO93                | 72 350                     | 43                        | 105 487                  | 63                      |
| NP                  | 61 367                     | 37                        | 61 324                   | 37                      |
| NP ps               | 3 117                      | 2                         | 363                      | 0                       |
| Graphique           | 30 411                     | 18                        | 71                       | 0                       |
| <b>Total</b>        | <b>167 245</b>             | <b>100</b>                | <b>167 245</b>           | <b>100</b>              |

| Désignation            | PR [ha]     | REN [ha]      | MPD [ha]      | Total [ha]    |
|------------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Entreprises achevées   | 5 965       | ---           | 7 940         | 13 905        |
| Entreprises en cours   | 633         | 6 575         | 5 487         | 12 695        |
| Entreprises attribuées | ---         | 3 624         | ---           | 3 624         |
| <b>Total</b>           | <b>6598</b> | <b>10 199</b> | <b>13 427</b> | <b>30 224</b> |

|                                                        |                                                        |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>23</b>                                              | <b>513</b>                                             |
| Thèmes sur le portail cartographique                   | Géodonnées sur le portail cartographique map.geo.fr.ch |
| <b>74</b>                                              | <b>446</b>                                             |
| Applications cartographiques web en production         | Géodonnées publiées sur le géoportail geo.fr.ch        |
| <b>680</b>                                             | <b>26</b>                                              |
| Fiches de métadonnées                                  | Géodonnées publiées sur geodienste.ch                  |
| <b>196</b>                                             | <b>22</b>                                              |
| Jeux de données sur opendata swiss                     | Restrictions publiées dans le cadastre RDPPF           |
| <b>1 800</b>                                           | <b>1 600</b>                                           |
| Extraits statiques hebdomadaires du cadastre RDPPF     | Extraits dynamiques hebdomadaires du cadastre RDPPF    |
| <b>2895</b>                                            | <b>146</b>                                             |
| « Objets » (géodonnées) dans la base de données du SIT | Géodonnées stockées hors base de données               |

#### 5.6.2.8 Registre foncier (RF)

|                                                  | <b>2024</b>    | <b>2023</b>    | <b>Evolution</b> |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Nombre de réquisitions inscription               | 33 668         | 30 493         | + 10 %           |
| Nombre d'extraits officiels délivrés             | 18 716         | 17 250         | + 8 %            |
| Droits de mutation                               | CHF 45 489 438 | CHF 46 975 210 | - 3 %            |
| Droits sur gages immobiliers                     | CHF 16 598 869 | CHF 14 777 110 | + 12 %           |
| Impôt sur la diminution de l'aire agricole       | CHF 2 125 893  | CHF 2 285 501  | - 7 %            |
| Nombre de publications de transfert de propriété | 5 338          | 5 781          | - 7 %            |

#### 5.6.2.9 Service de l'inspection des finances (IF)

| <b>La répartition par Direction est la suivante</b>                   | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Chancellerie                                                          | 3           | 4           |
| Formation et affaires culturelles                                     | 9           | 9           |
| Sécurité, justice et sport                                            | 11          | 24          |
| Institutions, agriculture et forêts                                   | 13          | 6           |
| Economie, emploi et formation professionnelle                         | 13          | 13          |
| Santé et affaires sociales                                            | 16          | 16          |
| Finances                                                              | 15          | 7           |
| Développement territorial, infrastructures, mobilité et environnement | 6           | 4           |

Plus de chiffres clés sur les entités de la DFIN

### 5.7 Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME

#### 5.7.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

La DIME est responsable du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Cela signifie entre autres qu'elle participe à la décision de ce qui peut être construit et qu'elle gère les bâtiments appartenant à l'Etat. De plus, les employé-e-s de la DIME veillent à ce que les routes cantonales répondent aux besoins des usagers, qu'elles soient sûres et à ce qu'il y ait une bonne offre de transports publics et de mobilité douce. Et enfin, les employé-e-s s'engagent pour la durabilité et la protection de l'environnement.

En 2024, les activités de la DIME ont notamment été marquées par les points suivants :

##### 5.7.1.1 Climat et durabilité

La politique de protection du climat est l'un des thèmes principaux de la DIME. En 2024, 14 nouvelles mesures ont été introduites pour mettre en œuvre le Plan climat cantonal, portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 91 depuis 2021. Elles concernent des domaines variés tels que l'utilisation parcimonieuse de l'eau, l'entretien des cours d'eau et étendues d'eau visant l'adaptation aux changements climatiques, le suivi des périodes de sécheresse pour les

eaux superficielles, les effets des changements climatiques sur la force hydraulique, la lutte contre la propagation des espèces non indigènes, le développement de nouvelles prestations d'assurance pour les agriculteurs/trices ou encore différentes mesures d'information et de sensibilisation.

Le Service de l'environnement a lancé un [programme pilote](#) et développe des outils afin d'accompagner les communes fribourgeoises dans l'établissement de leur stratégie climatique. Les communes de Belfaux, Givisiez, Saint-Aubin et Vuisternens-devant-Romont se sont engagées dans la démarche. La commune de Morat rejoindra la phase pilote au début 2025.

Le plan d'action de la Stratégie cantonale de développement durable 2021-2031, pilotée, coordonnée et révisée par le Bureau de la durabilité (BuD), compte 155 mesures placées sous la responsabilité des Directions. Un compte-rendu annuel de l'avancement des mesures est effectué. Le [troisième bilan](#) est largement positif.

De plus, le BuD a mené les travaux visant à renouveler ce plan d'action en titre. Un processus participatif réunissant environ 100 personnes a été entamé. Une consultation est prévue en septembre 2025. En parallèle, le BuD a continué à opérer l'Antenne Quartiers Durables, qui conseille les communes et associations de quartiers en vue de planifier un nouveau quartier durable ou d'orienter un quartier existant vers plus de durabilité. L'Antenne fonctionne avec l'appui de plusieurs Directions de l'Etat, et elle est ouverte à d'autres actrices et acteurs à partir de 2025.

La [quatrième Journée cantonale de la durabilité](#) a été organisée le 21 novembre 2024. Portant sur la finance durable, elle a attiré près de 70 personnes, avec des retours très positifs. Les présentations et des photos sont en ligne sur le site de l'Etat.

#### 5.7.1.4 Développement territorial

Des modifications du plan directeur cantonal ont été mises en consultation publique de juin à septembre 2024. La modification majeure concerne le thème de l'exploitation des matériaux, dont l'étude de base, le plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM), a été mis en consultation simultanément. Le PSEM sert à établir le plan directeur cantonal et il permet de planifier de manière cohérente les secteurs où des gisements de matériaux de construction sont présents et quels sont les sites qui sont prioritaires à l'échelle cantonale à 25 ans pour étudier un projet.

Le but du PSEM est de répondre à l'intérêt général en assurant l'approvisionnement cantonal pour répondre aux besoins de la population à long terme tout en prenant en compte les intérêts publics prépondérants. La phase de la consultation publique usuelle a été complétée de cinq soirées d'informations dans les districts, d'une brochure d'information et d'un site Internet dédié.

Le traitement des résultats de cette consultation publique sera effectué d'ici la fin du premier semestre 2025. Le Conseil d'Etat sera saisi du rapport sur la consultation publique et il décidera des modifications à apporter aux documents de planification. En cas de modifications importantes pour les communes, la planification fera l'objet d'une consultation publique complémentaire d'une durée d'un mois qui doit légalement au minimum être adressée aux autorités locales. Le dossier sera soumis pour information au Grand Conseil avant l'adoption cantonale et avant la transmission pour approbation.

Le 25 mai 2024, le refactoring de l'application de gestion des permis de construire du canton de Fribourg (FRIAC) a été déployé. Il s'agit d'une mise à jour majeure du cœur de l'application. Le but de cette refonte a été de sécuriser l'application, mais aussi de la rendre plus fluide et d'apporter quelques améliorations aux différentes fonctionnalités de l'application qui ont été demandées par les utilisateurs.

#### 5.7.1.2 Infrastructures

Le Service des bâtiments a initié et poursuivi de nombreux projets. La nouvelle prison de Bellechasse ([EDFR I](#)) a été inaugurée en mai 2024 marquant la fin de la première étape de la planification pénitentiaire. Les dossiers de mise à l'enquête pour la deuxième étape de la planification pénitentiaire ([EDFR II](#)) ont été déposés en novembre 2024. Ces dossiers couvrent l'agrandissement de la prison de Bellechasse, ainsi que la construction d'un bâtiment dédié à la semi-détention.

En janvier 2024, le projet lauréat pour la rénovation complète du [bâtiment de chimie PER10](#) (Chimie) a été dévoilé. Nommé « La transformation », il a été conçu pour moderniser l'infrastructure tout en respectant son patrimoine. Les études préliminaires se poursuivent en vue d'un début des travaux en 2026.

Le Grand Conseil a accepté en mars 2024 un crédit additionnel de 12 millions de francs pour les travaux d'études nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à la [Faculté de droit sur le site de la Tour Henri](#). En juin 2024, les député.es ont attribué à l'unanimité un crédit d'étude de 7,6 millions de francs pour la [transformation du Château de Bulle](#).

En septembre 2024, un crédit d'engagement pour le projet du [centre de stockage interinstitutionnel cantonal \(SIC\)](#) à Givisiez a été approuvé par 95 voix, 2 abstentions et 0 contre par le Grand Conseil. Le projet vise à rendre le stockage du patrimoine culturel cantonal plus simple, plus sûr et plus économique. La population votera à ce sujet le 9 février 2025.

Les travaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) avancent selon le calendrier, grâce à l'octroi en mars 2024 d'un [crédit additionnel](#). La livraison est prévue pour fin 2025 et l'ouverture au public à l'automne 2026.

Sur le [Site d'Agroscope à Posieux](#), le gros œuvre est terminé, la mi-parcours a été célébrée en mai 2024. La mise en exploitation progressive est prévue pour 2026.

En 2024, les travaux de gros œuvre du chantier de relocalisation du [Musée d'histoire naturelle de Fribourg \(MHNF\)](#) progressent. Cette étape, dont la fin est prévue pour l'été 2026, sera suivie par les travaux de second œuvre, avant de laisser place à l'aménagement des expositions, prévu pour 2028.

Dans la Broye, les travaux de réhabilitation de la [Pisciculture d'Estavayer-le-Lac](#) ont débuté en été 2024 à la suite de l'obtention du crédit d'engagement. Une mise en production progressive est prévue d'avril à juillet 2025.

Un autre axe principal est la rénovation énergétique des bâtiments. À ce jour, 113 bâtiments ont été diagnostiqués, évaluant leur état, leur performance énergétique, ainsi que leur accessibilité, leur sécurité incendie, la présence de polluants et leur potentiel photovoltaïque. L'assainissement de 46 de ces bâtiments participera à la demande de crédit-cadre en 2025. Les systèmes de chauffage à énergie fossile sont progressivement remplacés par des sources d'énergie renouvelable, avec 7 bâtiments raccordés au CAD en 2024. Sept projets photovoltaïques ont également été réalisés, et huit bâtiments sont actuellement en optimisation énergétique.

En collaboration avec le Service de l'environnement, le Service de ponts et chaussées (SPC) a mis sur pied un COPIL concernant la thématique de l'évacuation de l'eau de chaussée et les traitements. À la suite de ce COPIL une nouvelle directive a été rédigée afin de régler la marche à suivre pour les mesures à mettre en place dans le cadre des projets routiers cantonaux et communaux. En parallèle, la création d'un nouveau groupe de travail intercantonal (cantons romands et le canton du Tessin ainsi que l'OFROU) a permis d'échanger sur les différents aspects, expériences et connaissances de l'évacuation des eaux de chaussées.

De plus, le SPC a revue complètement les documents d'appel d'offre entreprise ainsi que l'instruction d'appel d'offre mandataire afin d'intégrer des exigences élevées en développement durable dans ses projets routiers et d'aménagements cyclables pour favoriser les projets de haute qualité, limiter les impacts sur l'environnement et pour optimiser le cycle de vie et le besoin en ressources. Cette volonté s'inscrit notamment dans la mise en œuvre de la stratégie cantonale de développement durable.

En vue de la reprise de 43 kilomètres de routes qui, conformément à la loi sur la mobilité, seront gérés par le canton à partir du 1er janvier 2025, le SPC a déjà procédé au relevé de l'état et à la pose des nouveaux points de référence sur ces axes. Les travaux géométriques, à savoir le nouvel abornement et l'établissement des verbaux de route y relatifs sont quant à eux bien avancés.

### 5.7.1.3 Mobilité

L'amélioration de l'infrastructure de mobilité reste une préoccupation centrale. C'est pourquoi l'Etat de Fribourg a augmenté sa participation au capital-actions des TPF de 60 millions francs. Cette augmentation a été acceptée par les Fribourgeoises et les Fribourgeois le 3 mars 2024. Elle servira à financer certains projets des TPF qui planifient des

investissements estimés à environ 580 millions de francs jusqu'en 2030 (décarbonation des bus, acquisition de nouveaux bus et de nouvelles rames de trains, aménagements de gares routières et de parcs-relais, etc.). Cet apport de l'Etat, actionnaire majoritaire des TPF (75,1 %), permet de limiter les emprunts bancaires et donc les intérêts à la charge des pouvoirs publics qui commandent l'offre des transports publics.

L'[horaire 2025 des transports publics](#), entrée en vigueur le 15 décembre 2024, est le plus grand chambardement en Suisse romande depuis Rail 2000. Il résulte du rallongement des temps de parcours des trains grandes lignes des CFF qui s'est répercute sur les lignes de bus et de trains du trafic régional et du trafic local. Environ 60% des lignes parcourant le canton de Fribourg ont dû être adaptées, ce qui a nécessité un très important travail du Service de la mobilité (SMo) en collaboration avec les TPF mais aussi les régions et les écoles.

De plus, le SMo a élaboré la [Vision ferroviaire 2050+](#) du canton de Fribourg qui prévoit différentes mesures concrètes pour améliorer l'offre ferroviaire. Elle sera utilisée dans le cadre de l'élaboration des prochaines étapes d'aménagement du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) de la Confédération, ce domaine étant de sa compétence.

La nouvelle loi sur la mobilité et la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables rendent la révision de la planification cyclable cantonale ([plan sectoriel vélo](#)) nécessaire. Cette planification est composée notamment des plans du réseau cyclable utilitaire (déplacements quotidiens) et du réseau cyclable de cyclotourisme.

La consultation publique du nouveau réseau cyclable utilitaire aura lieu en 2025 ; il devrait entrer en vigueur en 2026. Le nouveau réseau cantonal de cyclotourisme sera mis à l'enquête fin 2025 et entrera en vigueur également en 2026.

La loi sur la mobilité prévoit également l'élaboration de plans de réseaux des itinéraires officiels de loisirs, notamment de VTT. Le plan de réseau VTT est en cours d'élaboration par l'UFT et le SMo. Une consultation sera menée en 2025. Parallèlement une stratégie VTT est en cours de rédaction. Le réseau des aménagements cyclables sur les routes cantonales fribourgeoises a atteint un total de 127 kilomètres en 2024.

En 2024, dans le cadre des programmes d'agglomération (PA), des accords de financement avec la Confédération d'un montant de 26,73 millions de francs ont été signés pour des projets de mobilité. Les travaux sur diverses mesures des quatre premières générations des PA ont continué à progresser. Ainsi, une station de vélos a pu être ouverte près de la poste à Fribourg, ou diverses infrastructures de recharge pour trolleybus ou, chez Mobul, la valorisation dans le secteur CO Riaz – Temple Romain. Divers autres projets sont en préparation pour un début des travaux en 2025. La période de réalisation du PA3 se termine fin 2025, de nombreux projets doivent donc commencer d'ici là ou être retirés et reportés à un PA ultérieur.

### 5.7.1.2 Environnement

Des projets environnementaux importants ont été réalisés, notamment la revitalisation de la Singine à Wünnewil-Flamatt (secteur Oberflamatt) qui s'est terminée en avril 2024. Les travaux d'aménagement de la Bibera à Ulmiz ont débuté en novembre 2023 et se sont terminés en décembre 2024.

Plusieurs variantes ont été développées par Groupe E pour assainir écologiquement les installations hydroélectriques de Schifffenen. Après avoir consulté l'Office fédéral de l'environnement, l'Etat de Fribourg a demandé à Groupe E de poursuivre les études du [projet « Schifffenen-Morat »](#). Ce projet consiste à creuser une galerie entre les lacs de Schifffenen et de Morat, avec un turbinage des eaux dans une usine souterraine, qui permettra d'améliorer la protection de la faune et la flore, tout en produisant plus d'électricité que la centrale actuelle.

Les [nouvelles installations de la STEP « La Verna »](#) à Ecublens (FR) ont été inaugurées le 14 juin 2024. Après 5 ans de travaux, elles permettent de traiter les eaux usées des communes fribourgeoises d'Attalens, Auboranges, Bossonnens, Chapelle, Ecublens (FR), Granges-Veveyse, La Verrerie, Le Flon, Remaufens, Rue, Saint-Martin, Semsales et Ursy ainsi que des communes vaudoises de Maracon et d'Oron.

La nouvelle filière pour le traitement des boues de la STEP de Vuippens a été inaugurée le 26 avril 2024. Cet ouvrage permet de valoriser la matière contenue dans les boues sous forme de biogaz. Comme incidence positive, on relèvera que la consommation électrique soutiré au réseau par la STEP de Vuippens va diminuer. Le mécanisme de production

de biogaz permet aussi de réduire les quantités de boues qui sont ensuite transportés par camion à la SAIDEF pour l'incinération.

Des [études](#) ont été menées durant l'été 2024 afin de détecter la présence de la moule quagga dans les lacs fribourgeois. Pour le moment, les lacs le long de la Sarine sont épargnés.

En 2024, le Service a procédé, avec les organes mandatés, à près de 600 contrôles d'exploitations agricoles en lien avec la protection des eaux. Le groupe de travail interdirections composé de Grangeneuve et du SEn a continué de sensibiliser, informer et proposer des solutions opérationnelles aux exploitant-e-s.

Le Réseau fribourgeois d'observation des sols agricoles (FRIBO) compte 250 sites. Il a été complété entre 2004 et 2006 avec 53 sites urbains et 14 sites forestiers. Les principaux objectifs de FRIBO sont l'acquisition d'informations sur la nature et l'état des sols sur des sites sensibles à la campagne et en milieu urbain (jardins publics, places de jeu et jardins familiaux) ainsi que le suivi de l'évolution de la qualité des sols. Les résultats du [7e rapport FRIBO](#), soit 35 ans d'observation des sols ont été publiés en août 2024. Les sols du canton de Fribourg sont généralement en bonne condition et résilients face aux changements climatiques. En zone urbaine, les jardins familiaux nécessitent qu'on leur apporte une attention particulière. Quant aux sols forestiers, ils montrent peu de changements notables.

L'assainissement de l'ancienne décharge « La Pila » à Hauterive progresse comme prévu. Au 1er janvier 2024, le Service des ponts et chaussées (SPC) a officiellement hérité de la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'ancienne décharge de la Pila à Hauterive/FR. Le SPC endosse ainsi la responsabilité de piloter l'assainissement de l'un des plus grands sites contaminés de Suisse. L'année 2024 a été marquée par la réalisation d'investigations techniques visant à caractériser les futurs déchets qui seront générés dans le cadre des travaux d'assainissement. Les investigations se sont focalisées sur l'analyse des PFAS ainsi que d'autres substances déterminantes du point de vue du traitement et de l'élimination des déchets. Cette étape constitue un pas décisif pour l'établissement du projet d'assainissement selon l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

Le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) sont en cours de révision.

#### [Toutes les actualités de la DIME](#)

#### [Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DIME](#)

#### 5.7.2 Chiffres clefs

##### 5.7.2.1 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                                                       | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DES INFRASTRUCTURES, DE LA MOBILITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT | 436,05              | 415,00              | 21,05        |
| Administration centrale                                                                           | 436,05              | 415,00              | 21,05        |
| 3800/TPSE Secrétariat général                                                                     | 14,39               | 12,68               | 1,71         |
| 3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement                                           | 36,86               | 35,99               | 0,87         |
| 3808/SMOB Service de la mobilité                                                                  | 15,57               | 15,19               | 0,38         |
| 3811/SPCH Service des ponts et chaussées                                                          | 153,70              | 148,46              | 5,24         |
| 3830/PCRN Routes nationales : entretien                                                           | 44,29               | 42,94               | 1,35         |
| 3845/OPEN Service de l'environnement                                                              | 58,59               | 56,29               | 2,30         |
| 3850/BATI Service des bâtiments                                                                   | 112,65              | 103,45              | 9,20         |

### 5.7.2.2 Fluctuation du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges |                              | Fluctuation 2024<br>% | Fluctuation 2023<br>% |
|---------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Pouvoir exécutif – DIME</b>              |                              | <b>6,51</b>           | <b>4,98</b>           |
| 3850/BATI                                   | SBat                         | 6,66                  | 4,12                  |
| 3805/OCAT                                   | SeCA                         | 16,00                 | 13,97                 |
| 3845/OPEN                                   | SEn                          | 4,26                  | 1,37                  |
| 3800/TPSE                                   | SG-DIME                      | 9,57                  | 0                     |
| 3830/PCRN                                   | SIERA                        | 11,44                 | 9,32                  |
| 3808/SMOB                                   | SMO                          | 0                     | 9,12                  |
| 3811/SPCH                                   | SPC (avec routes cantonales) | 3,93                  | 3,35                  |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3.](#)

- > **22'100'000** : En 2024, les trains et les bus du trafic régional de voyageurs ont parcouru 22,1 millions de kilomètres sur le territoire cantonal.
- > **2570** demandes de permis de construire sont parvenus au Service des constructions et de l'aménagement en 2024 pour examen.
- > **1090** : C'est le nombre de ménages que pourraient alimenter les sept projets photovoltaïques réalisés dans des projets du SBat en 2024.
- > **413** : En 2024, 413 ouvrages d'art sur 1727 ont été inspectés.
- > **249** recours pendant devant la DIME en matière d'aménagement du territoire.
- > **127,26** : Il s'agit de la longueur totale en kilomètres des aménagements cyclables sur les routes
- > **91** : En 2024, 14 nouvelles mesures du Plan Climat cantonal ont démarré portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 91 depuis 2021.
- > **50** : Le Service de la mobilité (SMo) a assuré l'entretien, le remplacement ou le déplacement d'environ 50 panneaux signalétiques de cyclotourisme en 2024.
- > **25** dossiers de révisions générales sont en cours d'examen auprès des instances cantonales à fin 2024

[Plus de chiffres clef sur les entités de la DIME](#)

## 5.8 Chancellerie d'Etat CHA

### 5.8.1 Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat

**Intelligence artificielle.** La Chancellerie d'Etat, en collaboration avec le SITel et le SPO, a évalué le potentiel de l'intelligence artificielle générative (IAgen) au sein de l'administration cantonale.

Le résultat de cette collaboration est un rapport adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2024.

Le rapport met en avant le potentiel de l'IAgen et ses applications dans divers domaines administratifs. L'IAgen est capable de créer de nouveaux contenus (rapports, courrier et courriels, images, etc.). Elle possède un énorme potentiel pour transformer divers secteurs en automatisant des tâches complexes, en analysant de grandes quantités de données, et en personnalisant les expériences utilisateur. Par exemple, l'IAgen serait, entre autres, capable de :

- > Réaliser de tâches administratives (recherche d'informations, aide à la rédaction)
- > Automatiser des processus (saisie de données, gestion des dossiers)
- > Optimiser l'information aux citoyens (chatbots, assistants virtuels)
- > Déetecter de fraudes (détection de comportements suspects)
- > Gérer de manière prédictive les besoins futurs
- > Simplifier l'accès à l'information à l'intention des citoyens

Le rapport souligne l'importance de la protection des données et de l'éthique dans l'utilisation de l'IA. Il est crucial de sensibiliser les utilisateurs aux risques et de limiter l'utilisation de l'IA à des données non confidentielles. Les biais et les hallucinations des systèmes d'IA doivent être pris en compte, et un esprit critique est nécessaire pour vérifier les

résultats. De plus, la sécurité des données est un défi majeur avec l'intégration de l'IAgen dans les outils de travail. Il est nécessaire de réinventer les mécanismes de sécurité et de protection des données et de mettre en place des engagements contractuels solides avec les fournisseurs.

Un plan d'action propose une gouvernance agile pour encadrer le développement de l'IAgen, avec des instances de coordination et des mesures de sensibilisation et de formation. Une directive d'utilisation et une page Intranet dédiée sont proposées pour informer et former le personnel.

En l'état, le rapport propose deux approches.

- > Pour la population : Un chatbot développé pour améliorer l'accès aux informations cantonales. Ce projet, piloté par la Chancellerie d'Etat, vise à simplifier les recherches et à améliorer les informations disponibles pour les citoyens.
- > Pour l'administration : Utilisation du logiciel Copilot au sein de l'administration cantonale, avec une évaluation continue des autres outils disponibles.

En conclusion, le Conseil d'Etat soutient le développement de l'IA et met en place les mesures nécessaires pour encadrer son utilisation. Le rapport souligne l'importance de la gouvernance, de la sensibilisation, de la formation et de la sécurité des données pour garantir une utilisation éthique et efficace de l'IA au sein de l'administration cantonale.

Cyberadministration. Franc succès pour le guichet virtuel qui affichait plus de 125 000 utilisateurs actifs et 830 personnes morales ou organisations reconnues au 31 décembre 2024. 45 prestations cantonales et communales (35 en 2023) sont à disposition de la population. Viendront s'ajouter les 5 premières prestations des impôts qui sont en production et seront mises à disposition de la population au premier trimestre 2025 par le service cantonal des contributions. 12 services de base (paiement, identification, consentements, scan de documents, etc.) permettent un fonctionnement transverse des prestations et des économies d'échelles lors d'améliorations fonctionnelles. Alignée avec les objectifs de l'administration numérique suisse ANS, l'Etat de Fribourg tend à standardiser l'échange de prestations au niveau national avec l'introduction de la norme eCH-0258 qui permettra de les intégrer dans d'autres solutions de guichet virtuel et ainsi augmenter le potentiel de mutualisation des prestations à la population. La génération de prestations standardisée a également franchi un cap décisif qui permettra en principe courant 2025 aux fournisseurs, d'utiliser une base commune pour faciliter la création de prestations, réduire les coûts et dynamiser l'échange intercantonal mais également aux autres échelons du fédéralisme.

Le conseil d'Etat a décidé en fin d'année de démarrer les travaux visant à la migration des comptes du guichet virtuel vers le service d'authentification des autorités suisses AGov. Le secrétariat de cyberadministration en collaboration avec le SITel a d'ores et déjà démarré les démarches auprès de la Confédération pour une introduction à l'automne 2025.

Au niveau intercantonal, l'association iGovPortal poursuit sur sa bonne lancée avec l'arrivée du canton de Schwyz comme nouveau membre. Avec le développement du guichet virtuel NextGen, l'association tend à fournir un outil doté d'une architecture adaptée aux enjeux du futur tant au niveau technique que fonctionnel.

Le projet DIGI-FR, réalisé en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises poursuit son développement. En 2024, près de 14 000 demandes ont été traitées via le guichet virtuel, qui intègre désormais toutes les communes du canton. Le déploiement des services de contrôle des habitants est presque généralisé.

Les principaux faits marquants de l'année 2024 sont :

- > Toutes les communes inscrites sur le guichet virtuel comme gestionnaires de prestations.
- > Déploiement graduel durant l'année des prestations du contrôle des habitants dans presque toutes les communes du canton.
- > Développement des prestations d'autorisation communales pour publicités de rue, places de marché, emplacements saisonniers et foodtruck) et déploiement dans de premières communes pilotes.
- > Démarrage du projet de développement des prestations d'autorisation de stationnement exceptionnel.

- > Contribution importante à des projets transverses de développement du guichet virtuel, notamment le projet eInt de mise en œuvre de la norme eCH0258.
- > Mise en place d'une organisation et d'une infrastructure de support des utilisateurs communaux destinée à servir de porte d'entrée pour des besoins allant au-delà de la cyberadministration.
- > Développement d'un Chatbot basé sur l'intelligence artificielle (regroupant questions métiers posées à l'Association des communes fribourgeoises [ACF], assistance DIGI-FR et bases légales).
- > Les communes et l'ACF ont déjà commencé à s'engager sur la voie de l'autonomie : internalisation d'une ressource de gestion de projet, contribution des communes à \*CH/habitant/an dès 2025.
- > Le modèle de collaboration Etat / communes de DIGI-FR fait office de référence.
- > Le Conseil d'Etat a confirmé le soutien financier de l'Etat au programme DIGI-FR de 1 franc par habitant pour les années 2025 et 2026.

**Référentiel cantonal.** Les faits marquants de 2024 sont les travaux de réalisation et développement par le SITel de la version de base du Référentiel des entreprises et établissements, avec correctifs en continu et mise en production début 2025. La plateforme est accessible aux autorités priorisées. Dorénavant des données transversales de base et harmonisées sont disponibles (Référentiel des nomenclatures, celui des personnes physiques ainsi que celui des entreprises et établissements). Elles incluent l'identification univoque des personnes et organisations et la mise en œuvre d'un nouveau format d'échange favorisant l'interopérabilité entre les systèmes d'information (format eCH-0108). En coordination avec la CHA, l'organisation permanente transversale a évolué pour assurer le pilotage et le maintien en conditions opérationnelles (MCO) de l'infrastructure entre le SITel et le Service de la statistique et de la donnée (SSD). Devenu service central, ce dernier est positionné comme centre de compétence autour de la donnée cantonale. Ce service s'appuie sur les principes du « Once Only » en vue d'une optimisation de la gestion opérationnelle. Notons qu'il soutient le développement et la montée en maturité de solutions correctives et automatisées pour assurer l'identification unique et traiter les écarts sur les données en provenance des diverses sources intégrées (Registre des habitants – FriPers au niveau cantonal, SYMIC et données du Registre des entreprises et établissements REE au niveau fédéral). La Commission de gouvernance des données coordonne la collaboration active entre divers partenaires priorisés (notamment SSD, SRC, eGov, SCC, SFP, ECAS, HAE, SPoMi, communes pilotes et certains offices de la Confédération) en vue d'harmoniser la qualité des données d'identité, la standardisation, les dénominations correctes et adresses des personnes physiques ainsi que des unités légales ou locales d'entreprises et établissements traitées au sein des registres métiers

Notons que les travaux d'alignements des registres métiers progressent par ex. pour rechercher dans le Référentiel cantonal des personnes identifiées ne figurant pas dans le registre de l'administration des finances ou d'en immatriculer. Le guichet virtuel utilise désormais l'identifiant cantonal de personne (ICP) associé à un processus d'identification de niveau plus élevé.

La phase pilote s'achèvera dès l'entrée en vigueur des bases légales définitives. La mise en consultation des bases légales formelles (révision LCyb) en juin dernier permettra le traitement de la loi au Grand Conseil en 2025.

Le secteur Traduction supervise la conformité des textes traduits en allemand qui lui sont soumis du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

**Traduction.** En 2024, les collaborateurs du secteur ont traduit, outre les types de textes habituels, quelques textes très volumineux, comme les rapports d'activité des tribunaux d'arrondissement et des justices de paix, celui de Fribourgissima et ceux de diverses commissions parlementaires. Le secteur a également réalisé de nombreuses traductions, parfois volumineuses, pour la cyberadministration. Pour le secteur élections et votations, il a notamment traduit le guide des utilisateurs du Registre électoral cantonal et pour le secteur relations extérieures la lettre de session avec ses annexes. Il a également traduit vers l'allemand le concept de 1ers secours du bâtiment Arsenaux 41 et le rapport sur l'intelligence artificielle au sein de l'Administration cantonale. Le nombre de mandats externes de traductions de l'allemand vers le français a augmenté : 42 mandats contre 35 en 2023.

**Terminologie.** Le secteur a intégré les titres des nouveaux actes législatifs dans la base de données terminologique interne et les a également transmis à la Chancellerie fédérale. Celle-ci les a intégrés dans Termdat, la base de données terminologique de la Confédération. Un collaborateur du secteur a saisi la terminologie issue de la législation fribourgeoise récente ainsi que la terminologie du climat et celle du marché de travail. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). En 2024, l'organe s'est réuni une fois à la Maison des cantons à Berne et une fois par vidéoconférence. La terminologie de l'Etat de Fribourg est, à la suite d'adaptations techniques, de nouveau disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch> à partir du printemps 2025, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

**Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat.** La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a été créée en 2011. Elle est présidée par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2024, elle s'est réunie une fois. Lors de cette séance, elle a discuté la problématique de la traduction automatique. Tous les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg ont participé à la conférence annuelle de l'« Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes ASTTI ». Elle avait comme thème l'assurance qualité des services linguistiques à l'ère de l'IA.

Le [Service de législation](#) (SLeg) a consacré une large partie de son temps aux dossiers législatifs de la Chancellerie, dans des domaines tels que les bases légales du Référentiel cantonal, l'utilisation des médias sociaux par l'administration, la participation de l'Etat aux frais de campagne, la promotion des marques « Fribourg » et « Freiburg », le mode de traitement des affaires du Conseil d'Etat ou la réglementation d'exécution de la loi sur la protection des données. Il a également mis l'accent sur l'assistance apportée aux Directions dans des dossiers tels que la révision en cours de la loi sur l'exercice des droits politiques ou l'édition de règles sur l'observatoire du logement. En outre, il a poursuivi ses efforts d'amélioration continue de la Banque de données de la législation fribourgeoise (où l'on peut par exemple désormais consulter directement l'ancien Bulletin des lois de 1980 à 2001) et de soutien aux utilisateurs et utilisatrices de l'application de gestion de la législation (avec en particulier la mise à disposition d'une version abrégée du manuel d'utilisation, dans les deux langues). Enfin, il a mené à bien ses tâches courantes dans ses autres domaines d'activités (appui aux Directions dans l'élaboration de la législation spéciale, avec notamment 25 réponses à des consultations externes, internes ou informelles ; activités d'avis et de conseil juridique, avec notamment 8 avis de droit et de très nombreux avis et renseignements juridiques ; activités de publication de la législation, recouvrant en tout 13 lois, 22 décrets et 67 ordonnances et règlements).

Un groupe de travail réunissant des représentants des [Archives de l'Etat](#) (AEF), du SITEL et des analystes métier du SPO a travaillé en collaboration avec un fournisseur externe dans le but de mettre en place un standard permettant d'intégrer la partie « cycle de vie des dossiers d'affaire et archivage » pour tous les nouveaux projets menés par le SITEL qui impliquent la gestion d'information et de documentation. Les travaux vont se poursuivre en 2025 et auront pour délivrables principaux une directive sur l'archivage, un plan de classement et de gestion, et des standards utilisables par les responsables de projet.

Une réflexion a également été entamée en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises pour la mise en place d'un nouveau plan de classement et de gestion à destination des communes. Là encore un groupe de travail a été mis en place avec des représentants des administrateurs communaux et des archives communales. Il s'agit de développer un plan plus simple par rapport à celui proposé précédemment, calqué sur le plan comptable. Les deux versions resteront cependant valables, avec une mise à jour de l'ancien pour ce qui est des données de gestion.

Le projet DIGIFONDS a souffert de coupures budgétaires importantes. Il a toutefois été possible de maintenir à minima l'idée de mettre en place une infrastructure mutualisée de stockage de fichiers et de continuer à travailler sur des standards en matière de numérisation et de métadonnées.

Le projet NovArc pour l'archivage numérique a abouti après plusieurs années de préparation. Ce projet se divise en deux volets : la plateforme NovArc pour le transfert des données numériques des unités administratives à archiver auprès des Archives de l'Etat, et la préservation de ces données dans une infrastructure dédiée aux Archives fédérales suisses.

Des goûters scientifiques ont été organisés en collaboration avec l'Université de Fribourg sous le thème « Lire et écrire au Moyen Âge ». Cet événement donne la possibilité à des enfants de 8 à 12 ans de se mettre en relation avec des professeur-e-s, des assistants et assistantes et des étudiants et étudiantes pour discuter de sujets scientifiques. 85 enfants ont participé à l'événement.

Le [Service d'achat du matériel et des imprimés](#) (SAMI) est responsable de l'approvisionnement des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. De plus, il gère également la gouvernance des périphériques d'impression de l'Etat de Fribourg. Le service propose également ses prestations de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

**Fournitures de matériel de bureau et logistique.** Ce secteur a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). Toutes les unités de l'Etat peuvent acquérir leur matériel de bureau, administratif ou technique via le site Friooffice.ch. Au niveau du personnel, l'équivalent de 1,5 EPT a été transféré à l'OCMS.

**Travaux d'impression.** Les volumes des impressions réalisées par notre atelier de reproduction ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2023 pour atteindre le volume annuel de 4 077 403 copies.

Le volume des impressions noir/blanc a légèrement augmenté de 1,95 % par rapport à l'année 2023.

Quant au volume des copies couleur, l'augmentation est de 12,4 %.

Cette hausse des volumes imprimés s'explique principalement par la reprise des activités de l'atelier de reproduction du HFR. Cela a occasionné plus de 200 commandes supplémentaires pour notre secteur d'impression.

Le nombre de commandes traitées à l'interne est en augmentation (1335 par rapport à 1213) mais le chiffre d'affaires du secteur diminue très légèrement (532 138 francs en 2024 contre 559 046 francs en 2023).

La baisse du chiffre d'affaires démontre que bien que le nombre de commandes traitées soit en hausse, les montants facturés sont généralement plus faibles étant donné que les quantités de chaque commande sont en diminution.

Durant cette année 2024, le secteur des imprimés a traité d'importants volumes d'impressions pour ses principaux clients (OCMS, Police cantonale, écoles professionnelles, HFR, Grangeneuve, etc.). La flexibilité ainsi que la qualité d'exécution de ces commandes ont été particulièrement appréciées.

La production des manuels d'étude pour l'enseignement du degré secondaire 2 académique et professionnel représente toujours un important volume de travail durant les mois d'été.

Depuis quelques temps déjà, on remarque que certains travaux de mises en pages réalisés par le SAMI ne sont plus imprimés mais uniquement publiés en ligne.

Le matériel pour les votations et les formulaires du service cantonal des contributions restent les plus importants volumes d'imprimés sous-traités auprès des prestataires du canton.

**Travaux de reliure et de numérisation.** Les activités de ces deux secteurs ne sont pas soumises à d'importantes fluctuations. Les EPT attribués à l'atelier de reliure (1,6 EPT) sont restés inchangés durant l'année.

Les principaux travaux effectués par l'atelier de reliure sont :

- > l'assemblage de 42 journaux pour les archives de l'Etat ;
- > la confection de 4 coffrets de protection ;
- > la reliure de 304 minutaires pour le compte d'études notariales cantonales ;
- > la confection de 225 reliures classiques pour les différents services de l'administration ainsi que 32 emboîtements classiques et la restauration de 13 ouvrages pour diverses unités de l'Etat.

Le nombre de commandes des différents travaux réalisés par l'atelier de reliure varie d'une année à l'autre en fonction des besoins de ses clients.

De nombreuses demandes spéciales, par ex. collage d'affiches sur des supports rigides, pliages spéciaux, collage d'ouvrages etc. ont été réalisés par l'atelier de reliure. Cela a représenté une précieuse aide et complémentarité pour l'atelier d'impression.

Le secteur de la numérisation a pu compter sur un taux d'activité de 60 %.

Durant cette année 2024, ce secteur a principalement travaillé pour le Registre foncier de la Gruyère et de la Singine. Au total 45 326 prises de vues ont été réalisées soit une diminution de 5,15 % par rapport à 2023 (47 784).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le secteur reliure sera transféré à la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) tandis que le secteur numérisation sera repris par le registre foncier de la Gruyère.

#### Toutes les actualités de la Chancellerie d'Etat

Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la Chancellerie d'Etat

#### 5.8.2 Chiffres clefs

##### 5.8.2.1 Etat du personnel

| Pouvoirs – Directions<br>Centres de charges                                                           | Comptes 2024<br>EPT | Comptes 2023<br>EPT | Ecart<br>EPT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat</b>                                                         | <b>56,39</b>        | <b>57,44</b>        | <b>-1,05</b> |
| Administration centrale                                                                               | 56,39               | 57,44               | -1,05        |
| 3100/CETA      Conseil d'Etat                                                                         | 7,00                | 7,00                | 0            |
| 3105/CHAN      Chancellerie d'Etat                                                                    | 25,70               | 25,15               | 0,55         |
| 3110/ECON      Service d'achat du matériel et des imprimés                                            | 6,40                | 8,10                | -1,70        |
| 3115/OLEG      Service de législation                                                                 | 5,98                | 6,28                | -0,30        |
| 3118/AREF      Archives de l'Etat                                                                     | 7,20                | 7,21                | -0,01        |
| 3120/ATPD      Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation | 4,11                | 3,70                | 0,41         |

##### 5.8.2.2 Fluctuation du personnel

| Pouvoirs – Directions                                                                  | Fluctuation 2024<br>% | Fluctuation 2023<br>% |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Chancellerie d'Etat</b>                                                             | <b>3,36</b>           | <b>2,61</b>           |
| Chancellerie d'Etat                                                                    | 7,23                  | 1,96                  |
| Service d'achat du matériel et des imprimés                                            | 0                     | 6,18                  |
| Service de législation                                                                 | 0                     | 0                     |
| Archives de l'Etat                                                                     | 0                     | 0                     |
| Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation | 0                     | 18,13                 |

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [4.4.3](#).

##### 5.8.2.3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

|                                     | 2024      | 2023      | Ecart     |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <i>Production interne</i>           |           |           |           |
| CA atelier de reproduction (en Fr.) | 532 138   | 559 046   | - 26 908  |
| CA atelier de reliure (en Fr.)      | 67 566    | 90 966    | - 23 400  |
| CA atelier de numérisation (en Fr.) | 30 634    | 35 013    | - 4 379   |
| <i>Volumes réalisés</i>             |           |           |           |
| Nombre d'impressions                | 4 077 403 | 3 826 648 | + 250 755 |
| Ouvrages reliés                     | 225       | 364       | - 139     |
| Documents numérisés                 | 45 326    | 47 784    | - 2 458   |
| <i>Production sous-traitée</i>      |           |           |           |
| CA mandats imprimés (en Fr.)        | 586 019   | 692 078   | -106 059  |

Plus de chiffres clef sur les entités de la Chancellerie d'Etat

## **6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2024**

---

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2024, le Grand Conseil s'est déterminé sur 11 projets de lois et 25 projets de décrets. Quelque 36 % des dispositions discutées et admises, soit 5 lois et 8 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

### **6.1 Concernant le compte des investissements**

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 9 décrets concernant des crédits d'engagement, dont 3 pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 135 682 972 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez (56 000 000 francs), dont lesdites incidences ne concernent pas uniquement le compte des investissements, mais aussi les frais de préparation et de déménagement des collections, le crédit additionnel en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (37 996 972 francs), le crédit d'études additionnel en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri (12 000 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027 (9 386 000 francs).

A cela s'ajoutent les décret relatifs à l'octroi d'un cautionnement de 105 000 000 francs et d'un prêt de 70 000 000 francs en faveur de l'HFR, d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en œuvre des mesures de projet d'agglomération d'un montant de 29 000 000 francs et d'une garantie conditionnelle en faveur de l'OFROU pour la deuxième partie des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chambliaux-Bertigny pour 7 800 000 francs (participation de l'Etat).

### **6.2 Concernant le compte de résultats**

Les répercussions des 6 lois et de 5 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 11,4 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2025 (115 postes supplémentaires, dont 1 poste pérennisé). A noter que le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires est quasiment neutre ;
- > le décret concernant l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences préhospitalières publiques 24/24 de proximité » dont la mise en œuvre des mesures du contre-projet accepté par votation populaire induit une charge annuelle estimée à 7,2 millions de francs ;
- > la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques génère un revenu net supplémentaire de l'ordre de 5 millions de francs par an pour l'Etat et de plus de 1,2 million de francs pour les communes ;
- > la loi sur les impôts cantonaux directs engendre des diminutions de recettes fiscales estimées entre 3,5 et 4,5 millions de francs ;

- 
- > la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) a pour conséquence des coûts supplémentaires annuels pour l'Etat estimés à près de 2,2 millions de francs ;
  - > trois décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de près de 1,2 million de francs ;
  - > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de l'ordre de 1 million de francs au total.

En 2024, une seule modification apportée par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat a accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé de revoir les critères d'octroi pour les prestations complémentaires pour les familles ainsi que le pourcentage de la prise en charge de ces coûts par l'Etat, soit au final à raison de 100 % contre une répartition de 50 % entre l'Etat et les communes selon la proposition du Conseil d'Etat. Cela induit également des effets sur les frais de gestion occasionnés à la Caisse de compensation. Ainsi, les nouvelles dépenses pour l'Etat consécutives à l'introduction des prestations complémentaires pour les familles selon les décisions du Grand Conseil s'élèvent désormais à 10 600 000 francs, en hausse de 8 415 000 francs par rapport au projet initial.

A noter encore que le crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez fera l'objet d'une votation populaire en février 2025.

### 6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2024

(avec indication des incidences financières et en personnel)

| Projet de loi/de décret | N° du message                                                                                                                               | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b><br>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                         |                                                                                                                                             |                       |                           | <u>en personnel</u>                                                                                                          | <u>financières</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         |                                                                                                                                             |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT)                                                                                       | annuelles sur compte de résultats en francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| D                       | relatif à l'octroi d'un crédit d'étude additionnel en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016–2026 | 2022-DSJS-129         | DSJS                      | 06.02.24                                                                                                                     | globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs<br><br>Dépenses : + 2 290 000 fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'un cautionnement et d'un prêt en faveur de l'hôpital fribourgeois                                                      | 2023-DSAS-61          | DSAS                      | 06.02.24                                                                                                                     | Un cautionnement de 105 000 000 fr. est accordé à l'hôpital fribourgeois dans le but de garantir le financement de ses investissements courants.<br>De plus, un prêt de 70 000 000 fr. est octroyé afin de réaliser les études nécessaires au projet de construction d'un nouvel hôpital (site de Fribourg, hôpital cantonal).                                                                                                                  |
| D                       | concernant l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences préhospitalières publiques 24/24 de proximité » (votation populaire)          | 2023-DSAS-46          | DSAS                      | 07.02.24<br><br>+ 4 EPT pour la coordination de l'organisation cantonale des urgences sanitaires.                            | La mise en œuvre des mesures du contre-projet accepté par votation populaire est estimée à 7 200 000 fr. par an, répartis comme suit :<br>> 2 700 000 fr. pour l'amélioration de l'équité entre les régions en matière de coûts des interventions ambulancières ;<br>> 1 000 000 fr. pour le renforcement de la réponse aux urgences « vitales » ;<br>> 2 100 000 fr. pour le numéro unique santé ;<br>> 1 400 000 fr. pour les autres mesures. |
| L                       | modifiant la loi sur le Service du registre du commerce (LSRC)                                                                              | 2022-DEEF-13          | DEEF                      | 07.02.24                                                                                                                     | Aucune incidence financière ou en personnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b><br>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil |               |                       |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Projet de loi/de décret                                                                                                      | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | <u>en personnel</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <u>financières</u>                                                     |
|                                                                                                                              |               |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | annuelles sur compte de résultats en francs                            |
| L sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)                                                             | 2021- DSAS-20 | DSAS                  | 08.02.24                  | Le coût total annuel des PC familles pour l'Etat est estimé à 7 125 000 fr., répartis comme suit :<br>> 6 000 000 fr. de dépenses estimées pour les PC familles (1 200 ménages à 10 000 fr., soit 12 000 000 fr. à répartir à raison de 50% entre l'Etat et les communes) ;<br>> 1 125 000 fr. de frais de gestion occasionnés à la Caisse de compensation (100% à charge de l'Etat). | globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs |

|                                                                                                                                                                                                               |               |                       |                           |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b>                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                               |               |                       |                           |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>                                                                          |
| Projet de loi/de décret                                                                                                                                                                                       | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | <u>en personnel</u>                    | <u>financières</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                               |               |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT) | annuelles sur compte de résultats en francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs                                                                                    |
| D   relatif aux naturalisations                                                                                                                                                                               | 2023-DIAF-33  | DIAF                  | 19.03.24                  |                                        | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                           |
| D   relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg                                                  | 2023-DIME-102 | DIME                  | 20.03.24                  |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dépenses : + 37 996 972 fr.                                                                                                                               |
| D   relatif à l'octroi d'un crédit d'études additionnel en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri                        | 2023-DIME-301 | DIME                  | 20.03.24                  |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dépenses : + 12 000 000 fr.                                                                                                                               |
| D   relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux préparatoires en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri | 2023-DIME-350 | DIME                  | 20.03.24                  |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dépenses : + 3 400 000 fr.                                                                                                                                |
| D   relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027                                                                                                | 2023-DEEF-42  | DEEF                  | 21.03.24                  |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dépenses : + 9 386 000 fr. Sur la totalité des contributions financières prévues, 2 000 000 fr. au moins sont affectés à l'octroi de prêts remboursables. |
| L   sur l'accès des jeunes aux médias                                                                                                                                                                         | 2022-DEEF-68  | DEEF                  | 21.03.24                  |                                        | L'estimation du coût est basée sur l'hypothèse qu'environ 30% des personnes éligibles solliciteront un abonnement, ce qui représente 1 250 abonnements financés par an par l'Etat. Quant au choix du journal, le calcul a été fait selon une clé de répartition établie sur la base du tirage total diffusé en 2021 et selon les prix fixés par les entreprises de médias. Partant de ces éléments, les incidences financières de la mesure sont estimées à 181 000 fr. par an, soit 905 000 fr. au total sur 5 ans (abonnements et évaluation). |                                                                                                                                                           |

|                         |                                                                                                                                                                         |               |                       |                           |                                                     | <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b>                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                        |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                         |                                                                                                                                                                         |               |                       |                           |                                                     | <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>                                                                                                                                                                                                |                                                                        |
| Projet de loi/de décret |                                                                                                                                                                         | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC |                                                     | <u>en personnel</u>                                                                                                                                                                                                                                                             | <u>financières</u>                                                     |
|                         |                                                                                                                                                                         |               |                       |                           |                                                     | en unités équivalent plein temps (EPT)                                                                                                                                                                                                                                          | annuelles sur compte de résultats en francs                            |
|                         |                                                                                                                                                                         |               |                       |                           |                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                 | globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs |
| D                       | relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023                                                                                   | 2023-DFIN-18  | DFIN                  | 22.03.24                  |                                                     | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
| L                       | modifiant la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat                                                                                                    | 2020-DIAF-45  | DIAF                  | 22.03.24                  | + 0.5 EPT pour un délégué aux questions religieuses |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                        |
| D                       | relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2023                                                                                                        | 2022-DFIN-82  | DFIN                  | 22.05.24                  |                                                     | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
| D                       | approuvant la fusion des communes de Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue                                                                                              | 2023-DIAF-31  | DIAF                  | 23.05.24                  |                                                     | Aide financière de l'Etat d'un montant de 586 800 fr.                                                                                                                                                                                                                           |                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des entités responsables de la mise en œuvre des mesures de projet d'agglomération                                    | 2023-DIME-97  | DIME                  | 24.05.24                  |                                                     | Dépenses : + 29 000 000 fr.                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                        |
| D                       | approuvant la fusion des communes de Montet (Glâne) et Ursy                                                                                                             | 2023-DIAF-38  | DIAF                  | 25.06.24                  |                                                     | Aide financière de l'Etat d'un montant de 77 000 fr.                                                                                                                                                                                                                            |                                                                        |
| D                       | approuvant la fusion des communes de Grolley et Ponthaux                                                                                                                | 2023-DIAF-39  | DIAF                  | 25.06.24                  |                                                     | Aide financière de l'Etat d'un montant de 527 400 fr.                                                                                                                                                                                                                           |                                                                        |
| D                       | relatif aux naturalisations                                                                                                                                             | 2023-DIAF-42  | DIAF                  | 25.06.24                  |                                                     | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement et la transformation du Château de Bulle                                                                  | 2023-DIME-330 | DIME                  | 27.06.24                  |                                                     | Dépenses : + 7 600 000 fr.                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac                                                            | 2024-DIME-108 | DIME                  | 27.06.24                  |                                                     | Dépenses : + 3 560 000 fr.                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                        |
| D                       | concernant la validité de l'initiative législative cantonale « Pour un salaire minimum »                                                                                | 2023-CE-195   | CE / DEEF             | 01.07.24                  |                                                     | Aucune incidence financière ou en personnel.                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
| D                       | relatif aux naturalisations                                                                                                                                             | 2024-DIAF-6   | DIAF                  | 03.09.24                  |                                                     | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études de la route de liaison Marly-Matran                                                             | 2021-DIME-261 | DIME                  | 04.09.24                  |                                                     | Dépenses : + 3 450 000 fr.                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                        |
| D                       | relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez | 2024-DIME-64  | DIME                  | 04.09.24                  |                                                     | Dépenses : + 56 000 000 fr.<br>Le crédit se décompose en une part de dépenses d'investissements pour un montant de 51 750 000 fr. et une part de dépenses de fonctionnement pour les frais de préparation et de déménagement des collections liés pour un montant 4 250 000 fr. |                                                                        |

| <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b><br>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil                  |               |                       |                           |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet de loi/de décret                                                                                                                       | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | en personnel                                                                                                                                                                                                                                         | financières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                               |               |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT)                                                                                                                                                                                                               | annuelles sur compte de résultats en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| L sur l'aide sociale (LASoc)                                                                                                                  | 2020-DSAS-145 | DSAS                  | 09.10.24                  | Les nouvelles tâches en lien avec la coordination du dispositif d'aide sociale nécessitent la création de 2 EPT (240 000 fr.) à charge de l'Etat, dont 1 EPT en remplacement d'un montant forfaitaire (120 000 fr. actuellement sous AISO/3010.140). | Le projet de loi implique, en sus des 120 000 fr. supplémentaires induits par les incidences en personnel, des dépenses additionnelles estimées à 248 950 fr. en lien avec l'augmentation de la franchise, passant de 400 fr. à 500 fr. selon les recommandations de la CSIAS pour limiter l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale, ainsi que 150 000 fr. pour la maintenance du système d'information électronique commun entre l'Etat et les communes. Le projet de loi institue un système d'information électronique commun aux organes chargés de l'exécution de la présente loi. Le renouvellement des équipements informatiques coïncide avec l'instauration des régions d'aide sociale. De nouveaux investissements sont donc prévus pour cette échéance à hauteur de 1 500 000 fr. pour l'Etat et d'un montant équivalent pour les communes. |
| D concernant l'initiative constitutionnelle « Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives » (votation populaire)                  | 2024-DIAF-19  | DIAF                  | 10.10.24                  |                                                                                                                                                                                                                                                      | Aucune incidence financière ou en personnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| L portant adhésion à la convention entre les cantons et la Confédération sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP) | 2023-CE-93    | CE / DSJS             | 10.10.24                  |                                                                                                                                                                                                                                                      | Le programme HIJP existe déjà et le fait d'adhérer à la convention n'a qu'une influence minime sur les coûts supplémentaires en tant que tel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| L portant adhésion à la convention révisant le concordat sur les entreprises de sécurité                                                      | 2023-DSJS-14  | DSJS                  | 10.10.24                  |                                                                                                                                                                                                                                                      | Aucune incidence financière ou en personnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| L modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques                                                                | 2024-DSJS-177 | DSJS                  | 19.11.24                  |                                                                                                                                                                                                                                                      | L'indexation des tarifs de 5,2% induit un revenu net supplémentaire pour l'Etat de 4 956 900 fr. par an et de 1 239 225 fr. par an pour les communes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025                                                                         | 2023-DFIN-36  | DFIN                  | 20.11.24                  | + 114.99 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires), dont 1.00 EPT créé lors de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires.                                                                                                          | Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 15 251 850 fr. Charge nette : + 11 386 820 fr. A noter que le coût net de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires s'élève à 4 890 fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                                                                                                                                                                             |               |                       |                           |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b>                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                             |               |                       |                           |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>                                                                                                                                                |
| Projet de loi/de décret                                                                                                                                                                                     | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | <u>en personnel</u>                    | <u>financières</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                             |               |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT) | annuelles sur compte de résultats en francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs                                                                                                                                                          |
| L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs                                                                                                                                                         | 2023-DFIN-54  | DFIN                  | 20.11.24                  |                                        | Les diminutions de recettes fiscales liées au projet de loi sont estimées à :<br>-> 1 150 000 fr. en lien avec la modification de l'imposition des rentes viagères ;<br>-> 450 000 fr. en lien avec l'abrogation de l'impôt minimum ;<br>> entre - 1 900 000 fr. et - 2 900 000 fr. en lien avec l'imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes. |                                                                                                                                                                                                                                 |
| L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025                                                                                                                      | 2024-DFIN-35  | DFIN                  | 20.11.24                  |                                        | Maintien du coefficient d'impôt sur le revenu à 96% (aucune incidence financière supplémentaire par rapport à l'année précédente). Pour rappel, le coût de la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 98% à 96% avait été estimé, pour 2022, à 17 000 000 fr.                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                 |
| D relatif aux naturalisations                                                                                                                                                                               | 2024-DIAF-15  | DIAF                  | 17.12.24                  |                                        | Aucune incidence financière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                 |
| D relatif à l'octroi d'une garantie conditionnelle en faveur de l'OFROU pour la deuxième partie des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chambloux-Bertigny | 2024-DIME-251 | DIME                  | 17.12.24                  |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Une garantie conditionnelle d'un montant total de 10 650 000 fr. est accordée à l'OFROU, répartie à raison de 7 800 000 fr. pour la participation de l'Etat et de 2 850 000 fr. pour la participation des communes partenaires. |

| <b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b><br><i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i> |               |                       |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet de loi/de décret                                                                                                             | N° du message | Direction responsable | Date d'adoption par le GC | <u>en personnel</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <u>financières</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                     |               |                       |                           | en unités équivalent plein temps (EPT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | annuelles sur compte de résultats en francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| L sur la protection de la population (LProtPop)                                                                                     | 2019-DSJS-10  | DSJS                  | 18.12.24                  | <p>+ 0.5 EPT pour un nouveau poste de délégué-e à l'approvisionnement économique du pays.</p> <p>De plus, le corollaire de la révision de la LProtPop est une modification de la LPCi. Dans ce cadre, la PCi reçoit des tâches spécifiques pour l'appréhension des dangers et la gestion des risques. Pour accomplir ces tâches, quatre postes de commandant de bataillon et un poste de chef engagement et coopération ont pu être créés ou transformés. Il en résulte une augmentation de 114 000 fr., dont la moitié sera prise en charges par les communes, soit 57 000 fr. à charge de l'Etat.</p> | <p>Dans le domaine de la transmission de l'alerte, il est nécessaire que l'EMCP puisse atteindre tous les échelons de la chaîne de commandement et cela implique le financement par le canton d'un dispositif idoine et de licences. A cet effet, il faut prévoir 245 000 fr. pour l'achat des terminaux Polycom, puis 73 000 fr. annuels pour les frais d'exploitation et 4 000 fr. par an dédiés aux licences.</p> <p>S'agissant de la planification des places d'abris, il est nécessaire que le canton fournisse aux communes l'outil informatique et les licences nécessaires pour qu'elles puissent procéder à l'attribution desdites places. La mise à disposition des licences coûtera 4 000 fr. par an.</p> <p>Finalement, les bataillons PCi nouvellement créés devront disposer d'officiers et de sous-officiers supérieurs de milice qui seront indemnisés selon un principe similaire à ce que la PCi connaît déjà pour ses commandants de compagnies. Les coûts s'élèvent à 80 000 fr. par an, dont 40 000 fr. à charge des communes.</p> |